L'EXODE

CHAPITRE PREMIER.

Dénombrement des Israélites qui vinrent en Egypte; nouveau roi qui les opprime à cause de leur accroissement et de leur multiplication. Sages-femmes récompensées pour avoir sauvé les enfants des Hébreux.

1. Voici les noms des fils d'Israël qui entrèrent en Egypte avec Jacob : chacun y entra avec sa maison :

2. Ruben, Siméon, Lévi, Juda.

3. Issachar, Zabulon et Benjamin,

4. Dan et Nephtali, Gad et Aser.

5. Ainsi toutes les âmes de ceux qui sont issus de Jacob étaient soixante-dix; mais Joseph était en Egypte.

6. Joseph mort, et tous ses frères, et toute cette génération,

7. Les enfants d'Israël s'accrurent et se multiplièrent, comme s'ils eussent germé; et devenus extrêmement forts, ils remplirent la terre.

8. Cependant il s'éleva en Égypte un nouveau roi qui ne connaissait pas Joseph;

9. Et il dit à son peuple : Voici que le peuple des enfants d'Israël est nombreux et plus fort que nous.

10. Venez, opprimons-le par prudence, de peur qu'il ne se multiplie, et que, s'il s'élève contre nous une guerre, il ne se joigne à nos ennemis, et que, nous vaincus, il ne sorte de la terre.

11. Il préposa donc sur eux des

Chap. I. 1. Genèse, xlvi, 8. — 7. Actes, vii, 17.

5. *Ainsi.* Par ce mot le texte sacré reporte le lecteur à ce qu'il a dit *Gen.* xlvi, 27. — *Ames.* Comme nous l'avons déjà remarqué, les Hébreux se servaient de ce mot pour exprimer la personne, l'individu. — *Soixante-dix;* en y comprenant Joseph, et Jacob lui-même, ou bien Zaré qui figure comme chef de famille, *Nombres,* xxvi, 13; puisque d'après le texte même, il ne s'agit dans ce nombre que des fils de Jacob, et non de Jacob lui-même.

7. *La terre;* c'est-à-dire le pays où ils étaient.

8. * *Un nouveau roi qui ne connaissait pas Joseph.* Ce nouveau roi était très vraisemblablement Ramsès II, de la xix^e^ dynastie égyptienne, connu des Grecs sous le nom de Sésostris, l'un des pharaons les plus célèbres qui aient régné sur l'Egypte. Il occupa le trône près de soixante-dix ans.

11. *Les villes des tentes.* En hébreu, les villes où se trouvaient les magasins, les greniers publics. — * *Phithom,* aujourd'hui Tell el-Maskhûta, était entourée d'un mur considérable de briques crues, renfermant dans son circuit quatre hectares de terrain environ. Cette superficie restreinte était occupée, à l'exception du temple de Tum et de son étroite enceinte, par des magasins ou entrepôts, faciles à reconnaître, encore aujourd'hui, au milieu des ruines, parce qu'ils n'ont aucune porte latérale, qu'ils sont sans communication entre eux et n'ont d'accès que par leurs toits voûtés; c'est par ces ouvertures supérieures qu'on y faisait entrer le grain. Ces entrepôts sont de forme rectangulaire, très solidement bâtis et en murs de briques

chefs de travaux, pour les accabler de charges : et ils bâtirent à Pharaon les villes des tentes, Phithom et Ramessès.

12. Mais plus on les opprimait, plus ils se multipliaient et croissaient.

13. Et les Egyptiens haïssaient les enfants d'Israël et les affligeaient en leur insultant.

14. Et ils rendaient leur vie amère par des ouvrages pénibles de mortier et de briques, et par toute espèce de servitude dont ils les accablaient dans des ouvrages de terre.

15. Or le roi d'Egypte parla aux sages-femmes des Hébreux, dont l'une se nommait Séphora et l'autre Shua,

16. Leur ordonnant : Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, et que le temps de l'enfantement sera venu, si c'est un garçon, tuez-le ; si c'est une fille, conservez-la.

17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et ne firent pas selon l'ordre du roi d'Egypte ; mais elles conservaient les garçons.

18. Appelées devant lui, le roi dit : Qu'est-ce que vous avez voulu faire, en conservant les garçons?

19. Elles répondirent : Les femmes des Hébreux ne sont pas comme les femmes égyptiennes ; car elles savent accoucher elles-mêmes ; aussi avant que nous venions vers elles, elles enfantent.

20. Et Dieu fit du bien aux sages-femmes ; et le peuple s'accrut et se fortifia extrêmement.

21. Et parce que les sages-femmes craignirent Dieu, il leur bâtit des maisons.

22. Pharaon commanda donc à tout son peuple, disant : Tout ce qui naîtra du sexe masculin, jetez-le dans le fleuve ; tout ce qui naîtra du féminin, conservez-le.

CHAPITRE II.

Naissance de Moïse, sa fuite dans le pays de Madian ; son mariage avec Séphora.

1. Après cela un homme de la famille de Lévi sortit et prit une femme de sa race ;

2. Laquelle conçut et enfanta un fils ; et le voyant beau, elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais comme elle ne pouvait

CHAP. II. 1. Infra, VI, 20. — 2. Hébr., XI, 23.

---

de deux à trois mètres d'épaisseur. Les arsenaux de Phithom, comme ceux de Ramessès, étaient sans doute destinés à recueillir ou à garder les provisions de tout genre et spécialement de grains, qui étaient nécessaires aux pharaons pour leurs campagnes contre l'Asie. Le Tell el-Maskhûta actuel, l'antique Phithom, était probablement du temps de Moïse une ville frontière, et pour ce motif elle devait être fortifiée, afin de ne pas être exposée à un coup de main de la part des nomades du désert. C'est ce qui explique la construction de ces murs d'enceinte qui ont duré jusqu'à nos jours. — La ville de *Ramessès*, bâtie aussi par les Hébreux, était vraisemblablement dans le voisinage de Phithom, puisqu'elle était également un arsenal et une place forte, de la terre de Gessen, mais le site en est inconnu.

21. *Il leur bâtit des maisons;* c'est-à-dire il leur accorda une nombreuse famille. Dieu, en cela, ne voulut point récompenser leur mensonge, mais la bonté de leur cœur ; car, comme le remarque saint Augustin, il ne laisse rien sans récompense.

3. * *Du fleuve* du Nil, sans doute sur la branche tanitique, près de la ville de Tanis.

plus le cacher, elle prit une corbeille de jonc, et l'enduisit de bitume et de poix; puis elle mit dedans le petit enfant, et l'exposa parmi les joncs de la rive du fleuve,

4. La sœur de l'enfant se tenant au loin, et considérant l'issue de la chose.

5. Or voilà que la fille de Pharaon descendait pour se baigner dans le fleuve, et ses jeunes filles marchaient le long du bord de l'eau. Lorsqu'elle eut vu la corbeille au milieu des joncs, elle envoya une de ses servantes, qui l'apporta.

6. Ouvrant *la corbeille*, et y apercevant le petit enfant qui criait, elle eut pitié de lui, et dit : C'est un enfant des Hébreux.

7. *Alors* la sœur de l'enfant : Voulez-vous, lui dit-elle, que j'aille, et que je vous fasse venir une femme des Hébreux qui puisse nourrir ce petit enfant?

8. Elle répondit : Va. La jeune fille alla et appela sa mère.

9. A laquelle la fille de Pharaon ayant parlé : Prends, dit-elle, cet enfant, et nourris-le-moi; c'est moi qui te donnerai ton salaire. La femme prit et nourrit l'enfant; et quand il eut grandi elle le remit à la fille de Pharaon,

10. Qui l'adopta pour son fils, et lui donna le nom de Moïse, disant : C'est de l'eau que je l'ai tiré.

11. En ces jours-là, après que Moïse fut devenu grand, il sortit vers ses frères, et il vit leur affliction, et un Egyptien frappant un des Hébreux ses frères.

12. Or lorsqu'il eut regardé çà et là, et qu'il eut vu qu'il n'y avait personne, il tua l'Egyptien et le cacha dans le sable.

13. Et étant sorti le jour suivant, il aperçut deux Hébreux qui se querellaient; et il demanda à celui qui faisait l'injure : Pourquoi frappes-tu ton semblable?

14. Celui-ci répondit : Qui t'a établi prince et juge sur nous? Est-ce que tu veux me tuer, comme hier tu as tué l'Egyptien? Moïse eut peur, et dit : Comment cette chose est-elle devenue publique?

15. Cependant Pharaon apprit ce discours, et il cherchait à faire mourir Moïse, qui fuyant de sa présence, demeura dans la terre de Madian, et s'assit près d'un puits.

16. Or le prêtre de Madian avait sept filles, qui vinrent pour puiser de l'eau; et les canaux remplis, elles désiraient abreuver les troupeaux de leur père.

17. Les pasteurs survinrent et les chassèrent; mais Moïse se leva, et les jeunes filles défendues, il abreuva leurs brebis.

18. Lorsqu'elles furent revenues

5. Actes, VII, 21; Hébr., XI, 23. — 11. Hébr., XI, 24.

---

5. *Ses jeunes filles;* les filles attachées à son service. — * *La fille de Pharaon* s'appelait, d'après la tradition juive, Thermonthis. Elle était probablement fille de Séti Ier, père de Ramsès II.

18. Quelques-uns croient que Raguel était l'aïeul de ces filles, et père de Jéthro, nommé au chap. suivant, vers. 1 et au chap. XVIII, 1; mais la plupart pensent que c'était un seul personnage qui portait deux noms. On lèverait facilement les dif-

vers Raguel leur père, il leur demanda : Pourquoi êtes-vous revenues plus tôt que de coutume?

19. Elles répondirent : Un Egyptien nous a délivrées de la main des pasteurs : de plus, il a même puisé de l'eau avec nous, et il a donné à boire à nos brebis.

20. Mais où est-il? reprit Raguel. Pourquoi avez-vous laissé aller cet homme? appelez-le, afin qu'il mange du pain.

21. Moïse jura donc qu'il habiterait avec lui, et il prit Séphora sa fille pour femme :

22. Laquelle lui enfanta un fils qu'il appela Gersam, disant : J'ai été voyageur dans une terre étrangère. Mais elle en enfanta un autre qu'il appela Eliézer, disant : Le Dieu de mon père, mon aide, m'a délivré de la main de Pharaon.

23. Mais après bien du temps, le roi d'Egypte mourut, et les enfants d'Israël, gémissant à cause de leurs travaux, vociférèrent, et leur clameur monta de leurs travaux jusqu'à Dieu.

24. Et il entendit leur gémissement, et il se souvint de l'alliance qu'il fit avec Abraham, Isaac et Jacob.

25. Et le Seigneur regarda les enfants d'Israël et il les reconnut.

CHAPITRE III.

Dieu se manifeste à Moïse; il l'envoie pour tirer les Hébreux de l'Egypte; il lui déclare le nom sous lequel il veut être connu.

1. Cependant Moïse paissait les brebis de Jéthro son beau-père, prêtre de Madian; or lorsqu'il eut conduit le troupeau dans l'intérieur du désert, il vint à la montagne de Dieu, Horeb.

2. Et le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu du milieu du buisson; et il voyait que le buisson brûlait et ne se consumait point.

3. Moïse dit donc : J'irai, et je verrai cette grande vision, pourquoi le buisson ne se consume point.

4. Mais le Seigneur, voyant qu'il s'avançait pour voir, l'appela du milieu du buisson, et dit : Moïse, Moïse. Lequel répondit : Me voici.

5. Et le Seigneur : N'approche point d'ici, dit-il : ôte la chaussure de tes pieds; car le lieu dans lequel tu es est une terre sainte.

6. Il ajouta : Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le

21. Infra, XVIII, 2, 3; I Par., XXIII, 15. — CHAP. III. 2. Actes, VII, 30. — 6. Matt., XXII, 32; Marc, XII, 26; Luc, XX, 37.

---

ficultés qu'occasionne la confusion de ces deux noms, si on admettait, ce que plus d'une raison semble prouver d'ailleurs, que Jéthro était fils de Raguel, et par conséquent beau-frère de Moïse.

20. *Afin qu'il mange du pain;* hébraïsme, pour *prendre* de la *nourriture, faire un repas.*

23. * *Le roi d'Egypte* Ramsès II *mourut.* Il eut pour successeur son fils Menephtah Ier, le treizième de ses enfants; les douze aînés étaient morts avant leur père.

1. *Jéthro.* Voy. II, 18. — *Horeb* est appelée *montagne de Dieu* par anticipation; car elle n'a reçu ce nom qu'à cause de l'apparition de Dieu à Moïse. — * Le mont Horeb est le mont Sinaï proprement dit, sur lequel Dieu, après la sortie d'Egypte, donna sa loi à son peuple.

5. * *Ote la chaussure de tes pieds,* en signe de respect, selon un usage encore en vigueur dans l'Orient.

Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Moïse cacha sa face, car il n'osait pas regarder vers Dieu.

7. Le Seigneur lui dit : J'ai vu l'affliction de mon peuple en Egypte, et j'ai entendu sa clameur à cause de la dureté de ceux qui président aux travaux.

8. Et sachant sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Egyptiens, et pour le conduire de cette terre dans une *autre* terre bonne et spacieuse, dans une terre où coulent du lait et du miel, au pays du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de l'Hévéen et du Jébuséen.

9. La clameur des enfants d'Israël est venue jusqu'à moi, et j'ai vu leur affliction dont ils sont accablés par les Égyptiens.

10. Mais viens, et je t'enverrai vers Pharaon, afin que tu retires mon peuple, les enfants d'Israël, de l'Egypte.

11. Et Moïse répondit à Dieu : Qui suis-je, moi, pour que j'aille vers Pharaon, et que je retire les enfants d'Israël de l'Egypte?

12. Le Seigneur lui répliqua : Je serai avec toi, et tu auras ceci pour signe que je t'aurai envoyé : Lorsque tu auras retiré mon peuple de l'Egypte, tu immoleras à Dieu sur cette montagne.

13. Moïse dit à Dieu : Voici que j'irai vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous. S'ils me demandent : Quel est son nom? que leur dirai-je?

14. Dieu dit à Moïse : JE SUIS CELUI QUI SUIS. Il ajouta : Tu diras ainsi aux enfants d'Israël : CELUI QUI EST m'a envoyé vers vous.

15. Et Dieu dit encore à Moïse : Tu diras ceci aux enfants d'Israël : Le Seigneur Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob m'a envoyé vers vous : c'est là mon nom pour l'éternité, et c'est celui qui doit me rappeler à la mémoire de génération en génération.

16. Va et assemble les anciens d'Israël, et tu leur diras : Le Seigneur Dieu de vos pères m'a apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, disant : Visitant, je vous ai visités, et j'ai vu tout ce qui vous est arrivé en Egypte.

17. Et j'ai dit que je vous retirerai de l'affliction de l'Egypte pour vous conduire dans la terre

---

10. * *Vers Pharaon*, Menephath Ier.

14. * Le nom par lequel Dieu manifeste ici sa nature à Moïse est celui qu'on prononce ordinairement *Jéhovah*. La prononciation *Jéhovah* n'est certainement pas la véritable prononciation du tétragramme divin; les voyelles de ce nom sont celles du mot *Adonaï* que les Hébreux lisaient à la place du nom incommunicable. La plupart des orientalistes croient aujourd'hui que la vraie prononciation est *Jahvéh* ou *Yahvéh*. — *Je suis celui qui suis.* « Cette définition parfaite, dit S. Hilaire, rend la notion de nature divine par l'expression la mieux appropriée à l'intelligence des hommes. En effet, rien ne se conçoit comme plus essentiel à Dieu que d'être, parce que celui qui est l'existence même ne peut avoir ni fin ni commencement, et que dans la continuité d'une béatitude inaltérable, il n'a pu et ne pourra jamais ne pas être. »

16. *Les anciens d'Israël;* probablement, les chefs des tribus, les principaux du peuple. — *Visitant*, etc., c'est-à-dire je vous ai visités avec le plus grand soin. En hébreu, comme en bien d'autres langues, ces sortes de répétitions donnent de l'intensité à l'idée exprimée par le verbe.

du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de l'Hévéen et du Jébuséen, terre où coulent du lait et du miel.

18. Et ils entendront ta voix; et tu entreras, toi et les anciens d'Israël, auprès du roi d'Egypte, et tu lui diras : Le Seigneur Dieu des Hébreux nous a appelés : nous ferons le chemin de trois journées dans le désert, afin que nous immolions au Seigneur notre Dieu.

19. Mais moi, je sais que le roi d'Egypte ne vous laissera pas aller, si ce n'est par une main puissante.

20. Aussi j'étendrai ma main, et je frapperai l'Egypte de toute sorte de prodiges que je vais faire au milieu d'eux : après cela il vous laissera aller.

21. Et je ferai que ce peuple trouvera grâce aux yeux des Egyptiens; et quand vous sortirez, vous ne vous en irez pas dépourvus.

22. Mais chaque femme demandera à sa voisine et à son hôtesse des vases d'argent et d'or, et des vêtements, que vous mettrez, sur vos fils et vos filles, et vous dépouillerez l'Egypte.

CHAPITRE IV.

Miracles que Dieu fait en faveur de Moïse. Moïse retourne en Egypte. Circoncision de son fils. Aaron se joint à lui.

1. Répondant, Moïse dit : Ils ne me croiront point, et ils n'écouteront point ma voix, mais ils diront : Non, le Seigneur ne t'a pas apparu.

2. Le *Seigneur* lui dit donc : Qu'est-ce que tu tiens en ta main? Il répondit : Une verge.

3. Le Seigneur ajouta : Jette-la à terre. Il la jeta, et elle fut changée en serpent; de sorte que Moïse s'enfuyait.

4. Mais le Seigneur dit : Etends ta main et prends sa queue. Il l'étendit, saisit la *queue*, et elle fut changée en verge.

5. C'est afin qu'ils croient, ajouta-t-il, que t'a apparu le Seigneur Dieu de leurs pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob.

6. Et le Seigneur lui dit de nouveau : Mets ta main dans ton sein. Quand il l'eut mise dans son sein, il la retira lépreuse et *blanche* comme la neige.

7. Remets ta main dans ton sein, ajouta le *Seigneur*. Il la remit, et il la retira une seconde fois, et elle était semblable au reste de sa chair.

8. S'ils ne te croient point, reprit *le Seigneur*, et s'ils n'entendent point le langage du premier signe, ils croiront à la parole du signe suivant.

9. Que s'ils ne croient pas même à ces deux signes, et n'écoutent pas ta voix, prends de l'eau du fleuve, et répands-la sur la terre, et tout ce que tu auras puisé au fleuve sera changé en sang.

21. Infra, XI, 2; XII, 36.

22. Dieu, maître souverain de toutes choses, donne cet ordre aux Israélites pour les dédommager de tous les maux que les Egyptiens leur avaient faits, et pour les payer des services qu'ils avaient rendus à l'Egypte. Compar. *Sagesse*, X, 17 19.

4. *Elle fut;* ainsi que le reste du corps du serpent, changée, etc.

8. * *Signe* a tout à la fois le sens de signe et de miracle.

10. Moïse dit : Je vous conjure, Seigneur, je n'ai pas la parole facile depuis hier et avant-hier; et même depuis que vous avez parlé à votre serviteur, j'ai la langue plus embarrassée et plus lente.

11. Le Seigneur lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme? ou qui a formé le muet et le sourd, le voyant et l'aveugle? n'est-ce pas moi?

12. Va donc, et moi je serai en ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu dois dire.

13. Mais lui : Je vous conjure, Seigneur, dit-il, envoyez celui que vous devez envoyer.

14. Le Seigneur, irrité contre Moïse, dit : Je sais qu'Aaron ton frère, le Lévite, parle avec facilité; voilà qu'il sort lui-même au devant de toi, et te voyant, il se réjouira en son cœur.

15. Parle-lui, et mets mes paroles en sa bouche : et moi, je serai en ta bouche et en sa bouche, et je vous montrerai ce que vous devez faire.

16. Lui parlera pour toi au peuple, et sera ta bouche; et toi, tu le guideras dans les choses qui regardent Dieu.

17. Prends aussi en ta main cette verge avec laquelle tu dois faire les signes.

18. Moïse s'en alla, et retourna vers Jéthro, son beau-père, et lui dit : Je m'en irai et je retournerai vers mes frères en Egypte, pour que je voie s'ils vivent encore. Jéthro lui dit : Va en paix.

19. Ainsi le Seigneur dit à Moïse à Madian : Va, et retourne en Egypte; car ils sont morts tous ceux qui cherchaient ton âme.

20. Moïse prit donc sa femme et ses fils, les mit sur l'âne et retourna en Egypte, portant la verge de Dieu en sa main.

21. Et le Seigneur lui dit pendant qu'il retournait en Egypte : Aie soin de faire devant Pharaon tous les prodiges que j'ai mis en ta main; moi, j'endurcirai son cœur, et il ne laissera pas aller le peuple.

22. Et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Mon fils premier-né est Israël.

23. Je t'ai dit : Laisse aller mon fils, afin qu'il me serve, et tu n'as pas voulu le laisser : voilà que que moi, je tuerai ton fils premier-né.

24. Or, comme *Moïse* était en chemin, le Seigneur se présenta à lui à l'hôtellerie, et il voulait le faire mourir.

25. Séphora prit aussitôt une pierre très aiguë et circoncit son fils, puis elle toucha ses pieds et dit : Tu m'es un époux de sang.

26. Et il le laissa, après qu'elle eut dit : Epoux de sang, à cause de la circoncision.

CHAP. IV. 12. Matt., x, 20. — 15. Infra, VII, 2.

---

10. *Depuis hier et avant-hier;* hébraïsme, pour depuis quelque temps.

21. L'Écriture dit souvent que Dieu fait ce qu'il permet seulement. C'est donc en ce sens qu'il faut entendre ce qui est dit ici de l'endurcissement de Pharaon, et un grand nombre de passages de la Bible, où nous trouvons la même locution.

25. * *Une pierre très aiguë.* On se servait de couteaux de silex pour faire la circoncision.

27. Cependant le Seigneur dit à Aaron : Va à la rencontre de Moïse dans le désert. Et il alla au-devant de lui à la montagne de Dieu, et il l'embrassa.

28. Et Moïse raconta à Aaron toutes les paroles par lesquelles le Seigneur l'avait envoyé, et les miracles qu'il lui avait commandés.

29. Ils vinrent donc ensemble, et ils assemblèrent tous les anciens des enfants d'Israël.

30. Et Aaron raconta toutes les paroles que le Seigneur avait dites à Moïse ; et il fit les miracles devant le peuple.

31. Et le peuple crut. C'est ainsi qu'ils apprirent que le Seigneur avait visité les enfants d'Israël, et qu'il avait regardé leur affliction : et inclinés ils adorèrent.

CHAPITRE V.

Moïse et Aaron se présentent devant Pharaon. Pharaon surcharge les Israélites de nouveaux travaux. Plaintes des Israélites contre Moïse et Aaron.

1. Après cela Moïse et Aaron entrèrent et dirent à Pharaon : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert.

2. Mais celui-ci répondit : Qui est le Seigneur, pour que j'écoute sa voix et que je laisse aller Israël? Je ne connais point le Seigneur, et Israël, je ne le laisserai pas aller.

3. Ils dirent encore : Le Dieu des Hébreux nous a appelés, afin que nous fassions le chemin de trois journées dans le désert, et que nous sacrifiions au Seigneur notre Dieu, de peur que ne nous advienne la peste ou le glaive.

4. Le roi d'Egypte leur répondit : Pourquoi, Moïse et Aaron, détournez-vous le peuple de ses ouvrages? Allez à vos travaux.

5. Pharaon ajouta : Le peuple est nombreux dans le pays : vous voyez que la multitude s'est insensiblement accrue; combien plus, si vous lui donnez relâche dans ses travaux?

6. Il commanda donc en ce jour-là aux intendants des travaux, et aux exacteurs du peuple, disant :

7. Vous ne donnerez plus du tout de paille au peuple pour faire des briques, comme auparavant; mais qu'ils aillent eux-mêmes, et qu'ils ramassent du chaume.

8. Cependant vous leur imposerez la quantité de briques qu'ils faisaient auparavant, et vous n'en diminuerez rien ; car ils chôment, et c'est pour cela qu'ils vocifèrent, disant : Allons et sacrifions à notre Dieu.

9. Qu'ils soient accablés d'ouvrages et qu'ils les acccomplis-

---

27. *La montagne de Dieu.* Voy. III, 1.

1. * *Dirent à Pharaon*, Menephtah Ier. Les scènes racontées dans ce chapitre et les suivants se passèrent à Tanis, dans la Basse-Egypte. Cette ville était située à droite, sur le bras du Nil, auquel elle donnait son nom.

2. * *Qui est le Seigneur?* Le texte hébreu porte ici le nom propre de Dieu, Jéhovah. Menephtah dit : *Je ne connais point Jéhovah.*

7. On pouvait employer cette paille, en la mêlant avec le mortier, pour donner aux briques plus de consistance, ou seulement pour les couvrir, de peur qu'étant promptement séchées par l'ardeur du soleil, elles ne se fendissent.

sent, et qu'ils n'acquiescent point à des paroles mensongères.

10. Étant donc sortis, les intendants des travaux et les exacteurs dirent au peuple : Ainsi dit Pharaon : Je ne vous donne point de paille.

11. Allez et amassez où vous pourrez trouver, et rien ne sera diminué de votre ouvrage.

12. Et le peuple se dispersa dans toute la terre d'Egypte pour amasser de la paille.

13. Les intendants des travaux aussi les pressaient, disant : Achevez votre ouvrage chaque jour, comme auparavant vous aviez coutume de faire, quand on vous donnait la paille.

14. Ceux mêmes qui présidaient aux travaux des enfants d'Israël furent flagellés par les exacteurs de Pharaon, qui leur disaient : Pourquoi n'avez-vous point achevé le nombre de briques, ni hier ni aujourd'hui, comme auparavant?

15. Alors vinrent les préposés aux enfants d'Israël, et ils vociférèrent contre Pharaon, disant : Pourquoi agissez-vous ainsi contre vos serviteurs?

16. On ne nous donne point de paille, et l'on nous commande également des briques : voici que nous, vos serviteurs, nous sommes déchirés de verges, et que l'on agit injustement contre votre peuple.

17. Pharaon répondit : Vous chômez par oisiveté, et c'est pourquoi vous dites : Allons et sacrifions au Seigneur.

18. Allez donc et travaillez; on ne vous donnera point de paille, et vous rendrez le compte accoutumé de briques.

19. Ainsi les préposés aux enfants d'Israël se voyaient dans une fâcheuse position, puisqu'il leur était dit : Rien ne sera diminué des briques chaque jour.

20. Or ils rencontrèrent Moïse et Aaron qui se trouvaient vis-à-vis, quand ils sortirent d'avec Pharaon,

21. Et ils leur dirent : Que le Seigneur voie et juge; car vous nous avez mis en mauvaise odeur auprès de Pharaon et de ses serviteurs, et vous lui avez donné un glaive pour qu'il nous tue.

22. Alors Moïse retourna vers le Seigneur, et dit : Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple? pourquoi m'avez-vous envoyé?

23. Car depuis que je suis entré auprès de Pharaon pour lui parler en votre nom, il a affligé votre peuple, et vous ne les avez pas délivrés.

---

12. * Le texte original porte : *Le peuple se répandit dans toute la terre d'Egypte pour y amasser des roseaux au lieu de paille.* Ce verset signifie que, ne trouvant plus de paille, les Israélites recueillirent à la place et pour en tenir lieu, dans la fabrication des briques, les roseaux qui croissent en abondance sur les bords du Nil et des canaux qui en dérivent. Le sens précis de l'hébreu n'avait pas été bien compris, parce que Moïse, dans son récit, pour désigner le roseau qui pousse en Egypte sur les bords du Nil et des étangs, l'a appelé de son nom égyptien, *gasch.*

14. Ces *exacteurs,* ou officiers de Pharaon préposés aux travaux, avaient eux-mêmes sous leur propre surveillance des Hébreux chargés de les faire exécuter par leurs frères.

CHAPITRE VI.

Dieu rassure Moïse et console les Israélites. Descendance de Ruben, de Siméon et de Lévi.

1. Le Seigneur dit à Moïse : C'est maintenant que tu verras ce que je vais faire à Pharaon; car par l'effet d'une main puissante il les laissera aller, et en vertu d'une main forte, il les pressera de sortir de son pays.

2. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : Je suis le Seigneur,

3. Qui ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob en Dieu tout-puissant; mais mon nom ADONAÏ, je ne le leur ai pas manifesté.

4. Et j'ai fait alliance avec eux, afin de leur donner la terre de Chanaan, terre de leur pèlerinage dans laquelle ils ont été étrangers.

5. J'ai entendu le gémissement des enfants d'Israël, que les Egyptiens ont opprimés; et je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi dis aux enfants d'Israël : Je suis le Seigneur qui vous tirerai de la prison des Egyptiens, et vous délivrerai de la servitude : et je vous rachèterai par un bras élevé et de grands jugements.

7. Et je vous prendrai pour mon peuple, et je serai votre Dieu; ainsi vous saurez que c'est moi, qui suis le Seigneur votre Dieu, qui vous aurai tirés de la prison des Egyptiens,

8. Et fait entrer dans la terre, sur laquelle j'ai levé la main, *jurant* que je la donnerais à Abraham, à Isaac et à Jacob; car je vous la donnerai en possession, moi le Seigneur.

9. Moïse raconta donc toutes ces choses aux enfants d'Israël, qui ne l'écoutèrent pas à cause de l'angoisse de leur esprit et de leur travail très pénible.

10. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :

11. Entre, et parle à Pharaon, roi d'Egypte, pour qu'il laisse sortir les enfants d'Israël de son pays.

12. Moïse répondit devant le Seigneur : Voilà que les enfants d'Israël ne m'écoutent pas : et comment Pharaon m'écoutera-t-il, surtout moi étant incirconcis des lèvres?

13. C'est ainsi que le Seigneur parla à Moïse et Aaron et qu'il leur donna ses ordres pour les enfants d'Israël et pour Pharaon, roi d'Egypte, afin qu'ils fissent sortir les enfants d'Israël de la terre d'Egypte.

14. Voici les chefs des maisons selon leurs familles : Les fils de Ruben, premier-né d'Israël : Hénoch et Phallu, Hesron et Charmi :

CHAP. VI. 14. Genèse, XLVI, 9; Nom., XXVI, 5; I Par., V, 1.

---

3. *Adonaï* signifie Seigneur. C'est le mot que les Septante ont substitué à celui de *Jehóva*, qu'il n'est pas permis aux Juifs de prononcer. A la vérité, les anciens patriarches ont connu le nom *Jéhova*, mais ils n'en ont pas connu toute la puissance, toute l'efficacité, puisqu'ils n'ont pas vu l'accomplissement des promesses qui leur avaient été faites en vertu de ce divin nom. — * Sur le nom de Jéhovah, voir la note sur *Exode*, III, 14.

12. La locution *incirconcis des lèvres, de la bouche, des oreilles, du cœur*, etc., exprime une imperfection, une impureté, une indisposition dans ces parties, soit dans le sens physique, soit dans le sens naturel.

15. C'est là la parenté de Ruben. Les fils de Siméon : Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Soar et Saül, fils d'une Chananéenne. C'est là la race de Siméon.

16. Et voici les noms des fils de Lévi, selon leur parenté : Gerson, Caath et Mérari. Or les années de la vie de Lévi furent cent trente-sept.

17. Les fils de Gerson : Lobni et Séméi, selon leur parenté.

18. Les fils de Caath : Amram-Isaar, Hébron et Oziel : et les années de la vie de Caath furent cent trente-trois.

19. Les fils de Mérari : Moholi et Musi : c'est là la parenté de Lévi selon ses familles.

20. Or Amram prit pour femme Jochabed, fille de son oncle paternel, laquelle lui enfanta Aaron et Moïse. Et les années de la vie d'Amram furent cent trente-sept.

21. Les fils d'Isaar : Coré, Nepheg et Zéchri.

22. Les fils d'Oziel : Misaël, Elisaphan et Séthri

23. Or Aaron prit pour femme Elisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahasson, laquelle lui enfanta Nadab, Abiu, Eléazar et Ithamar.

24. Les fils de Coré : Aser, Elcana, et Abiasaph : c'est là la parenté des Corites.

25. Mais Eléazar, fils d'Aaron, prit une femme d'entre les filles de Phutiel, laquelle lui enfanta Phinées. Ce sont là les chefs des familles lévitiques selon leur parenté.

26. C'est Aaron et Moïse auxquels le Seigneur commanda de retirer les enfants d'Israël de l'Egypte, selon leurs bandes.

27. Ce sont eux qui parlent à Pharaon, roi d'Egypte, pour qu'ils retirent les enfants d'Israël de l'Egypte : c'est Moïse et Aaron,

28. Au jour où le Seigneur parla à Moïse dans la terre d'Egypte.

29. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : Je suis le Seigneur ; dis à Pharaon, roi d'Egypte, tout ce que moi-même je te dis.

30. Et Moïse répondit devant le Seigneur : Voici que je suis incirconcis des lèvres, comment Pharaon m'écoutera-t-il ?

CHAPITRE VII.

La verge d'Aaron changée en serpent Endurcissement de Pharaon. Première plaie, changement des eaux en sang.

1. Et le Seigneur dit à Moïse : Voilà que je t'ai établi le Dieu de Pharaon, et Aaron ton frère sera ton prophète.

2. Toi, tu lui diras tout ce que je t'ordonne, et lui parlera à Pharaon, afin qu'il laisse les enfants d'Israël s'en aller de son pays.

3. Mais moi j'endurcirai son cœur, et je multiplierai mes signes et mes prodiges dans la terre d'Egypte.

15. I Par., IV, 24. — 17. I Par., VI, 1. — 18. Nom., III, 19; XXVI, 57, 58; I Par., VI, 2; XXIII, 12. — CHAP. VII. 2. Supra, IV, 15.

---

26. *Selon leurs bandes;* distribués en plusieurs corps, comme des troupes réglées. Compar. XIII, 18.

30. * *Je suis incirconcis des lèvres.* Voir plus haut, IV, 10.

3. *J'endurcirai son cœur.* Voy. IV, 21.

4. Et il ne vous écoutera point : et je lancerai ma main sur l'Egyte, et je retirerai mon armée et mon peuple, les enfants d'Israël, de la terre d'Egypte par de très grands jugements.

5. Et les Egyptiens sauront que c'est moi le Seigneur qui aurai étendu ma main sur l'Egypte, et retiré les enfants d'Israël du milieu d'eux.

6. C'est pourquoi Moïse et Aaron firent comme avait ordonné le Seigneur : ainsi agirent-ils.

7. Or Moïse avait quatre-vingts ans et Aaron quatre-vingt-trois, quand ils parlèrent à Pharaon.

8. Et le Seigneur dit à Moïse et à Aaron :

9. Quand Pharaon vous dira : Montrez des signes, tu diras à Aaron : Prends ta verge et jette-la devant Pharaon; et elle sera changée en serpent.

10. Moïse donc et Aaron, étant entrés auprès de Pharaon, firent comme avait ordonné le Seigneur : Aaron jeta la verge devant Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent.

11. Mais Pharaon appela les sages et les magiciens; et ils firent eux aussi pareillement par les enchantements égyptiens et par certains secrets.

12. Ils jetèrent chacun leur verge, et elles furent changées en serpents; mais la verge d'Aaron dévora leurs verges.

13. Et le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta point Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

14. Or le Seigneur dit à Moïse : Le cœur de Pharaon s'est endurci; il ne veut pas laisser aller le peuple.

15. Va vers lui dès le matin; voilà qu'il sortira pour aller vers l'eau; et tu te présenteras à sa rencontre sur la rive du fleuve : et la verge qui a été changée en serpent, tu la prendras en ta main,

16. Et tu diras à Pharaon : Le Seigneur Dieu des Hébreux m'a envoyé vers toi, disant : Laisse aller mon peuple afin qu'il me sacrifie dans le désert, et jusqu'à présent tu n'as pas voulu écouter.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur : En ceci tu sauras que je suis le Seigneur : voici que je frapperai de la verge qui est en ma main l'eau du fleuve, et elle sera changée en sang.

18. Les poissons même qui sont dans le fleuve mourront; et les eaux se corrompront, et les Egyptiens qui boiront de l'eau du fleuve, souffriront beaucoup.

19. Le Seigneur dit aussi à Moïse : Dis à Aaron : Prends ta

11. II Tim., III, 8.

---

11. Que le changement opéré par les magiciens ait été réel ou simplement apparent, Pharaon aurait dû reconnaître la toute-puissance du Dieu des Hébreux, en voyant la verge d'Aaron dévorer celles des magiciens. — * Les principaux magiciens d'Egypte qui résistèrent à Moïse s'appelaient, comme nous l'apprend S. Paul, Jannès et Mambrès. Les magiciens de l'Egypte ont été de tout temps célèbres dans l'antiquité, et il y a toujours eu dans ce pays des psylles ou charmeurs de serpents.

19. * On peut voir la description détaillée du changement de l'eau du Nil en sang et d'autres plaies d'Egypte, dans F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édition, 1889, t. II, p. 285-341.

verge, et étends ta main sur les eaux de l'Egypte, et sur leurs fleuves, et sur les ruisseaux et les marais, et sur tous les lacs des eaux, afin qu'ils soient changés en sang, et qu'il y ait ainsi du sang dans toute la terre d'Egypte, tant dans les vases de bois que dans les vases de pierre.

20. Et Moïse et Aaron firent comme l'avait ordonné le Seigneur; et *Aaron* levant sa verge, frappa l'eau du fleuve devant Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en sang.

21. Et les poissons qui étaient dans le fleuve moururent; le fleuve se corrompit, et les Egyptiens ne pouvaient boire de l'eau du fleuve : et il y eut du sang dans toute la terre d'Egypte.

22. Les magiciens d'Egypte firent pareillement par leurs enchantements, et le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

23. Il se retira et il entra en sa maison, et ne prit pas la chose à cœur encore cette fois.

24. Or tous les Egyptiens creusèrent autour du fleuve pour *trouver* de l'eau à boire; car ils ne pouvaient boire de l'eau du fleuve.

25. Et il se passa sept jours entiers, après que le Seigneur eut frappé le fleuve.

CHAPITRE VIII.

Seconde plaie, les grenouilles; troisième, les moucherons; quatrième, les mouches. Vaines promesses de Pharaon.

1. Le Seigneur dit aussi à Moïse : Entre auprès de Pharaon, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie :

2. Mais si tu ne veux pas le laisser aller, voici que moi je frapperai tout ton pays de grenouilles.

3. Car le fleuve fera jaillir des grenouilles, qui monteront, et entreront dans ta maison et dans la chambre où est ton lit, et sur ton lit, et dans les maisons de tes serviteurs, et au milieu de ton peuple, et dans tes fours, et sur les restes de tes aliments.

4. Ainsi c'est chez toi, et chez ton peuple et chez tous tes serviteurs qu'entreront les grenouilles.

5. Le Seigneur dit donc à Moïse : Dis à Aaron : Etends ta main sur les fleuves, et sur les ruisseaux et les marais, et fais venir les grenouilles sur la terre d'Egypte.

6. Et Aaron étendit sa main sur les eaux d'Egypte, et les grenouilles montèrent et couvrirent la terre d'Egypte.

7. Mais les magiciens aussi firent pareillement par leurs enchantements, et ils firent venir les grenouilles sur la terre d'Egypte.

8. Or Pharaon appela Moïse et Aaron et leur dit : Priez le Seigneur qu'il éloigne les grenouilles de moi et de mon peuple, et je laisserai aller le peuple, afin qu'il sacrifie au Seigneur.

9. Et Moïse répondit à Pharaon : Indique-moi quand je devrai prier pour toi, et pour tes serviteurs et pour ton peuple, afin que les gre-

20. Infra, XVII, 5; Ps. LXXVII, 44. — 22. Sag., XVII, 7. — CHAP. VIII. 7. Sag.. XVII, 7.

nouilles soient chassées loin de toi et de ta maison, et de tes serviteurs et de ton peuple, et qu'elles demeurent seulement dans le fleuve.

10. Celui-ci répondit : Demain. Or Moïse : Je ferai, dit-il, selon ta parole, afin que tu saches qu'il n'y en a point comme le Seigneur notre Dieu.

11. Et les grenouilles s'éloigneront de toi et de ta maison, et de tes serviteurs et de ton peuple, et elles demeureront seulement dans le fleuve.

12. Alors Moïse et Aaron sortirent de devant Pharaon ; et Moïse cria au Seigneur, à cause de la promesse qu'il avait faite à Pharaon touchant les grenouilles.

13. Et le Seigneur fit selon la parole de Moïse ; et les grenouilles des maisons, et des villages et des champs, moururent.

14. Et on les entassa en immenses monceaux, et la terre en fut infectée.

15. Or Pharaon, voyant qu'il lui avait été donné du relâche, endurcit son cœur, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

16. Alors le Seigneur dit à Moïse : Dis à Aaron : Etends ta verge et frappe la poussière de la terre, et qu'il y ait des moucherons dans toute la terre d'Egypte.

17. Et ils firent ainsi. Aaron étendit donc sa main, tenant sa verge ; et il frappa la poussière de la terre, et les moucherons s'attachèrent aux hommes et aux bêtes ; toute la poussière de la terre fut changée en moucherons par toute la terre d'Egypte.

18. Et les magiciens firent pareillement par leurs enchantements, pour produire les moucherons, mais ils ne le purent ; et les moucherons restaient attachés aux hommes et aux bêtes.

19. Alors les magiciens dirent à Pharaon : C'est le doigt de Dieu ; et le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

20. Le Seigneur dit aussi à Moïse : Lève-toi au point du jour, et présente-toi devant Pharaon ; car il sortira pour aller vers l'eau, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

21. Que si tu ne le laisses pas aller, voici que je vais envoyer sur toi et sur tes serviteurs, et sur ton peuple et en tes maisons, toute sorte de mouches ; et les maisons des Egyptiens seront remplies de mouches de diverses espèces, et toute la terre en laquelle ils seront.

22. Mais je rendrai merveilleuse en ce jour-là la terre de Gessen, en laquelle est mon peuple, de manière à ce qu'il n'y ait point là de mouches, et que tu saches que moi le Seigneur, je suis au milieu de cette terre.

23. C'est ainsi que je mettrai une distinction entre mon peuple et ton peuple : demain aura lieu ce prodige.

---

18. Les magiciens frappèrent la terre de leur verge, comme Aaron ; mais ce fut sans succès.

20. Les rois d'Egypte se lavaient tous les matins avant de sacrifier aux dieux

24. Et le Seigneur fit ainsi. Il vint des mouches très dangereuses dans les maisons de Pharaon et de ses serviteurs, et dans toute la terre d'Egypte : ainsi la terre fut infectée par les mouches de cette sorte.

25. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit : Allez et sacrifiez à votre Dieu en cette terre-ci.

26. Mais Moïse répondit : Cela ne peut se faire ainsi ; car les sacrifices que nous offrirons au Seigneur notre Dieu sont des abominations pour les Egyptiens : que si nous tuons devant eux les *animaux* qu'adorent les Egyptiens, ils nous lapideront.

27. Nous ferons le chemin de trois journées dans le désert, et nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a ordonné.

28. Et Pharaon reprit : Moi, je vous laisserai aller, afin que vous sacrifiiez au Seigneur votre Dieu dans le désert : cependant n'allez pas plus loin, priez pour moi.

29. Moïse répondit : Sorti d'avec toi, je prierai le Seigneur, et demain les mouches s'éloigneront de Pharaon, et de ses serviteurs et de son peuple ; cependant ne me trompe plus désormais, en ne laissant pas aller le peuple sacrifier au Seigneur.

30. Moïse donc, sortit de la présence de Pharaon, pria le Seigneur ;

31. Qui fit selon sa parole, et il enleva les mouches de Pharaon, et de ses serviteurs et de son peuple : il n'en resta pas même une seule.

32. Mais le cœur de Pharaon s'endurcit : en sorte que, pas même cette fois, il ne laissa aller le peuple.

CHAPITRE IX.

Cinquième plaie, la peste sur les animaux ; sixième, les ulcères ; septième, la grêle et le tonnerre.

1. Mais le Seigneur dit à Moïse : Va vers Pharaon, et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

2. Que si tu refuses encore et les retiens,

3. Voilà que ma main sera sur tes champs : et sur tes chevaux, et tes ânes, et tes chameaux, et tes bœufs, et tes brebis, une peste très dangereuse.

4. Et le Seigneur fera une distinction merveilleuse entre les possessions d'Israël et les possessions des Egyptiens ; en sorte que rien absolument ne périra de ce qui appartient aux enfants d'Israël.

5. Et le Seigneur en a marqué le temps, disant : Demain le Seigneur accomplira cette parole en ce pays.

6. Le Seigneur donc accomplit cette parole le jour suivant : et tous les animaux des Egyptiens

24. Sag., xvi, 9. — 27. Supra, iii, 18.

26. * Les Egyptiens adoraient un grand nombre d'animaux comme des dieux, en particulier le bœuf Apis.

6. Ce verset n'est nullement en contradiction avec le neuvième, où il est dit que les animaux furent atteints d'ulcères, tandis qu'ici on les suppose tous morts. Car

moururent; mais parmi les animaux des enfants d'Israël rien absolument ne périt.

7. Et Pharaon envoya voir : et rien n'était mort de ce que possédait Israël. Et le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne laissa pas aller le peuple.

8. Alors le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : Prenez plein vos mains de cendre de foyer, et que Moïse la jette çà et là vers le ciel devant Pharaon;

9. Et qu'il y ait de la poussière sur toute la terre d'Egypte; car il y aura sur les hommes et les bêtes des ulcères, et de grosses tumeurs, dans toute la terre d'Egypte.

10. Ils prirent donc de la cendre de foyer, et ils se présentèrent devant Pharaon, et Moïse la jeta çà et là vers le ciel, et il se forma des ulcères, de grosses tumeurs sur les hommes et les bêtes.

11. Et les magiciens ne pouvaient se tenir devant Moïse, à cause des plaies qui étaient sur eux et dans toute la terre d'Egypte.

12. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme l'avait dit le Seigneur à Moïse.

13. Le Seigneur dit encore à Moïse : Lève-toi dès le matin et présente-toi devant Pharaon, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

14. Parce que, pour cette fois, j'enverrai toutes mes plaies sur ton cœur, et sur tes serviteurs, et sur ton peuple, afin que tu saches que nul n'est semblable à moi dans toute la terre.

15. C'est maintenant, en effet, qu'étendant la main, je frapperai toi et ton peuple de la peste, et tu périras de dessus la terre.

16. Car je t'ai établi pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre.

17. Tu retiens encore mon peuple, et tu ne veux pas le laisser aller?

18. Voilà que je ferai pleuvoir demain à cette même heure une grêle extrêmement abondante, telle qu'il n'y en a point eu en Egypte, du jour où elle a été fondée, jusqu'au temps présent.

19. Envoie donc dès maintenant, et rassemble tes bêtes et tout ce que tu as dans la campagne; car les hommes et les bêtes et toutes les choses qui se trouvent dehors, n'ayant pas été retirées des champs, et sur lesquelles sera tombée la grêle, mourront.

20. Celui qui d'entre les serviteurs de Pharaon craignit la parole du Seigneur, fit retirer ses serviteurs et ses bêtes dans les maisons;

21. Mais celui qui négligea le

CHAP. IX. 16. Rom., IX, 17.

1° Il ne faut entendre le mot *tous* que des bêtes qui étaient dans les champs, comme on le lit au ver. 3, où cette plaie est annoncée. 2° Le texte peut très bien s'entendre de *tous les animaux*, non pas pris individuellement, mais considérés par rapport à l'espèce elle-même, en sorte que le sens soit, *toute espèce d'animaux.*

discours du Seigneur laissa ses serviteurs et ses bêtes dans les champs.

22. Alors le Seigneur dit à Moïse : Etends ta main vers le ciel, afin qu'il fasse de la grêle dans toute la terre d'Egypte, sur les hommes, et sur les bêtes et sur toute l'herbe de la campagne dans la terre d'Egypte.

23. Et Moïse étendit sa verge vers le ciel, et le Seigneur donna des tonnerres et de la grêle et des éclairs qui couraient de toutes parts sur la terre : c'est ainsi que le Seigneur fit pleuvoir de la grêle sur la terre d'Egypte.

24. Et la grêle et le feu mêlés tombaient ensemble, et *la grêle* fut d'une telle grosseur, que jamais pareille ne parut dans toute la terre d'Egypte, depuis que cette nation a été fondée.

25. Ainsi la grêle frappa dans toute la terre d'Egypte tout ce qui s'était trouvé dans les champs, depuis l'homme jusqu'à la bête; elle frappa aussi toute l'herbe de la campagne, et elle brisa tout arbre de la contrée.

26. Seulement dans la terre de Gessen, où étaient les enfants d'Israël, la grêle ne tomba pas.

27. Alors Pharaon envoya et appela Moïse et Aaron, leur disant : J'ai encore péché, maintenant : le Seigneur est juste; moi et mon peuple nous sommes les impies.

28. Priez le Seigneur que ces tonnerres de Dieu et la grêle cessent, afin que je vous laisse aller, et, qu'en aucune manière, vous ne demeuriez ici davantage.

29. Moïse répondit : Quand je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers le Seigneur, et les tonnerres cesseront, et il n'y aura plus de grêle; afin que tu saches qu'au Seigneur est la terre.

30. Or je sais que toi-même et tes serviteurs ne craignez pas encore le Seigneur Dieu.

31. Ainsi le lin et l'orge furent gâtés, parce que l'orge était verte, et que le lin poussait déjà ses balles.

32. Mais le froment et l'épeautre ne furent point gâtés, parce qu'ils étaient tardifs.

33. Moïse donc, sorti d'avec Pharaon et de la ville, étendit ses mains vers le Seigneur, et les tonnerres et la grêle cessèrent, et il ne tomba plus une goutte d'eau sur la terre.

34. Or Pharaon, voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, aggrava son péché;

35. Et son cœur et celui de ses serviteurs s'appesantirent et s'endurcirent extrêmement; et il ne laissa point aller les enfants d'Israël, comme avait ordonné le Seigneur par l'entremise de Moïse.

CHAPITRE X.

Huitième plaie, les sauterelles; neuvième, les ténèbres.

1. Et le Seigneur dit à Moïse : Entre auprès de Pharaon; car c'est

23. Sag., XVI, 16; XIX, 19.

35. *Par l'entremise de Moïse*, littér. *par la main de Moïse*. Les Hébreux se servaient des mots *main*, *mains* pour exprimer les idées de *moyen*, d'instrument, d'entremise, etc

moi qui ai endurci son cœur et celui de ses serviteurs, afin que je fasse sur lui ces signes de ma puissance,

2. Et que tu racontes aux oreilles de ton fils et de tes neveux, combien de fois j'ai brisé les Egyptiens et j'ai fait mes signes au milieu d'eux, et que vous sachiez que je suis le Seigneur.

3. Moïse et Aaron entrèrent donc auprès de Pharaon, et lui dirent : Voici ce que dit le Seigneur Dieu des Hébreux : Jusqu'à quand ne voudras-tu pas te soumettre à moi? Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

4. Que si tu résistes encore, et si tu ne veux pas le laisser aller, voilà que moi, je ferai venir demain des sauterelles dans tes confins;

5. Pour qu'elles couvrent la surface de la terre; en sorte qu'il n'en paraisse rien; mais que ce qui sera resté après la grêle, soit mangé; car elles rongeront tous les arbres qui poussent dans les champs.

6. Et elles rempliront tes maisons, et celles de tes serviteurs et de tous les Egyptiens; ni tes pères, ni tes aïeux n'en ont vu autant depuis qu'ils sont nés sur la terre, jusqu'au présent jour. Et il se retira, et il sortit d'avec Pharaon.

7. Mais les serviteurs de Pharaon lui dirent : Jusqu'à quand souffrirons-nous ce scandale? Laissez aller ces hommes, afin qu'ils sacrifient au Seigneur leur Dieu : ne voyez-vous pas que l'Egypte est perdue?

8. Ils rappelèrent donc Moïse et Aaron auprès de Pharaon, qui leur dit : Allez, sacrifiez au Seigneur votre Dieu : qui sont ceux qui doivent y aller?

9. Moïse répondit : Nous irons avec nos petits enfants et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et notre gros bétail; car c'est une solennité du Seigneur notre Dieu.

10. Et Pharaon repartit : Que le Seigneur soit avec vous de la même manière que moi, je vous laisserai aller, vous et vos petits enfants : qui doute que vous ne formiez de très mauvais desseins?

11. Non, il n'en sera pas ainsi; mais allez, vous autres hommes seulement, et sacrifiez au Seigneur; car c'est ce que vous-mêmes avez demandé. Et aussitôt ils furent renvoyés de la présence de Pharaon.

12. Mais le Seigneur dit à Moïse: Etends ta main sur la terre d'Egypte vers les sauterelles, afin qu'elles montent sur la terre, et qu'elles dévorent toute l'herbe qui est restée après la grêle.

13. Et Moïse étendit sa verge sur la terre d'Egypte, et le Seigneur fit venir un vent brûlant, *qui souffla* tout ce jour-là et toute la nuit; et, le matin venu, le vent brûlant fit lever les sauterelles;

14. Qui montèrent sur toute la terre d'Egypte; et elles s'arrêtèrent dans tous les confins des Egyptiens en nombre infini, telles qu'avant ce temps-là il n'y en avait pas eu, et qu'à l'avenir il ne doit pas y en avoir.

CHAP. X. 4. Sag., XVI, 9.

15. Ainsi, elles couvrirent la surface entière de la terre, ravageant tout. Toute l'herbe de la terre fut donc dévorée, et tout ce qui se trouva de fruits sur les arbres, *fruits* que la grêle avait laissés; de sorte qu'il ne resta absolument rien de vert sur les arbres ni dans les herbes de la terre, dans toute l'Egypte.

16. C'est pourquoi Pharaon se hâtant appela Moïse et Aaron, et leur dit : J'ai péché contre le Seigneur votre Dieu, et contre vous.

17. Mais maintenant pardonnez-moi mon péché encore cette fois, et priez le Seigneur votre Dieu, afin qu'il retire de moi cette mort.

18. Moïse donc, sorti de la présence de Pharaon, pria le Seigneur,

19. Qui fit souffler de l'occident un vent très violent, qui, ayant enlevé les sauterelles, les jeta dans la mer Rouge ; il n'en demeura pas même une seule dans tous les confins de l'Egypte.

20. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il ne laissa pas aller les enfants d'Israël.

21. Alors le Seigneur dit à Moïse : Etends ta main vers le ciel, et qu'il y ait sur la terre d'Egypte des ténèbres si épaisses, qu'on puisse les toucher.

22. Et Moïse étendit sa main vers le ciel, et il se forma des ténèbres horribles sur l'Egypte entière pendant trois jours.

23. Personne ne vit son frère, ni ne se remua du lieu où il était: mais la lumière était partout où habitaient les enfants d'Israël.

24. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron et leur dit : Allez, sacrifiez au Seigneur : que vos brebis seulement et votre gros bétail demeurent, et que vos petits enfants aillent avec vous.

25. Moïse répondit : Tu nous donneras aussi des hosties et des holocaustes que nous puissions offrir au Seigneur notre Dieu.

26. Tous nos troupeaux iront avec nous, et il ne demeurera pas une corne de leurs pieds; c'est nécessaire pour le culte du Seigneur notre Dieu; d'autant plus que nous ignorons ce qui doit être immolé, jusqu'à ce que nous parvenions au lieu même.

27. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il ne voulut pas les laisser aller.

28. Et Pharaon dit à Moïse : Retire-toi de moi, et garde-toi de voir désormais ma face : car en quelque jour que ce soit que tu paraisses devant moi, tu mourras.

29. Moïse répondit : Il sera fait ainsi que tu l'as dit, je ne verrai plus ta face.

CHAPITRE XI.

Prédiction de la dixième et dernière plaie, mort des premiers-nés des Egyptiens. Sortie des Israélites de l'Egypte. Préceptes touchant la Pâque.

1. Et le Seigneur dit à Moïse : Je frapperai encore, mais d'une seule plaie, Pharaon et l'Egypte;

23. Sag., XVII, 2; XVIII, 1.

17. *Cette mort;* c'est-à-dire ce fléau des sauterelles qui, en dévorant tout, devaient nécessairement donner la mort.

26. *Au lieu même* que le Seigneur a désigné, et où il nous instruira de ses volontés.

et après cela il vous laissera aller, il vous forcera même de sortir.

2. Tu diras donc à tout le peuple, que chaque homme demande à son ami, et chaque femme à sa voisine, des vases d'argent et d'or.

3. Et le Seigneur fera trouver grâce à son peuple devant les Egyptiens. Or Moïse fut un homme très considérable en Egypte aux yeux des serviteurs de Pharaon et de tout le peuple.

4. Il dit donc : Voici ce que dit le Seigneur : Au milieu de la nuit, j'entrerai en Egypte;

5. Et tout premier-né mourra dans la terre des Egyptiens, depuis le premier-né de Pharaon, qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante, qui tourne la meule, et jusqu'au premier-né des bêtes.

6. Et il y aura un grand cri dans toute la terre d'Egypte, tel qu'auparavant il n'y en a pas eu, et qu'à l'avenir il ne doit pas y en avoir.

7. Mais chez tous les enfants d'Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête, pas même un chien ne murmurera, afin que vous sachiez par quel miracle le Seigneur sépare les Egyptiens d'Israël.

8. Alors ceux-ci tes serviteurs descendront tous vers moi, et se prosterneront devant moi, disant: Sors, toi et tout le peuple qui t'est soumis : après cela nous sortirons.

9. Et il sortit d'avec Pharaon extrêmement irrité. Et le Seigneur dit à Moïse : Pharaon ne vous écoutera pas, afin que beaucoup de signes se fassent dans la terre d'Egypte.

10. Or Moïse et Aaron firent devant Pharaon tous les prodiges qui sont écrits. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il ne laissa pas aller les enfants d'Israël hors de son pays.

CHAPITRE XII.

Cérémonie de la Pâque.

1. Le Seigneur dit aussi à Moïse et à Aaron dans la terre d'Egypte :

2. Ce mois sera pour vous le commencement des mois : il sera le premier dans les mois de l'année.

3. Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Au dixième jour de ce mois, que chacun prenne un agneau par *chacune* de ses familles et de ses maisons.

4. Mais si le nombre est trop petit pour qu'il puisse suffire à manger l'agneau, il prendra son voisin qui est proche de sa maison, selon le nombre des âmes qui peuvent suffire à manger l'agneau.

5. Or l'agneau sera sans tache,

CHAP. XI. 2. Supra, III, 22; Infra, XII, 35. — 3. Eccli., XLV, 1.

---

2. *Que chaque homme demande*, etc. Voy. III, 22.

5. *Ayant un an* (*anniculus*); ou *né dans l'année*. Compar. *Lévit.*, XXII, 27.

8. *Ceux-ci;* c'est-à-dire les Israélites, synonyme d'Israël qui précède immédiatement.

10. *Qui sont écrits*, racontés ici dans ce livre, et qui font partie des événements arrivés en Egypte.

XII, 2. Ce mois, appelé d'abord *Abib*, puis *Nisan*, commençait à la nouvelle lune du mois de mars.

mâle, ayant un an. Conformément à ce rite vous prendrez aussi un chevreau.

6. Et vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois; et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera vers le soir.

7. Ils prendront de son sang, et ils en mettront sur les deux poteaux et sur les linteaux des maisons, en lesquelles ils les mangeront.

8. Et ils mangeront cette nuit-là les chairs rôties au feu avec des pains azymes et avec des laitues sauvages.

9. Vous n'en mangerez rien cru, ni cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu; vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins.

10. Il n'en demeurera rien jusqu'au matin : s'il y a quelque reste, vous le brûlerez au feu.

11. Or c'est ainsi que vous le mangerez : Vous ceindrez vos reins; et vous aurez votre chaussure à vos pieds, tenant un bâton en vos mains, et vous mangerez à la hâte; car c'est la Pâque, (c'est-à-dire) le passage du Seigneur.

12. Et je passerai par la terre d'Egypte cette nuit-là, et je frapperai tout premier-né dans la terre d'Egypte, depuis l'homme jusqu'au bétail, et sur tous les dieux de l'Egypte j'exercerai des jugements, moi le Seigneur.

13. Or le sang sera un signe en votre faveur dans les maisons où vous serez; car je verrai le sang, et je passerai au delà de vous; et la plaie de destruction ne vous atteindra pas lorsque je frapperai la terre d'Egypte.

14. Ce jour sera pour vous un monument, et vous le célébrerez dans vos générations comme consacré au Seigneur par un culte éternel.

15. Pendant sept jours vous mangerez des azymes : dès le premier jour il n'y aura point de levain dans vos maisons; quiconque mangera du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième jour, son âme périra du milieu d'Israël.

16. Le premier jour sera saint et solennel, et le septième jour sera vénérable par la même solennité : vous ne ferez aucun travail en ces jours-là, excepté ce qui regarde la nourriture.

17. Vous observerez donc la fête des Azymes; car c'est en ce même jour que je conduirai votre armée hors de la terre d'Egypte : ainsi vous garderez ce jour en vos générations par un rite perpétuel.

18. Au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, vous mangerez des azymes jusqu'au vingt-unième jour du même mois, vers le soir.

19. Sept jours durant, on ne trouvera point de levain dans vos maisons : celui qui mangera du pain levé, son âme périra du milieu de l'assemblée d'Israël, qu'il soit étranger ou naturel du pays.

CHAP. XII. 18. Lév., XXIII, 5; Nom., XXVIII, 16.

---

14. Si la Pâque des Hébreux a cessé, la Pâque chrétienne, dont la première n'était que la figure, durera jusqu'à la fin des temps.

20. Vous ne mangerez rien de fermenté ; dans toutes vos habitations vous mangerez des azymes.

21. Or Moïse appela tous les anciens des enfants d'Israël et leur dit : Allez, et prenez un animal par *chacune* de vos familles, et immolez la Pâque.

22. Trempez un bouquet d'hysope dans le sang qui est sur le seuil de la porte, et vous en aspergerez le linteau et les deux poteaux, et que nul de vous ne sorte hors de la porte de sa maison jusqu'au matin.

23. Car le Seigneur passera frappant les Egyptiens ; et lorsqu'il verra le sang sur le linteau et sur les poteaux, il passera au delà de la porte de la maison, et il ne permettra pas que le destructeur entre dans vos maisons et vous frappe.

24. Garde cette parole comme une loi éternelle pour toi et pour tes enfants.

25. Et lorsque vous serez entrés dans le pays que le Seigneur doit vous donner, comme il a promis, vous observerez ces cérémonies.

26. Et quand vos enfants vous demanderont : Quel est ce culte religieux?

27. Vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, quand il passa par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Egypte, frappant les Egyptiens, et préservant nos maisons. Alors le peuple profondément incliné adora.

28. Et étant sortis, les enfants d'Israël firent comme le Seigneur avait ordonné à Moïse et à Aaron.

29. Or il arriva au milieu de la nuit que le Seigneur frappa tous les premiers-nés dans la terre d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la captive qui était en prison, et tout premier-né des bêtes.

30. Et Pharaon se leva la nuit, et tous ses serviteurs et tout son peuple, et il s'éleva un grand cri en Egypte, car il n'était pas de maison dans laquelle ne gésît un mort.

31. Pharaon ayant donc appelé Moïse et Aaron pendant la nuit, leur dit : Levez-vous, et sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël ; allez, sacrifiez au Seigneur, comme vous dites.

32. Prenez aussi vos brebis et votre gros bétail, comme vous aviez demandé, et vous en allant, bénissez-moi.

33. Et les Egyptiens pressaient le peuple de sortir de leur pays promptement, disant : Nous mourrons tous.

34. Le peuple prit donc de la farine pétrie avant qu'elle fût levée, et la liant dans les manteaux, il la mit sur ses épaules.

35. Alors les enfants d'Israël

22. Hébr., XI, 28. — 29. Supra, XI, 5; Sag., XVIII, 5. — 35. Supra, XI, 2.

---

22. * *Un bouquet d'hysope.* Les feuilles de l'hysope forment une touffe chevelue qui la rend très propre à servir d'aspersoir.

35-36. * Les Hébreux *demandèrent* des bijoux et des vêtements, parce que c'étaient les objets précieux qu'il était le plus facile d'emporter. Ils leur furent donnés, par la permission de Dieu, sous le coup de la terreur causée par la dixième plaie. Ce n'était

firent comme avait ordonné Moïse; et ils demandèrent aux Egyptiens des vases d'argent et d'or et beaucoup de vêtements.

36. Or le Seigneur fit trouver grâce au peuple devant les Egyptiens, pour qu'ils les leur prêtassent; et ils dépouillèrent les Egyptiens.

37. Et les enfants d'Israël partirent de Ramessès pour Socoth, environ six cent mille hommes de pied, sans les petits enfants.

38. Mais une foule innombrable de gens de toute espèce monta avec eux, ainsi que des brebis, du gros bétail et des animaux de divers genres en très grand nombre.

39. Ils firent cuire aussi la farine qu'ils avaient apportée d'Egypte déjà toute pétrie, et firent des pains azymes cuits sous la cendre; car ils ne pouvaient fermenter, les Egyptiens les forçant de partir, et ne leur permettant de prendre aucun délai; et ils n'avaient pas eu la facilité d'apprêter aucun aliment.

40. Or l'habitation des enfants d'Israël pendant qu'ils demeurèrent en Egypte, fut de quatre cent trente ans.

41. Lesquels accomplis, toute l'armée du Seigneur sortit le même jour de la terre d'Egypte.

42. Cette nuit doit être observée en l'honneur du Seigneur, quand il les retira de la terre d'Egypte, et tous les enfants d'Israël doivent l'observer dans leurs générations.

43. Et le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : Voici le rite de la Pâque : Aucun étranger n'en mangera.

44. Mais tout esclave acheté sera circoncis, et alors il en mangera.

45. L'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

46. C'est dans une même maison qu'on la mangera; et vous ne porterez point de sa chair au dehors, et vous n'en romprez aucun os.

47. Toute l'assemblée d'Israël la fera.

48. Que si quelqu'un des étrangers veut entrer dans votre colonie et faire la Pâque du Seigneur, tous ses enfants mâles seront circoncis auparavant, et alors il la célébrera selon le rite; et il sera comme un naturel du pays; mais si quelqu'un n'a pas été circoncis, il n'en mangera pas.

49. La même loi sera pour l'indigène et pour le colon qui séjournent chez vous.

50. Et tous les enfants d'Israël firent comme avait ordonné le Seigneur à Moïse et à Aaron.

46. Nom., IX, 12; Jean, XIX, 36.

---

qu'une compensation partielle des immeubles considérables qu'ils laissaient, en partant, entre les mains des Egyptiens. Voir la note sur *Exode*, III, 22.

37. Les incrédules prétendent que si les Israélites avaient été aussi nombreux, loin de fuir devant Pharaon, ils auraient tenté de s'emparer de toute l'Egypte; mais ils ne considèrent pas que les Israélites, quoiqu'en fort grand nombre, n'auraient pu espérer un grand succès de leur tentative, attendu qu'ils n'étaient nullement accoutumés au métier de la guerre, ayant été au contraire accablés de travaux durant leur longue servitude. D'ailleurs, Dieu n'avait pas ordonné à Moïse de combattre contre Pharaon, mais bien de tirer son peuple de la terre d'Egypte.

51. Et le même jour le Seigneur retira les enfants d'Israël de la terre d'Egypte, selon leurs bandes.

CHAPITRE XIII.

Lois pour la consécration des premiers-nés et pour l'observation de la Pâque. Chemin par lequel Dieu conduit les Israélites. Colonne de nuée et de feu.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :

2. Consacre-moi tout premier-né qui ouvre un sein parmi les enfants d'Israël, tant d'entre les hommes que d'entre les bêtes : car à moi sont toutes choses.

3. Et Moïse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Egypte et de la maison de servitude; car par une main puissante le Seigneur vous a retirés de ce lieu : vous ne mangerez donc point de pain fermenté.

4. Vous sortez aujourd'hui dans le mois des nouveaux grains.

5. Et quand le Seigneur t'aura introduit dans la terre du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, de l'Hévéen et du Jébuséen, *terre* qu'il a juré à tes pères qu'il te donnerait, terre où coulent du lait et du miel, tu célébreras cette pratique sacrée en ce mois.

6. Pendant sept jours tu te nourriras d'azymes, et le septième jour sera une solennité du Seigneur.

7. Vous mangerez des azymes pendant sept jours; il ne paraîtra point de pain fermenté chez toi, ni dans tous tes confins.

8. Et tu le raconteras à ton fils en ce jour-là, disant : Voilà ce qu'a fait pour moi le Seigneur, quand je suis sorti de l'Egypte.

9. Et ce sera comme un signe en ta main, et comme un monument devant tes yeux, et afin que la loi du Seigneur soit toujours en ta bouche; car c'est avec une main puissante que le Seigneur t'a retiré de l'Egypte.

10. Tu observeras un culte de cette sorte au temps marqué d'année en année,

11. Et lorsque le Seigneur t'aura introduit dans la terre du Chananéen, comme il l'a juré à toi à tes pères, et qu'il te l'aura donnée,

12. Tu sépareras pour le Seigneur tout ce qui ouvre un sein et ce qui est primitif dans tes troupeaux; tout ce que tu auras du sexe masculin, tu le consacreras au Seigneur.

13. Tu échangeras le premier-né de l'âne pour une brebis : que si tu ne le rachètes point, tu le tueras. Mais tout premier-né de l'homme d'entre tes fils, c'est avec de l'argent que tu le rachèteras.

14. Et quand ton fils t'interrogera demain, disant : Qu'est-ce que ceci? tu lui répondras : Par une main puissante le Seigneur

CHAP. XIII. 2. Infra, XXXIV, 19; Lévit., XXVII, 26; Nom., VIII, 16; Luc, II, 23. — 12. Infra, XXII, 29; XXXIV, 19; Ezéch., XLIV, 30.

---

51. *Selon leurs bandes.* Voy. VI, 26, et compar. XIII, 18.

10. *D'année en année;* littér. *de jours en jours.* Les Hébreux exprimaient quelquefois l'espace d'un an, en mettant le mot *jour* au pluriel.

14. *Demain,* hébraïsme, pour *un jour, dans l'avenir.*

nous a retirés de la terre d'Egypte, de la maison de servitude.

15. Car comme Pharaon s'était endurci, et qu'il ne voulait pas nous laisser aller, le Seigneur tua tout premier-né dans la terre d'Egypte, depuis le premier-né de l'homme jusqu'au premier-né des bêtes : c'est pourquoi j'immole au Seigneur tout mâle qui ouvre un sein, et je rachète tous les premiers-nés de mes fils.

16. Ce sera donc comme un signe en ta main, et comme quelque chose de suspendu entre tes yeux, pour souvenir; parce que par une main puissante le Seigneur nous a retirés de l'Egypte.

17. Or, quand Pharaon eut laissé aller le peuple, Dieu ne les conduisit point par le chemin de la terre des Philistins qui est voisine, pensant que peut-être il se repentirait, s'il voyait des guerres s'élever contre lui, et qu'il retournerait en Egypte.

18. Mais il leur fit faire un détour par la voie du désert, qui est près de la mer Rouge : ainsi les enfants d'Israël montèrent armés de la terre d'Egypte.

19. Moïse emporta aussi avec lui les os de Joseph, parce que Joseph avait adjuré les enfants d'Israël, disant : Dieu vous visitera; emportez d'ici mes os avec vous.

20. Partis donc de Socoth, ils campèrent à Etham, à l'extrémité du désert.

21. Or le Seigneur les précédait pour montrer la voie, le jour dans une colonne de nuée, et la nuit dans une colonne de feu; afin qu'il fût leur guide dans l'un et l'autre temps.

22. Jamais la colonne de nuée ne disparut devant le peuple durant le jour, ni la colonne de feu durant la nuit.

CHAPITRE XIV.

Pharaon poursuit les Israélites. Les eaux de la mer Rouge s'ouvrent pour donner passage aux Hébreux. Les Egyptiens sont ensevelis sous les eaux.

1. Or le Seigneur parla à Moïse, disant :

2. Dis aux enfants d'Israël qu'ils retournent, et qu'ils campent vis-à-vis de Phihahiroth, qui est entre Magdalum et la mer, contre Béelséphon : c'est la vue de ce lieu que vous poserez votre camp, près de la mer.

3. Car Pharaon va dire des enfants d'Israël : Ils sont resserrés dans la terre, le désert les tient enfermés.

4. Et j'endurcirai son cœur, et il

16. Deut., VI, 8. — 19. Genèse, L, 24. — 21. Nom., XIV, 14; II Esdr., IX, 19; I Cor., X, 1.

---

20. * *De Socoth. Socoth* était le nom civil de Phithom. Il désigne ici la région située autour de cette place forte. — *A Etham,* lieu indéterminé qui se trouvait sur la route allant d'Egypte en Palestine, en longeant la mer Méditerranée.

2. * *Phihahiroth,* peut-être l'Adjroud actuel. — *Magdalum,* forteresse dont le site est inconnu. — *Et la mer* Rouge ou golfe de Suez. — *Contre Béelséphon,* probablement la montagne de Djébel-Attaka, qui se dresse à l'ouest et au nord-ouest de la mer Rouge.

3. *Le désert les tient enfermés,* par les montagnes qui s'y trouvent. En effet, il y a au couchant de la mer Rouge des montagnes presque impraticables.

les poursuivra ; et je serai glorifié en Pharaon et en toute son armée ; et les Egyptiens sauront que je suis le Seigneur. Et *les enfants d'Israël* firent ainsi.

5. Cependant on annonça au roi des Egyptiens que le peuple s'était enfui, et le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple; et ils dirent : Qu'avons-nous voulu faire en laissant aller Israël, pour qu'il ne nous servît plus?

6. Il attela donc son char, et prit tout son peuple avec lui.

7. Il emmena aussi, outre six cents chars d'élite, tout ce qu'il y eut de chars dans l'Egypte, et les chefs de toute l'armée.

8. Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, roi d'Egypte, et il poursuivit les enfants d'Israël; mais eux étaient sortis par une main élevée.

9. Et comme les Egyptiens suivaient leurs traces de près, ils les trouvèrent dans leur camp près de la mer : toute la cavalerie et les chars de Pharaon et l'armée entière étaient à Phihahiroth contre Béelséphon.

10. Et quand Pharaon se fut approché, les enfants d'Israël, levant les yeux, virent les Egyptiens derrière eux, et ils furent saisis d'une grande crainte, et ils crièrent au Seigneur,

11. Et ils dirent à Moïse : Peut-être qu'il n'y avait pas de sépultures en Egypte; c'est pour cela que tu nous a amenés, afin que nous mourions dans le désert : qu'as-tu voulu faire en nous retirant de la terre d'Egypte?

12. N'est-ce pas là le langage que nous te tenions en Egypte, disant : Retire-toi de nous, afin que nous servions les Egyptiens? car il valait beaucoup mieux les servir que mourir dans le désert.

13. Or Moïse répondit au peuple : Ne craignez point, demeurez fermes, et voyez les grandes œuvres que le Seigneur va faire aujourd'hui; car les Egyptiens que vous voyez en ce moment, vous ne les verrez plus jamais.

14. Le Seigneur combattra pour vous, et vous serez dans le silence.

15. Le Seigneur dit ensuite à Moïse : Pourquoi cries-tu vers moi? Dis aux enfants d'Israël qu'ils partent.

16. Mais toi, élève ta verge, et étends ta main sur la mer, et divise-la, afin que les enfants d'Israël marchent au milieu de la mer à sec.

17. Pour moi, j'endurcirai le cœur des Egyptiens, afin qu'ils vous poursuivent, et je serai glorifié en Pharaon, et en toute son armée, et en ses chars et en ses cavaliers.

18. Et les Egyptiens sauront que moi, je suis le Seigneur, quand j'aurai été glorifié en Pharaon, et en ses chars et en ses cavaliers.

19. Alors l'ange de Dieu qui précédait le camp d'Israël, alla derrière eux; et ainsi que lui, la la colonne de nuée, passant de devant en arrière,

20. Se tint entre le camp des Egyptiens et le camp d'Israël; or la nuée était ténébreuse, et elle éclairait la nuit; en sorte que du-

CHAP. XIV. 9. Jos., XXIV, 6; I Mach., IV, 9.

rant tout le temps de la nuit, ils ne pouvaient s'approcher l'un de l'autre.

21. Lors donc que Moïse eut étendu la main sur la mer, le Seigneur la fit retirer, un vent impétueux et brûlant ayant soufflé toute la nuit. et il la mit à sec, et l'eau fut divisée.

22. Ainsi les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer desséchée; car l'eau était comme un mur à leur droite et à leur gauche.

23. Et les poursuivant, les Egyptiens entrèrent après eux au milieu de la mer, ainsi que toute la cavalerie de Pharaon, ses chars et ses cavaliers.

24. Et déjà était venue la veille du matin, et voilà que le Seigneur jetant un regard sur le camp des Egyptiens à travers la colonne de feu et de nuée, tua toute leur armée,

25. Et renversa les roues des chars, ils furent entraînés au profond de la mer. Les Egyptiens dirent donc : Fuyons Israël, car le Seigneur combat pour eux contre nous.

26. Et le Seigneur dit à Moïse : Etends ta main sur la mer, afin que les eaux retournent vers les Egyptiens, sur leurs chars et leurs cavaliers.

27. Et lorsque Moïse eut étendu sa main contre la mer, elle retourna au premier point du jour, en son premier lieu ; et les eaux vinrent à la rencontre des Egyptiens qui s'enfuyaient, et le Seigneur les enveloppa au milieu des flots.

28. Ainsi les eaux retournèrent et couvrirent les chars et les cavaliers de toute l'armée de Pharaon, qui, poursuivant Israël, étaient entrés dans la mer : et il ne resta pas même un seul d'entre eux.

29. Mais les enfants d'Israël poursuivirent leur chemin au milieu de la mer desséchée, et les eaux étaient pour eux comme un mur à droite et à gauche :

30. Et le Seigneur délivra en ce jour-là Israël de la main des Egyptiens.

31. Et ils virent les Egyptiens morts sur le rivage de la mer, et la main puissante qu'avait étendue le Seigneur contre eux; et le peuple craignit le Seigneur, et ils crurent au Seigneur et à Moïse son serviteur.

22. Ps. LXXVII, 13; CIV, 37; CXIII, 3; Hébr., XI, 29. — 24. Sag., XVIII, 15.

21-31. Le passage de la mer Rouge tel que Moïse le rapporte, est un miracle évident que les rationalistes ont vainement cherché à expliquer d'une manière naturelle. Nous dirons de même des prodiges qui ont été opérés ensuite pendant le séjour des Hébreux dans le désert. tels que les eaux amères adoucies, les cailles, la manne, l'eau sortie du rocher d'Horeb, l'apparition de Dieu sur le mont Sinaï.

24. *La veille du matin;* c'est-à-dire l'espace de temps compris entre le chant du coq et le lever du soleil.

28. * *Toute l'armée de Pharaon,* mais non Pharaon lui-même. Menephtah ne fut pas noyé dans la mer Rouge.

31. * Voir à la fin du volume la note 9 sur la sortie d'Egypte.

CHAPITRE XV.

Cantique d'action de grâces après le passage de la mer Rouge. Campement à Mara, où Moïse adoucit les eaux.

1. Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur, et dirent : Chantons le Seigneur, car il s'est glorieusement signalé; il a précipité dans la mer le cheval et celui qui le montait.

2. Ma force et ma louange, c'est le Seigneur; car il est devenu mon salut. C'est mon Dieu, et je le glorifierai : le Dieu de mon père, et je l'exalterai.

3. Le Seigneur est comme un combattant, le Tout-puissant est son nom.

4. Il a lancé les chars de Pharaon et son armée dans la mer; et ses princes d'élite ont été submergés dans la mer Rouge.

5. Les abîmes les ont couverts; ils sont descendus au profond du gouffre comme une pierre.

6. Votre droite, Seigneur, s'est signalée dans sa force; votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi.

7. Et par la grandeur de votre gloire vous avez renversé vos adversaires; vous avez envoyé votre colère qui les a dévorés comme la paille.

8. Et au souffle de votre fureur les eaux se sont amoncelées; l'onde qui coulait s'est arrêtée, et les abîmes se sont amoncelés au milieu de la mer.

9. L'ennemi a dit : Je poursuivrai, je saisirai, je partagerai les dépouilles; mon âme sera remplie : je tirerai mon glaive; ma main les tuera.

10. Votre vent a soufflé, et la mer les a couverts; ils se sont enfoncés comme le plomb dans des eaux impétueuses.

11. Qui est semblable à vous parmi les forts, ô Seigneur? qui est semblable à vous, magnifique en sainteté, terrible et digne de louanges, faisant des prodiges?

12. Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés.

13. Dans votre miséricorde vous avez été un guide pour le peuple que vous avez racheté, et vous l'avez porté dans votre force jusqu'à votre demeure sainte.

14. Les peuples sont montés et ont été irrités; les douleurs ont saisi les habitants de la Palestine.

15. Alors les princes de l'Idumée ont été violemment troublés; la peur a saisi les forts de Moab; tous les habitants de Chanaan ont été glacés d'effroi.

16. Que l'épouvante et l'effroi fondent sur eux à cause de l'étendue de votre bras; qu'ils deviennent immobiles comme une pierre, jusqu'à ce que soit passé votre peuple, ô Seigneur, jusqu'à ce que soit passé ce peuple que vous vous êtes acquis.

17. Vous les introduirez et vous les planterez sur la montagne de

CHAP. XV. 1. Sag., x, 20. — 2. Isa., xii, 2; Ps. cxvii, 14.

13. Ce verset et les suivants contiennent une vraie prophétie de tout ce qui devait arriver aux Israélites dans leur voyage, jusqu'à leur entrée dans la terre promise, le pays de Chanaan.

14. *Sont montés;* hébraïsme, pour : *ont fait une sortie* contre les Hébreux.

votre héritage, dans votre demeure inébranlable que vous avez faite, Seigneur; c'est votre sanctuaire qu'ont affermi vos mains.

18. Le Seigneur régnera dans l'éternité, et au delà.

19. Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chars et ses cavaliers, et le Seigneur à ramené sur eux les eaux de la mer; mais les enfants d'Israël ont marché à sec au milieu de la mer.

20. Marie, prophétesse, sœur d'Aaron, prit donc un tambour en sa main, et toutes les femmes sortirent après elle avec des tambours et en chœur.

21. Elle chantait avant elles, disant : Chantons le Seigneur; car il s'est glorieusement signalé : il a précipité dans la mer le cheval et celui qui le montait.

22. Or Moïse fit sortir Israël de la mer Rouge, et ils allèrent au désert de Sur; et ils marchèrent trois jours dans la solitude, et ils ne trouvaient pas d'eau.

23. Et ils vinrent à Mara; mais ils ne pouvaient pas boire des eaux de Mara, parce qu'elles étaient amères; c'est pourquoi il lui donna un nom conforme au lieu, l'appelant Mara, c'est-à-dire, amertume.

24. Et le peuple murmura contre Moïse, disant : Que boirons-nous?

25. Mais Moïse cria au Seigneur qui lui montra un bois : lorsqu'il l'eut jeté dans les eaux, elles de-

25. Judith, v, 15; Eccli., xxxvm, 5.

---

19. * *Car Pharaon est entré...* Le texte porte : Le cheval (pour les chevaux) de Pharaon sont entrés dans la mer. — Il faut remarquer qu'il n'y avait pas de cavaliers dans l'armée égyptienne, mais seulement des chariots portant des soldats.

22. * *Au désert de Sur.* « Le mot Sur signifie en hébreu *muraille.* Pendant que nous étions à Ayoun Mouça (c'est-à-dire la Fontaine de Moïse, à l'entrée du désert), en regardant, au delà de la plaine étincelante, les monts er-Rahah et et-Tih, qui la bordent, nous remarquâmes aussitôt que ce qui forme le caractère principal, sinon unique, de cette partie du désert, c'est cette longue chaîne montagneuse en forme de mur, et nous ne fûmes plus surpris que les Israélites eussent appelé ce lieu mémorable, d'après son trait le plus saillant, le désert de Sur ou de la Muraille. » (E. H. Palmer). — *Ils marchèrent trois jours dans la solitude et ils ne trouvaient pas d'eau.* « Cette notice laconique met parfaitement en relief le caractère principal de cette contrée à l'époque actuelle. Une plaine morte et stérile, couverte seulement de quelques herbes et de quelques arbustes misérables, des cailloux noircis et rayés par le sable, une monotonie désolante, l'absence totale d'eau, à part celle que fournissent une demi-douzaine de crevasses remplies d'eau saumâtre, sur une superficie de 1600 kilomètres carrés, tout cela ne produit que trop vivement dans l'esprit du voyageur l'impression d'un désert sans eau. » (H. S. Palmer).

23. * *Et ils vinrent à Marah.* On s'accorde généralement à l'identifier avec Aïn-Haouarah. La fontaine est au centre d'une petite éminence, établie sur un dépôt calcaire; elle a environ 1 mètre 80 de circonférence et 60 centimètres de profondeur. La qualité de l'eau varie un peu, selon les saisons, mais elle est toujours mauvaise et amère. Les hommes ne peuvent la boire et les chameaux eux-mêmes ne s'y désaltèrent que quand ils souffrent beaucoup de la soif.

25. *Lui;* c'est-à-dire au peuple d'Israël. — * *Lui montra un bois.* On a supposé que ce bois était une plante appelée *gharkad*, dont les baies auraient été jetées dans la source. Mais les baies du *gharkad* n'ont aucune vertu adoucissante, et les Israélites traversaient le désert à une saison où la plante ne les avait pas encore produites. Aucun bois connu ne possède la propriété de rendre potable la fontaine de Haouarah.

vinrent douces : là le Seigneur lui donna des préceptes et des ordonnances, et là il le tenta,

26. Disant : Si tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, et si tu fais ce qui est droit devant lui, et que tu obéisses à ses commandements, et que tu gardes tous ses préceptes, je n'amènerai sur toi aucune de ces maladies que j'ai introduites en Egypte; car c'est moi le Seigneur qui te guéris.

27. Ensuite les enfants d'Israël vinrent à Elim, où il y avait douze sources d'eaux et soixante-dix palmiers; et ils campèrent auprès des eaux.

CHAPITRE XVI.

Murmures des Hébreux. Dieu leur envoie des cailles et fait pleuvoir la manne. Préceptes touchant la manière dont la manne doit être recueillie.

1. Et ils partirent d'Elim, et toute la multitude des enfants d'Israël vint au désert de Sin, qui est entre Elim et Sinaï, le quinzième jour du second mois après qu'ils furent sortis de la terre d'Egypte.

2. Et toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura contre Moïse et Aaron dans le désert.

3. Et les enfants d'Israël leur dirent : Plût à Dieu que nous fussions morts par la main du Seigneur dans la terre d'Egypte, quand nous étions assis près des marmites de viandes, et que nous mangions du pain à satiété! Pourquoi nous avez-vous amenés dans ce désert, pour faire mourir toute cette multitude de faim?

4. Or le Seigneur dit à Moïse : Voici que moi, je ferai pleuvoir pour vous du pain du ciel; que le peuple sorte, et qu'il en amasse ce qui lui suffira pour chaque jour, afin que j'éprouve s'il marche en ma loi, ou non.

5. Mais qu'au sixième jour ils apprêtent ce qu'ils auront apporté, et que ce soit le double de ce qu'ils avaient coutume d'amasser chaque jour.

6. Et Moïse et Aaron dirent à tous les enfants d'Israël : Ce soir vous saurez que c'est le Seigneur qui vous a retirés de la terre d'Egypte;

7. Et au matin vous verrez la gloire du Seigneur; car il a entendu votre murmure contre lui; mais nous, qui sommes-nous, pour que vous murmuriez contre nous?

8. Et Moïse ajouta : Le Seigneur vous donnera ce soir de la chair à manger, et au matin du pain à

27. Nom., XXXIII, 9. — CHAP. XVI. 1. Sag., XI, 2.

---

27. * *Les enfants d'Israël vinrent à Elim.* On s'accorde généralement à placer Elim à l'ouadi Gharandel; c'est une oasis située à 86 kilomètres d'Ayoun Mouça. On y trouve des palmiers sauvages (*nakhl*), des tamaris et d'autres plantes du désert, entretenues par un ruisseau perpétuel, où coule une eau limpide. Au printemps, c'est-à-dire à l'époque où les Hébreux se trouvaient en ce lieu-là, ce ruisseau se subdivise, et il forme des étangs, entourés de joncs où abondent des oiseaux aquatiques et non aquatiques.

1. * *Au désert de Sin.* C'est la plaine actuelle d'el Markha, située entre les montagnes à l'est et la mer Rouge à l'ouest. Elle a une étendue d'environ 24 kilomètres de long sur 5 kilomètres de large.

satiété. parce qu'il a entendu vos murmures par lesquels vous avez murmuré contre lui; car, nous, que sommes-nous? ce n'est donc pas contre nous qu'est votre murmure, mais contre le Seigneur.

9. Moïse dit aussi à Aaron : Dis à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Approchez-vous devant le Seigneur; car il a entendu votre murmure.

10. Et lorsque Aaron parlait à toute l'assemblée des enfants d'Israël, ils regardèrent vers le désert, et voilà que la gloire du Seigneur apparut dans la nuée.

11. Or le Seigneur parla à Moïse, disant :

12. J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël, dis-leur : Ce soir vous mangerez de la chair, et au matin vous serez rassasiés de pain, et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu.

13. Le soir vint donc, et les cailles montant couvrirent le camp : le matin aussi la rosée se trouva répandue autour du camp.

14. Et lorsqu'elle eut couvert la surface de la terre, il apparut dans le désert quelque chose de menu et comme pilé au mortier, ressemblant à la gelée blanche sur la terre.

15 Ce qu'ayant vu les enfants d'Israël, ils se dirent les uns aux autres : Manhu, ce qui signifie : Qu'est-ceci? ils ignoraient, en effet, ce que c'était. Moïse leur dit : C'est le pain que le Seigneur vous a donné à manger.

16. Voici les paroles que le Seigneur a ordonnées : Que chacun en amasse autant qu'il suffit pour manger : un gomor pour chaque tête, selon le nombre de vos âmes qui habitent dans leur tente : voilà ce que vous recueillerez.

17. Et les enfants d'Israël firent ainsi, et ils en amassèrent, l'un plus, l'autre moins.

18. Et ils la mesurèrent à la mesure du gomor : or celui qui en avait plus amassé, n'en eut pas davantage, et celui qui en avait moins amassé, n'en trouva pas moins, car chacun en recueillit selon ce qu'il pouvait manger.

19. Moïse leur dit aussi : Que nul n'en laisse pour le matin.

20. *Tous* ne l'écoutèrent pas, mais quelques-uns d'entre eux en laissèrent jusqu'au matin; or elle commença par fourmiller de vers, puis elle se corrompit; et Moïse fut irrité contre eux.

21. Chacun en amassait donc le matin autant qu'il pouvait suffire pour manger; et lorsque le soleil était devenu chaud, elle se fondait.

22. Mais, au sixième jour, ils amassèrent le double de cette nourriture, c'est-à-dire, deux gomors pour chaque personne : tous les chefs de la multitude vinrent, et l'annoncèrent à Moïse,

10. Eccli., XLV, 3. — 13. Nom., XI, 31. — 14. Nom., XI, 7; Ps. LXVII, 24; Sag., XVI, 20; Jean, VI, 31. — 15. I Cor., X, 3. — 18. II Cor., VIII, 15.

---

13. * *Le soir vint.* Les cailles voyagent ordinairement la nuit. C'est donc le soir que Dieu les envoie à son peuple.

16. Le *gomor* contenait environ trois pintes. — * En litres, le gomor contenait 3 litres 88.

23. Qui leur dit : Voici ce qu'a dit le Seigneur : C'est demain le repos du sabbat, consacré au Seigneur; ce qui doit être fait, faites-le *aujourd'hui;* et ce qui doit être cuit, faites-le cuire, mais tout ce qui sera de reste, serrez-le jusqu'au matin.

24. Ils firent donc selon qu'avait ordonné Moïse, et la *manne* ne se corrompit point; et on n'y trouva pas de ver.

25. Et Moïse dit : Mangez-la aujourd'hui, parce que c'est le sabbat du Seigneur; il ne s'en trouvera pas aujourd'hui dans la campagne.

26. Pendant six jours ramassez-en, car au septième jour, c'est le sabbat du Seigneur; c'est pourquoi on n'en trouvera pas.

27. Or vint le septième jour, et quelques-uns du peuple étant sortis pour en amasser, ils n'en trouvèrent point.

28. Alors le Seigneur dit à Moïse : Jusqu'à quand ne voudrez-vous point garder mes commandements et ma loi?

29. Voyez que le Seigneur vous a donné le sabbat, et à cause de cela au sixième jour il vous a accordé le double de nourriture : que chacun demeure chez soi, et que nul ne sorte de son lieu au septième jour.

30. Ainsi le peuple sabbatisa a.. septième jour.

31. Et la maison d'Israël appela cette nourriture du nom de Man; elle était blanche comme une graine de coriandre, et son goût, celui de la fleur de farine *mêlée* avec du miel.

32. Or Moïse dit : Voici les paroles qu'a données le Seigneur : Emplis-en un gomor, et qu'il soit gardé dans les générations qui doivent venir dans la suite, afin qu'elles connaissent le pain dont je vous ai nourris dans le désert, quand vous avez été retirés de la terre d'Egypte.

33. Et Moïse dit à Aaron : Prends un vase et mets-y de la Manne, autant que peut en contenir un gomor; et place-le devant le Seigneur, afin de le conserver en vos générations,

34. Comme a ordonné le Seigneur à Moïse. Et Aaron le plaça dans le tabernacle pour être réservé.

35. Or, les enfants d'Israël mangèrent la Manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinrent en une terre habitable; c'est de cet aliment qu'ils furent nourris, jusqu'à ce qu'ils touchèrent aux confins de la terre de Chanaan.

36. Or, le gomor est la dixième partie de l'éphi.

35. II Esd., IX, 21; Judith, V, 15.

---

30. *Sabbatisa*, c'est-à-dire *observa, célébra*, le Sabbat.

31. * *Comme une graine de coriandre.* La coriandre est une plante ombellifère à petites graines rondes.

35. Les qualités soit naturelles, soit surnaturelles de la manne, représentent dans un sens figuré le pain du ciel que Jésus-Christ nous donne dans le sacrement de son corps et de son sang, comme il nous en avertit lui-même (*Jean*, VI, 32 et suiv.)

36. L'*éphi* contenait environ trente pintes. — * En litres. l'éphi contenait 38 litres.

CHAPITRE XVII.

Murmures des Israélites à Raphidim. Dieu fait sortir l'eau du rocher. Défaite des Amalécites.

1. Ainsi toute la multitude des enfants d'Israël étant partie du désert de Sin, et ayant fait des séjours, selon les paroles du Seigneur, ils campèrent à Raphidim, où il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple,

2. Qui querellant Moïse, dit : Donne-nous de l'eau, afin que nous buvions. Moïse leur répondit : Pourquoi me querellez-vous? pourquoi tentez-vous le Seigneur?

3. Là donc le peuple eut soif à cause de la pénurie d'eau, et il murmura contre Moïse, disant : Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Egypte, pour nous faire mourir de soif, nous, nos enfants et nos bêtes?

4. Or Moïse cria au Seigneur, disant : Que ferai-je à ce peuple-ci? encore un peu, et il me lapidera.

5. Et le Seigneur répondit à Moïse : Marche devant le peuple, et prends avec toi des anciens d'Israël; et la verge dont tu as frappé le fleuve, prends-la en ta main, et va.

6. Voilà que moi, je me tiendrai là devant toi sur la pierre d'Horeb; et tu frapperas la pierre, et il en sortira de l'eau, afin que le peuple boive. Moïse fit ainsi devant les anciens d'Israël :

7. Et il appela ce lieu du nom de Tentation, à cause de la querelle des enfants d'Israël, et parce qu'ils avaient tenté le Seigneur, disant : Le Seigneur est-il parmi nous, ou non?

8. Or Amalec vint, et il combattait contre Israël à Raphidim.

9. Et Moïse dit à Josué : Choisis des hommes, et étant sorti, combats contre Amalec; demain moi, je me tiendrai au sommet de la

CHAP. XVII. 2. Num., XX, 4. — 5. Supra, XIV, 21; Ps. LXXVII, 15; I Cor., X. 4. — 8. Deut., XXV, 17; Judith, IV, 13; Sag., XI, 3.

---

1. * *A Raphidim*, aujourd'hui l'ouadi Feiran.

6. * *Sur la pierre d'Horeb et tu frapperas la pierre.* Horeb signifie « sécheresse, lieu aride et sans eau. » Les savants anglais distinguent le lieu de ce nom, dont il est question dans ce récit, du mont Horeb, où Moïse avait eu la vision du buisson ardent. Quant au rocher dont parle l'Exode, les moines du couvent de Sainte-Catherine croient le posséder dans leur voisinage, mais Raphidim, où coula l'eau miraculeuse, est situé dans l'ouadi Feiran, comme l'atteste une tradition antique que nous rencontrons déjà dans Eusèbe et S. Jérôme au IVe siècle, dans Antonin le Martyr au VIIe.

8. * *Raphidim* signifie *lieu de repos, halte.* Les Israélites s'y reposaient de leurs fatigues, au point où l'ouadi Feiran reçoit l'ouadi Aleyat et est dominé par le Djébel et-Tahouneh, à 5 ou 6 kilomètres au-dessus de Hési-el-Khattatin, lorsqu'ils y rencontrèrent pour la première fois une partie de la population indigène, les Amalécites, qui venaient leur barrer le passage. C'était une tribu belliqueuse du désert, capable de lutter contre des forces considérables. Elle se partageait la péninsule avec les Madianites. Ces derniers étaient amis de Moïse, gendre de l'un d'entre eux, Jéthro. Les Amalécites descendaient d'Abraham par un de ses arrière-petits-fils, Amalec, qui leur avait donné son nom. Ils occupaient le désert de Pharan, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, une partie du désert de Tih, s'étendant depuis l'ouadi el-Arabah, à l'est, jusque près de l'Egypte, à l'ouest, et jusqu'aux environs du mont Sinaï, au sud. Le nom du désert de Pharan ne subsiste plus aujourd'hui que dans celui de l'ouadi et de l'oasis de Feiran, près du mont Serbal.

colline, ayant la verge de Dieu en ma main.

10. Josué fit comme avait dit Moïse, et il combattait contre Amalec : mais Moïse et Aaron et Hur montèrent sur le sommet de la colline.

11. Et lorsque Moïse élevait les mains, Israël était victorieux; mais s'il les abaissait un peu, Amalec l'emportait.

12. Or, les mains de Moïse étaient appesanties; prenant donc une pierre, ils la mirent sous lui; il s'y assit; mais Aaron et Hur soutenaient ses mains des deux côtés. Et il arriva que ses mains ne se lassèrent pas jusqu'au coucher du soleil.

13. Et Josué mit en fuite Amalec et son peuple, par le tranchant du glaive.

14. Or le Seigneur dit à Moïse : Écris ceci pour souvenir dans le livre, et fais-le entendre à Josué; car j'effacerai la mémoire d'Amalec sous le ciel.

15. Et Moïse bâtit un autel et l'appela du nom de : Le Seigneur est mon exaltation, disant :

16. La main du trône du Seigneur et la guerre du Seigneur seront contre Amalec de génération en génération.

CHAPITRE XVIII.

Jéthro, beau-père de Moïse, vient au-devant des Israélites. Conseils qu'il donne à Moïse.

1. Or, quand Jéthro prêtre de Madian, parent de Moïse, eut appris tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, et que le Seigneur avait retiré Israël de l'Egypte,

2. Il prit Séphora femme de Moïse, que celui-ci lui avait renvoyée,

3. Et ses deux fils dont l'un s'appelait Gersam, son père ayant dit : J'ai été voyageur dans une terre étrangère;

4. Et l'autre Eliézer; car le Dieu de mon père, avait-il dit, fut mon aide, et il m'a délivré du glaive de Pharaon.

5. Jéthro donc, parent de Moïse, vint, ainsi que ses fils et sa femme, vers Moïse dans le désert, où il avait campé près de la montagne de Dieu.

6. Et il envoya vers Moïse, disant : Moi Jéthro ton parent, je viens à toi, ainsi que ta femme et tes deux fils avec elle.

7. Moïse étant sorti au-devant de son parent, se prosterna et l'embrassa; et ils se saluèrent mu-

CHAP. XVIII. 3. Supra, II, 22.

---

14. *Le livre.* Ce mot étant déterminé par l'article, désigne non point un livre en général, mais un livre connu de Moïse; c'est sans aucun doute le Pentateuque, que Moïse avait commencé à rédiger, et dans lequel il insérait, vraisemblablement au fur et à mesure qu'ils arrivaient, les événements qui devaient être transmis à la postérité.

1, 5. *Parent (cognatus) de Moïse.* Compar. II, 18.

2. * *Il prit Séphora.* Moïse avait emmené avec lui sa femme Séphora quand il était retourné en Egypte, *Exode,* IV, 20, mais il l'avait renvoyée à son beau-père, à cause des périls qu'elle aurait pu courir avec ses enfants pendant qu'il luttait contre le Pharaon pour obtenir la permission d'emmener le peuple dans le désert.

5. *La montagne de Dieu;* c'est-à-dire, d'Horeb. Voy. III, 1.

tuellement par des paroles de paix. Et lorsque *Jéthro* fut entré dans la tente,

8. Moïse raconta à son parent tout ce qu'avait fait le Seigneur à Pharaon et aux Egyptiens à cause d'Israël, et toute la peine qui lui était arrivée dans le chemin, et que le Seigneur les avait délivrés.

9. Et Jéthro se réjouit de tous les biens qu'avait faits le Seigneur à Israël, de ce qu'il l'avait délivré de la main des Egyptiens,

10. Et il dit : Béni le Seigneur, qui vous a délivrés de la main des Egyptiens, et de la main de Pharaon ; qui a délivré son peuple de la main de l'Egypte.

11. Maintenant je connais que le Seigneur est grand au-dessus de tous les dieux, parce que *c'est en vain* qu'ils ont agi insolemment contre eux.

12. Jéthro donc, parent de Moïse, offrit des holocaustes et des hosties à Dieu, et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent pour manger du pain avec lui devant Dieu.

13. Or, le jour suivant Moïse s'assit pour juger le peuple, qui se présentait devant Moïse depuis le matin jusqu'au soir.

14. Ce qu'ayant vu le parent de Moïse, c'est-à-dire, tout ce qu'il faisait avec le peuple, il dit : Qu'est-ce que tu fais avec le peuple ? pourquoi es-tu seul assis, et le peuple attend-il depuis le matin jusqu'au soir?

15. Moïse lui répondit : Le peuple vient à moi demandant le jugement de Dieu ;

16. Car lorsqu'il leur arrive quelque différend, ils viennent à moi, afin que je juge entre eux et que je leur montre les préceptes de Dieu et ses lois.

17. Mais celui-ci : Tu ne fais pas, dit-il, une bonne chose :

18. Par cet imprudent labeur tu te consumes, toi et tout ce peuple qui est avec toi : l'affaire surpasse tes forces ; seul, tu ne pourras pas la soutenir.

19. Mais écoute mes paroles et mes conseils, et Dieu sera avec toi. Sois toi-même au peuple dans les choses qui regardent Dieu, pour rapporter les paroles qui lui sont adressées ;

20. Et pour montrer au peuple les cérémonies et la manière de l'honorer, et la voie dans laquelle ils doivent entrer et l'œuvre qu'ils doivent accomplir.

21. Mais choisis d'entre tout le peuple des hommes valeureux, et craignant Dieu, en qui soit la vérité, et qui haïssent l'avarice, et fais-en des tribuns, des chefs de cent, de cinquante et de dix *hommes ;*

22. Qu'ils jugent le peuple en tout temps : qu'ils te rapportent tout ce qui sera plus important, et qu'eux-mêmes jugent seulement les affaires moins considérables ; alors la charge sera plus légère pour toi, le far-

11. Supra, I, 14 ; V, 7 ; X, 10 ; XIV, 8. — 18. Deut., I, 12.

21, 25. *Des tribuns*, hébr. *chefs de milliers*. Il est probable que, comme il y avait dans l'ordre militaire des officiers qui commandaient à mille, à cent, à cinquante et à dix soldats (*Nombres*, XXXI, 14), Jéthro conseille ici à Moïse d'établir pour le civil une hiérarchie de pouvoir sur le plan de la division militaire.

deau étant partagé avec d'autres.

23. Si tu fais cela, tu rempliras l'ordre de Dieu, et tu pourras exécuter ses préceptes : et tout ce peuple retournera dans ses demeures en paix.

24. Ces conseils entendus, Moïse fit tout ce que Jéthro lui avait suggéré.

25. Et ayant choisi des hommes vaillants de tout Israël, il les établit princes du peuple, tribuns, chefs de cent, de cinquante et de dix *hommes*.

26. Ils jugeaient le peuple en tout temps : mais ils rapportaient à Moïse tout ce qui était plus grave, jugeant seulement les affaires les plus faciles.

27. Et Moïse laissa aller son parent, qui s'en retournant alla en son pays.

CHAPITRE XIX.

Les Israélites arrivent auprès de Sinaï. Moïse monte sur la montagne. Il revient et ordonne au peuple de se préparer à recevoir les ordres du Seigneur. Dieu fait éclater sa gloire sur la montagne.

1. Au troisième mois de la sortie d'Israël de la terre d'Egypte, en ce jour-là, ils vinrent au désert de Sinaï.

2. Car partis de Raphidim et parvenus jusqu'à ce désert, ils campèrent dans le même lieu, et là Israël planta ses tentes vis-à-vis de la montagne *de Sinaï*.

3. Or Moïse monta vers Dieu, et le Seigneur l'appela de la montagne, et dit : Voici ce que tu diras à la maison de Jacob, et que tu annonceras aux enfants d'Israël :

4. Vous-mêmes vous avez vu ce que j'ai fait aux Egyptiens, de quelle manière je vous ai portés sur des ailes d'aigles, et que je vous ai pris pour moi.

5. Si donc vous écoutez ma voix, et que vous gardiez mon alliance, vous serez pour moi une portion choisie d'entre tous les peuples ; car toute la terre est à moi.

6. Et vous, vous serez pour moi un royaume sacerdotal, et une nation sainte. Ce sont les paroles que tu diras aux enfants d'Israël.

7. Moïse vint, et, les anciens du peuple assemblés, il exposa toutes les paroles qu'avait ordonnées le Seigneur.

8. Et tout le peuple répondit ensemble : Tout ce que le Seigneur a dit, nous le ferons. Or, quand Moïse eut rapporté les paroles du peuple au Seigneur,

9. Le Seigneur lui dit : Dès maintenant je viendrai à toi dans l'obscurité de la nuée, afin que le peuple m'entende te parlant, et qu'il te croie pour toujours. Moïse donc annonça les paroles du peuple au Seigneur,

10. Qui lui dit : Va vers le peu-

CHAP. XIX. 1. Nom., XXXIII, 15. — 3. Actes, VII, 38. — 4. Deut., XXIX, 2. — 5. Ps. XXIII, 1. — 6. I Pierre, II, 9.

---

1. * Voir à la fin du volume la note 10 sur le mont Sinaï.

6. C'est principalement sous le règne de Jésus-Christ que les fidèles sont le sacerdoce royal et la nation sainte.

9. *L'obscurité de la nuée;* c'est-à-dire *la nuée obscure;* dont il a déjà été parlé.

ple, et sanctifie-les aujourd'hui et demain, et qu'ils lavent leurs vêtements.

11. Et qu'ils soient prêts pour le troisième jour; car au troisième jour, le Seigneur descendra devant tout le peuple sur la montagne de Sinaï.

12. Tu fixeras des limites pour le peuple tout autour, et tu leur diras : Gardez-vous de monter sur la montagne et d'en toucher les limites; quiconque touchera la montagne mourra de mort.

13. Aucune main ne le touchera, mais il sera lapidé, ou percé de traits; soit que ce soit une bête, ou un homme, il ne vivra pas. Quand la trompette commencera à sonner, qu'alors ils montent sur la montagne.

14. Et Moïse descendit de la montagne vers le peuple, et le sanctifia. Et quand ils eurent lavé leurs vêtements,

15. Il leur dit : Soyez prêts pour le troisième jour, et ne vous approchez point de vos femmes.

16. Et déjà le troisième jour était venu, et le matin avait répandu sa lumière, et voilà que des tonnerres commencèrent à se faire entendre, des éclairs à briller et une nuée très épaisse à couvrir la montagne, et le son d'une trompette retentissait très fortement, et la peur saisit le peuple qui était dans le camp.

17. Et lorsque Moïse les eut conduits du lieu où était le camp à la rencontre de Dieu, ils s'arrêtèrent au pied de la montagne.

18. Or toute la montagne de Sinaï fumait, parce que le Seigneur y était descendu au milieu du feu, et la fumée en montait comme une fournaise; aussi, toute la montagne inspirait la terreur.

19. Et le son de la trompette augmentait insensiblement de plus en plus et se répandait plus au loin. Moïse parlait, et Dieu lui répondait.

20. Et le Seigneur descendit sur la montagne de Sinaï, sur le sommet même de la montagne, et il appela Moïse sur son faîte. Lors qu'il y fut monté,

21. Il lui dit : Descends, et adjure le peuple, de peur qu'il ne veuille dépasser les limites pour voir le Seigneur et qu'il n'en périsse une grande multitude.

22. Que les prêtres aussi qui s'approchent du Seigneur soient sanctifiés, pour ne pas qu'il les frappe.

23. Et Moïse répondit au Seigneur : Le peuple ne pourra pas monter sur la montagne de Sinaï; car vous même vous l'avez assuré et ordonné, disant : Mets des limites autour de la montagne, et sanctifie-la.

24. Et le Seigneur lui dit : Va, descends; et tu monteras toi et Aaron avec toi; mais que les prêtres et le peuple ne passent point les limites, et ne montent point vers le Seigneur, de peur qu'il ne les fasse mourir.

12. Hébr., XII, 18. — 18. Deut., IV, 11.

---

12. *Mourra de mort;* hébraïsme, pour *mourra sans rémission, infailliblement.*

23. *Et sanctifie-la.* Le mot *sanctifier* a ici, comme souvent ailleurs, le sens de séparer une chose de l'usage commun et ordinaire, de la déclarer sainte.

25. Moïse descendit donc vers le peuple et il leur raconta toutes ces choses.

CHAPITRE XX.

Le Seigneur annonce au peuple ses préceptes. Le peuple est effrayé. Moïse le rassure. Ordre de Dieu touchant la construction d'un autel.

1. Le Seigneur dit ensuite toutes ces paroles :

2. Je suis le Seigneur ton Dieu; qui t'ai retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude.

3. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.

4. Tu ne te feras point d'image taillée au ciseau, ni aucune représentation de ce qui est en haut dans le ciel, et de ce qui est en bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux sous la terre.

5. Tu ne les adoreras point, ni ne les honoreras : car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu fort, jaloux, visitant l'iniquité des pères dans les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent,

6. Et faisant miséricorde des milliers de fois à ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.

7. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain; car le Seigneur ne regardera pas comme innocent celui qui aura pris le nom du Seigneur son Dieu en vain.

8. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat.

9. Pendant six jours tu travailleras, et tu feras tous tes ouvrages.

10. Mais au septième jour est le sabbat du Seigneur ton Dieu; tu ne feras aucun ouvrage en ce jour, ni toi, ni ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, ta bête et l'étranger qui est au-dedans de tes portes.

11. Car c'est en six jours que le Seigneur a fait le ciel et la terre, et la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé au septième jour; c'est pour cela que le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.

12. Honore ton père et ta mère

CHAP. XX. 2. Deut., v, 6; Ps. LXXX, 11. — 4. Lév., XXVI, 1; Deut., IV, 15; Jos., XXIV, 14; Ps. XCVI, 7. — 7. Lév., XIX, 12; Deut., V, 11; Matth., V, 33. — 8. Infra, XXXI, 13; Deut., V, 14; Ezéch., XX, 12. — 11. Genèse, II, 2. — 12. Deut., V, 16; Matt., XV, 4; Ephès., VI, 2.

---

4. L'histoire du veau d'or (XXXII) montre la sagesse de cette défense, qui a évidemment pour but d'empêcher l'idolâtrie (vers. 5); mais on ne saurait légitimement en inférer que toutes sortes de représentations et d'images soient défendues; car Moïse lui-même fit faire des Chérubins qu'il posa sur l'arche (XX, 18, 19); Salomon en plaça aussi dans le sanctuaire du temple de Jérusalem; il mit même des figures de bœuf, sous le vaisseau appelé la *mer de fonte*, et sur les socles des figures de lions, (III *Rois*, VI, 23, VII, 29, 44). Ajoutons que les représentations de Dieu sont naturellement très propres à réveiller et à entretenir en nous les sentiments d'amour, d'adoration, de reconnaissance, que nous lui devons, et que les images des saints nous excitent puissamment à l'admiration et à l'imitation de leurs vertus.

5. *Visitant;* c'est-à-dire *punissant* dans les enfants qui imitent l'iniquité de leurs pères.

10. *Tes portes;* hébraïsme, pour *tes villes.*

12. * *Afin que tu sois d'une longue vie sur la terre.* Dans ce passage et dans beaucoup d'autres, Dieu donne pour sanction à sa loi des récompenses ou des peines

afin que tu sois d'une longue vie sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

13. Tu ne tueras point.

14. Tu ne commettras point d'adultère.

15. Tu ne feras point de vol.

16. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

17. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, et tu ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui sont à lui.

18. Or tout le peuple entendait les tonnerres et le son de la trompette; il voyait les éclairs et la montagne fumante; c'est pourquoi, épouvantés et frappés de terreur, ils se tinrent au loin,

19. Disant à Moïse : Parle-nous toi-même, et nous écouterons; mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourions.

20. Et Moïse répondit au peuple : Ne craignez point; car c'est pour vous éprouver que Dieu est venu, et pour que sa crainte soit en vous, et que vous ne péchiez point.

21. Le peuple donc se tint au loin; mais Moïse s'approcha de l'obscurité dans laquelle était Dieu.

22. Outre cela le Seigneur dit à Moïse : Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël : Vous avez vu vous-mêmes que du haut du ciel je vous ai parlé.

23. Vous ne vous ferez point de dieux d'argent, et vous ne vous ferez point de dieux d'or.

24. Vous me ferez un autel de terre, et vous m'offrirez dessus vos holocaustes et vos hosties pacifiques, vos brebis et vos bœufs, dans tout lieu dans lequel sera la mémoire de mon nom; je viendrai à toi et je te bénirai.

25. Que si tu me fais un autel de pierre, tu ne le bâtiras point de pierres taillées; car si tu lèves le couteau dessus, il sera souillé.

26. Tu ne monteras point par des degrés à mon autel, afin que ta nudité ne soit pas découverte.

CHAPITRE XXI.

Ordonnance touchant les esclaves. Lois contre les homicides, etc. Peine du talion.

1. Voici les ordonnances que tu leur proposeras.

2. Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira pendant six années; à la septième, il sortira libre sans rien donner.

3. Qu'il s'en aille avec le même vêtement avec lequel il est entré;

13. Matt., v, 21. — 17. Rom., VII, 7; XIII, 9. — 21. Deut., XVIII, 16; Hébr., XII, 18. — 24. Infra, XXVII, 8; XXXVIII, 7. — 25. Deut., XXVII, 5; Jos., VIII, 31. — CHAP. XXI. 2. Deut., XV, 12; Jér., XXXIV, 14.

---

temporelles. « Dans ce Testament qu'on appelle proprement Ancien et qui a été donné sur le mont Sinaï, dit S. Augustin, on ne rencontre d'autre promesse explicite que celle d'une félicité terrestre. » A des hommes encore grossiers, il fallait des récompenses grossières. « La loi de Moïse, dit Bossuet, ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de sa félicité... Les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était au jour du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert. C'est un des caractères du peuple nouveau de poser pour fondement de la religion la foi de la vie future. »

s'il a une femme, sa femme sortira aussi avec lui.

4. Mais si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'elle ait enfanté des fils et des filles, la femme et ses enfants seront à son maître; pour lui, il s'en ira avec son vêtement.

5. Que si l'esclave dit : J'aime mon maître, et ma femme et mes enfants, je ne sortirai point pour être libre :

6. Son maître le présentera aux dieux, puis il le fera approcher de la porte et des poteaux, percera son oreille d'une alène; et il sera son esclave pour toujours.

7. Si quelqu'un vend sa fille pour être servante, elle ne sortira pas comme les esclaves ont coutume de sortir.

8. Si elle déplaît aux yeux de son maître auquel elle avait été livrée, il la laissera aller; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à un peuple étranger, s'il l'a méprisée.

9. Mais s'il l'a fiancée à son fils, il la traitera à la manière des filles *libres*.

10. Que s'il en prend une autre pour son fils, il procurera à la jeune fille un autre mariage, et il ne lui refusera pas ses vêtements et le prix de sa virginité.

11. S'il ne fait pas ces trois choses, elle sortira sans donner aucun argent.

12. Que celui qui frappe un homme, voulant le tuer, meure de mort.

13. Quant à celui qui n'a pas dressé d'embûches, mais aux mains duquel Dieu l'a livré, je te fixerai un lieu dans lequel il devra se réfugier.

14. Si quelqu'un tue son prochain de dessein prémédité et par surprise, tu l'arracheras de mon autel pour qu'il meure.

15. Que celui qui frappe son père ou sa mère, meure de mort.

16. Que celui qui vole un homme et le vend, convaincu de ce crime, meure de mort.

17. Que celui qui maudit son père ou sa mère, meure de mort.

18. Si des hommes se querellent et que l'un frappe son prochain avec une pierre ou avec le poing, et que celui-ci ne meure point, mais qu'il gise dans un lit;

19. S'il se lève *ensuite* et qu'il marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera innocent, de telle sorte cependant qu'il compense son travail *interrompu* et les dépenses des médecins.

12. Lév., XXIV, 17. — 13. Deut., XIX, 2. — 17. Lév., XX. 9; Prov., XX, 20; Matt., XV, 4; Marc, VII, 10.

---

6. *Aux dieux;* hébraïsme pour *aux magistrats*, qui rendent la justice au nom et à la place de Dieu. — * L'esclave était attaché un moment à la porte par l'oreille, *Deutéronome*, XV, 17, selon une coutume commune dans l'antiquité, pour marquer qu'il faisait désormais partie de la maison pour toujours.

8. *S'il l'a méprisée;* s'il l'a corrompue, s'il en a abusé, ou bien, s'il ne veut pas la retenir pour lui-même.

19. * *Les dépenses des médecins.* Le texte original ne mentionne point les médecins, parce que la médecine n'était pas alors une profession parmi les Hébreux; il dit seulement que celui qui a frappé dédommagera sa victime pour ce qu'il lui a fait perdre.

20. Celui qui frappe son esclave ou sa servante avec la verge, et qu'ils meurent entre ses mains, sera coupable de crime.

21. Mais s'ils survivent un jour ou deux, il ne sera pas soumis à la peine, parce que c'est son argent.

22. Si des hommes se querellent, et que l'un frappe une femme enceinte, et qu'elle accouche à la vérité d'un enfant mort, mais qu'elle vive elle-même, il sera soumis à une amende telle que le mari de la femme la demandera et que des arbitres l'assigneront.

23. Mais si la mort de la femme s'ensuit, il rendra âme pour âme,

24. Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied,

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

26. Si quelqu'un frappe l'œil de son esclave ou de sa servante, et qu'il les rende borgnes, il les laissera aller libres pour l'œil qu'il a enlevé.

27. De même, s'il fait tomber la dent de son esclave ou de sa servante, il les laissera pareillement aller libres.

28. Si un bœuf frappe de la corne un homme et une femme, et qu'ils meurent, il sera lapidé, et l'on ne mangera point de sa chair, mais le maître du bœuf sera innocent.

29. Que si un bœuf frappait de la corne depuis hier et avant-hier, et qu'on ait averti son maître, et qu'il ne l'ait pas enfermé, qu'ensuite le *bœuf* ait tué un homme ou une femme, et le bœuf sera lapidé, et on fera mourir son maître.

30. Que si une amende lui est imposée, il donnera pour son âme tout ce qui sera demandé.

31. S'il frappe aussi de la corne un garçon ou une fille, le *maître* sera soumis au même jugement.

32. S'il se jette sur un esclave ou sur une servante, il donnera trente sicles d'argent au maître, mais le bœuf sera lapidé.

33. Si quelqu'un ouvre une citerne et la creuse, et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

34. Le maître de la citerne rendra le prix des bêtes ; mais ce qui aura péri sera à lui.

35. Si le bœuf de quelqu'un blesse le bœuf d'un autre, et que ce bœuf meure, ils vendront le bœuf vivant, et ils partageront le prix, mais le corps du mort, ils le diviseront entre eux.

36. Mais si le *maître* savait que le bœuf frappait de la corne depuis hier et avant-hier, et qu'il ne l'ait point gardé, il rendra bœuf pour bœuf, mais il prendra le corps mort tout entier.

24. Lév., XXIV, 20; Deut., XIX, 21; Matt., V, 38.

---

20. *A la jeune fille;* qu'il avait épousée la première.
21. Parce que c'est avec son argent qu'il les a achetés.
23. *Ame pour âme;* c'est-à-dire *vie pour vie.*
29. *Depuis hier et avant-hier.* Voy. IV, 10.
32. Le sicle d'argent valait environ 1 fr. 60.

CHAPITRE XXII.

Lois touchant le larcin, la fornication, l'usure, les dîmes, les prémices, etc.

1. Si quelqu'un vole un bœuf ou une brebis, et qu'il les tue ou les vende, il restituera cinq bœufs pour un bœuf et quatre brebis pour une brebis.

2. Si le voleur est trouvé forçant une maison ou la minant, et qu'il meure d'une blessure reçue, celui qui l'a frappé ne sera pas coupable de son sang.

3. Que s'il a fait cela, le soleil levé, il a commis un homicide, et il mourra lui-même. S'il n'a pas de quoi rendre pour le larcin, il sera vendu lui-même.

4. Si ce qu'il a volé est trouvé chez lui, vivant, soit un bœuf, soit un âne, soit une brebis, il restituera le double.

5. Si quelqu'un endommage un champ ou une vigne, et qu'il laisse aller sa bête, pour qu'elle paisse ce qui est à autrui, il rendra tout ce qu'il aura de meilleur dans son champ, ou dans sa vigne, selon l'estimation du dommage.

6. Si un feu qui s'élève trouve des épines et gagne un tas de gerbes, ou bien les blés sur pied dans les champs, celui qui a allumé le feu réparera le dommage.

7. Si quelqu'un confie en garde à son ami de l'argent ou un objet quelconque, et qu'il soit volé à celui qui l'a reçu, si le voleur est trouvé, il rendra le double.

8. Si le voleur reste inconnu, le maître de la maison sera conduit aux dieux, et il jurera qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain,

9. Pour commettre le vol, soit d'un bœuf, soit d'un âne, d'une brebis, d'un vêtement et de tout ce qui peut porter dommage; c'est devant les dieux que viendra la cause de l'un et de l'autre; et si ceux-ci le condamnent, il restituera le double à son prochain.

10. Si quelqu'un confie en garde à son prochain un âne, un bœuf, une brebis, ou toute autre bête, et qu'elle meure, ou dépérisse, ou bien soit prise par les ennemis, et que personne ne l'ait vu,

11. Interviendra le serment qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain, et le maître recevra le serment, et celui-là ne sera pas contraint de rendre.

12. Que si c'est par un vol que la bête a été enlevée, il réparera le dommage envers le maître.

13. Si elle a été mangée par une bête sauvage, qu'il lui apporte ce qui sera resté, et il ne restituera pas.

14. Si quelqu'un demande en prêt à son prochain quelqu'une de ses bêtes, et qu'elle dépérisse ou meure, le maître n'étant pas présent, il sera forcé de la rendre.

15. Que si le maître se trouve présent, il ne restituera pas, surtout s'il était venu la louer, pour le prix de son travail.

CHAP. XXII. 1. II Rois, XII, 6. — 12. Genèse, XXXI, 39.

---

8. *Aux dieux.* Voy. XXI, 6. — * Dans ce passage, comme XXI, 6, la meilleure traduction serait : *à Dieu*, c'est-à-dire, comme ont traduit les Septante, à l'endroit où l'on rend la justice au nom de Dieu. Voir *Deutéronome*, I, 17; XIX, 17.

16. Si quelqu'un séduit une vierge non encore fiancée, et dort avec elle, il la dotera et la prendra pour femme.

17. Si le père de la vierge ne veut pas la donner, il rendra de l'argent selon la dot que les vierges ont coutume de recevoir.

18. Tu ne laisseras pas vivre ceux qui usent de maléfices.

19. Que celui qui commet un crime avec une bête, meure de mort.

20. Celui qui sacrifie à d'autres dieux qu'au Seigneur seul sera mis à mort.

21. Tu ne contristeras point l'étranger, et tu ne l'affligeras point; car vous avez été étrangers vous-mêmes dans la terre d'Egypte.

22. Vous ne nuirez point à la veuve et à l'orphelin.

23. Si vous les offensez, ils crieront fortement vers moi, et j'entendrai leur clameur;

24. Et ma fureur s'indignera, puis je vous frapperai du glaive, et vos femmes seront veuves et vos fils orphelins.

25 Si tu prêtes de l'argent à mon peuple pauvre qui habite avec toi, tu ne le presseras point comme un exacteur, et tu ne l'accableras point d'usures.

26. Si tu prends en gage de ton prochain un vêtement, tu lui rendras avant le coucher du soleil.

27. Car c'est le seul dont il se couvre, le seul vêtement de sa chair, et il n'en a pas un autre dans lequel il dorme : s'il crie vers moi, je l'exaucerai, parce que je suis miséricordieux.

28. Tu ne parleras point mal des dieux, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.

29. Tu ne différeras point à rendre tes dîmes et tes prémices: tu me donneras le premier-né de tes fils.

30. Pour tes bœufs aussi et tes brebis tu feras de même : que pendant sept jours le premier-né soit avec sa mère, et au huitième jour tu me le rendras.

31. Vous me serez des hommes consacrés; vous ne mangerez point de la chair dont les bêtes sauvages auront déjà goûté, mais vous la jetterez aux chiens.

CHAPITRE XXIII.

Lois pour les juges. Repos de la septième année et du septième jour. La célébration des trois principales fêtes de l'année. Dieu promet d'envoyer son ange devant les Israélites.

1. Tu n'accueilleras point une parole de mensonge, et tu ne prêteras pas ta main de manière à dire en faveur de l'impie un faux témoignage.

2. Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal; et en jugement tu n'acquiesceras pas à l'avis du plus grand nombre pour dévier de la vérité.

3. Tu n'auras point non plus compassion du pauvre en jugement.

4. Si tu rencontres le bœuf de

16. Deut., XXII, 28. — 20. Lév., XIX, 4. — 22. Zach., VII, 10. — 26. Deut., XXIV, 13. — 28. Actes, XXV, 5. — 29. Supra, XIII, 2, 12; Infra, XXIV, 19; Ezéch., XLIV, 30. — 31. Lév., XXII, 8. — CHAP. XXIII. 4. Deut., XXII, 1.

28. * *Des dieux,* ou plutôt d'après l'hébreu, de Dieu.

ton ennemi, ou son âne égaré, ramène-le-lui.

5. Si tu vois l'âne de celui qui te hait tombé sous le fardeau, tu ne passeras pas outre, mais tu le relèveras avec lui.

6. Ne fais point d'écarts dans le jugement du pauvre.

7. Tu fuiras le mensonge; tu ne feras point mourir l'innocent et le juste, parce que j'ai l'impie en aversion.

8. Tu ne recevras point de présents, qui aveuglent même les sages et corrompent les paroles des justes.

9. Tu ne seras point fâcheux pour l'étranger; car vous connaissez les âmes des étrangers, puisque vous-mêmes, vous avez été étrangers dans la terre d'Egypte.

10. Pendant six ans tu sèmeras ta terre et tu en recueilleras les fruits.

11. Mais à la septième année, tu la laisseras et tu la feras reposer, afin que les pauvres de ton peuple mangent, et que tout ce qui sera de reste, les bêtes de la campagne le mangent : ainsi tu feras pour ta vigne et pour ton plant d'oliviers.

12. Pendant six jours tu travailleras, mais au septième jour tu cesseras, afin que ton bœuf et ton âne se reposent, et que le fils de ta servante, et l'étranger reprennent des forces.

13. Gardez toutes les choses que je vous ai dites, et vous ne jurerez point par le nom des dieux étrangers, et on ne l'entendra pas de votre bouche.

14. Trois fois chaque année vous célébrerez des fêtes en mon honneur.

15. Tu garderas la solennité des azymes. Durant sept jours tu mangeras des azymes, comme je t'ai ordonné, au temps du mois des nouveaux fruits, quand tu es sorti de l'Egypte : tu ne paraîtras pas en ma présence les mains vides.

16. Tu garderas de plus la solennité de la moisson des prémices de ton travail, quoi que ce soit que tu aies semé dans ton champ; et aussi la solennité à la fin de l'année, quand tu auras recueilli tous les fruits de ton champ.

17. Trois fois dans l'année, paraîtront tous tes mâles en présence de moi, le Seigneur ton Dieu.

18. Tu ne sacrifieras point sur du levain le sang de ma victime, et la graisse de ma solennité ne demeurera point jusqu'au matin.

19. Tu apporteras les prémices du fruit de ta terre dans la maison du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

20. Voilà que moi, j'enverrai mon ange, afin qu'il te précède et te garde dans le chemin, et

7. Dan., XIII, 53. — 8. Deut., XVI, 19; Eccli., XX, 31. — 9. Genèse, XLVI, 6. — 11. Lév., XXV, 4. — 15. Supra, XIII, 3, 4; Infra, XXXIV, 22; Deut., XVI, 16; Eccli., XXXV, 6. — 17. Infra, XXXIV, 23; Deut., XVI, 16. — 19. Infra, XXXIV, 26; Deut.., XIV, 21.

---

9. Le mot *âme*, comme nous l'avons déjà remarqué, se prenait souvent, chez les Hébreux, dans le sens de *personne*, d'*individu*.

15. * *La solennité des azymes*, Pâque.

16. * *La solennité de la moisson*, la Pentecôte.

qu'il t'introduise dans le lieu que j'ai préparé.

21. Respecte-le, écoute sa voix, et ne pense pas à le mépriser, parce qu'il ne te pardonnera point, lorsque tu pécheras, et que mon nom est en lui.

22. Que si tu écoutes sa voix, et que tu fasses tout ce que je te dis, je serai un ennemi pour ton ennemi, et j'affligerai ceux qui t'affligeront.

23. Et mon ange te précédera, et il t'introduira chez l'Amorrhéen, l'Héthéen, le Phérézéen, le Chananéen, l'Hévéen et le Jébuséen, que j'écraserai.

24. Tu n'adoreras point leurs dieux et tu ne les serviras pas; tu ne feras point leurs œuvres, mais tu les détruiras et tu briseras leurs statues.

25. Vous servirez le Seigneur votre Dieu, afin que je bénisse tes pains et tes eaux, et que j'enlève la maladie du milieu de toi.

26. Il n'y aura ni femme inféconde, ni stérile dans ta terre : je remplirai le nombre de tes jours.

27. J'enverrai ma terreur en avant de toi, et je ferai mourir tout peuple chez lequel tu entreras, et je ferai tourner le dos à tous tes ennemis devant toi;

28. Envoyant d'abord les frelons, qui mettront en fuite l'Hévéen, le Chananéen et l'Héthéen, avant que tu entres.

29. Je ne les chasserai pas de devant ta face en une seule année, de peur que la terre ne soit réduite en solitude, et que les bêtes sauvages ne se multiplient contre toi.

30. C'est peu à peu que je les chasserai de ta présence, jusqu'à ce que tu croisses en nombre et que tu possèdes cette terre.

31. Je poserai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve : je livrerai entre vos mains les habitants de cette terre, et les chasserai de votre présence.

32. Tu ne feras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux.

33. Qu'ils n'habitent point dans ta terre, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi, si tu sers leurs dieux; ce qui certainement serait pour toi un scandale.

CHAPITRE XXIV.

Les Israélites s'engagent à garder l'alliance contractée avec le Seigneur. Moïse remonte sur la montagne et y demeure quarante jours.

1. *Dieu* dit aussi à Moïse : Monte vers le Seigneur, toi et Aaron, Nadab et Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël, et vous adorerez de loin.

2. Et Moïse seul montera vers le Seigneur, et eux ne s'approcheront pas, et le peuple ne montera pas avec lui.

3. Moïse vint donc et raconta au peuple toutes les paroles du Seigneur et ses ordonnances, et

22. Deut., VII, 11. — 23. Infra, XXXIII, 2; Deut., VII, 22; Jos., XXIV, 11. — 28. Deut., VII, 20. — 32. Infra, XXXIV, 15; Deut., VII, 2.

---

21. *Mon nom;* c'est-à-dire *mon autorité, ma volonté.*

28. * *Les frelons.* Voir la description de la *Sagesse*, XII, 8-9 et *Josué*, XXIV, 12.

1. * *Nadab et Abiu,* les deux fils aînés d'Aaron.

tout le peuple répondit d'une seule voix : Nous accomplirons toutes les paroles que le Seigneur a dites.

4. Or Moïse écrivit tous les discours du Seigneur, et le matin, se levant, il bâtit un autel au pied de la montagne et douze monuments selon les douze tribus d'Israël.

5. Et il envoya les jeunes gens d'entre les enfants d'Israël, et ils offrirent des holocaustes, et ils immolèrent des victimes pacifiques au Seigneur, des veaux.

6. C'est pourquoi Moïse prit la moitié du sang et la mit dans des coupes ; mais la partie qui restait, il la répandit sur l'autel.

7. Prenant ensuite le livre de l'alliance, il lut, le peuple écoutant, lequel dit : Tout ce que le Seigneur a dit, nous le ferons, et nous serons obéissants.

8. Or Moïse ayant pris le sang, le répandit sur le peuple, et dit : Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous selon toutes ces paroles.

9. Alors montèrent, Moïse et Aaron, Nadab et Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël ;

10. Et ils virent le Dieu d'Israël, et sous ses pieds comme un ouvrage de pierre de saphir, et comme le ciel, lorsqu'il est serein.

11. Et *Dieu* ne lança pas sa main sur ceux des enfants d'Israël qui s'étaient retirés au loin ; et ils virent Dieu, puis ils mangèrent et ils burent.

12. Or le Seigneur dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne, et sois là : je te donnerai les tables de pierre, et la loi et les commandements que j'ai écrits, afin que tu les enseignes.

13. Moïse et Josué son serviteur se levèrent ; et Moïse montant sur la montagne de Dieu,

14. Dit aux anciens : Attendez ici jusqu'à ce que nous retournions à vous. Vous avez Aaron et Hur avec vous ; s'il naît quelque question, vous leur en ferez le rapport.

15. Et lorsque Moïse fut monté, la nuée couvrit la montagne.

16. Et la gloire du Seigneur reposa sur Sinaï, le couvrant de la nuée pendant six jours ; mais au septième jour il appela Moïse du milieu de l'obscurité.

17. Or l'aspect de la gloire du Seigneur était comme un feu ardent sur le sommet de la montagne, en la présence des enfants d'Israël.

18. Et Moïse étant entré au milieu de la nuée, monta sur la montagne, et il fut là quarante jours et quarante nuits.

CHAPITRE XXV.

Ordonnances du Seigneur touchant l'Arche, la table des pains de proposition et le chandelier d'or.

1. Et le Seigneur parla à Moïse, disant :

CHAP. XXIV. 8. Hébr., IX, 20. — 18. Deut., IX, 9.

10. * *Comme un ouvrage de pierre de saphir et comme le ciel*, c'est-à-dire bleu clair.

11. D'autres traduisent : Sur ceux qui avaient laissé derrière eux les enfants d'Israël. — C'était l'opinion commune parmi les anciens Hébreux qu'on ne pouvait voir Dieu sans mourir

2. Dis aux enfants d'Israël qu'ils prennent pour moi des prémices; vous les recevrez de tout homme qui les offrira de son plein gré.

3. Or voici ce que vous devez recevoir : de l'or, de l'argent et de l'airain;

4. De l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvres,

5. Des peaux de béliers teintes en rouges et des peaux violettes, et des bois de sétim;

6. De l'huile pour entretenir les luminaires, des aromates pour le parfum à oindre, et des parfums à brûler d'une excellente odeur;

7. Des pierres d'onyx et des pierres précieuses pour orner l'éphod et le rational.

8. Et ils me feront un sanctuaire et j'habiterai au milieu d'eux :

9. Il aura une ressemblance parfaite avec le tabernacle que je te montrerai, et avec tous les vases *consacrés* à son service : or, c'est ainsi que vous le ferez.

10. Construisez une arche de bois de sétim, dont la longueur ait deux coudées et demie; la largeur une coudée et demie; la hauteur pareillement une coudée et demie.

11. Puis tu la doreras d'un or très pur au dedans et au dehors, et tu feras au-dessus une couronne d'or tout autour;

12. Et quatre anneaux d'or, que tu mettras aux quatre coins de l'arche : que deux anneaux soient à un côté, et deux à l'autre.

13. Tu feras aussi des leviers de bois de sétim, et tu les couvriras d'or;

14. Et tu les introduiras dans les anneaux qui sont aux côtés de l'arche pour qu'on la porte par leur moyen.

15. Ils seront toujours dans les anneaux, et jamais ils n'en seront retirés.

16. Et tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai.

17. Tu feras aussi un propitiatoire d'un or très pur : la longueur tiendra deux coudées et demie, et sa largeur une coudée et demie.

18. Tu feras de plus deux chérubins d'or et ductiles des deux côtés de l'oracle.

19. Qu'un chérubin soit d'un côté et l'autre de l'autre.

20. Qu'ils couvrent les deux cô-

CHAP. XXV. 2. Infra, XXXV, 5. — 9. Hébr., IX, 2.

---

4. * *De l'hyacinthe,* violet ou bleu foncé.

5. * *Le bois de sétim* est l'acacia qui est assez commun dans la péninsule du Sinaï. — Les peaux violettes sont des peaux de dugong, amphibie commun dans la mer Rouge.

7. * *L'éphod et le rational.* Voir plus loin, XXVIII, 4.

10. La coudée hébraïque avait environ un pied et demi. — * Voir à la fin du volume la note 11 sur l'arche d'alliance.

16, 21. *Le témoignage.* C'est ainsi que la loi est souvent nommée dans l'Ecriture.

17, 18. Le *propitiatoire* et l'*oracle* étaient une même chose (XXXVII, 6). C'est de là que Dieu se rendait propice aux prières et aux vœux de son peuple, et qu'il rendait ses oracles au grand prêtre. — *Chérubins ductiles,* pour *Chérubins d'un or ductile.* — * Le *propitiatoire* était le couvercle de l'arche.

20. * *Qu'ils couvrent les deux côtes du propitiatoire.* Les ailes étendues des Chérubins, n'ombrageant aucun symbole visible, marquaient d'une manière frappante la nature invisible de Dieu.

tés du propitiatoire, étendant les ailes et ombrageant l'oracle; et qu'ils se regardent l'un l'autre, les visages tournés vers le propitiatoire, dont doit être couverte l'arche,

21. Dans laquelle tu mettras le témoignage que je te donnerai.

22. C'est de là que j'ordonnerai; et je te dirai au-dessus du propitiatoire, et du milieu des deux chérubins, qui seront l'arche du témoignage, tout ce que je commanderai par toi aux enfants d'Israël.

23. Tu feras aussi une table de bois de sétim, ayant deux coudées de longueur, et en largeur une coudée et demie.

24. Et tu la doreras d'un or très pur, et lui feras une bordure d'or tout autour,

25. Et à la bordure elle-même une couronne de sculpture à jour haute de quatre doigts, et au-dessus d'elle une autre couronne d'or.

26. Tu prépareras aussi quatre anneaux d'or et tu les poseras aux quatre coins de cette même table, un à chaque pied.

27. Au-dessous de la couronne seront les anneaux d'or, pour qu'on y passe les leviers et qu'on puisse porter la table.

28. Les leviers eux-mêmes, tu les feras aussi de bois de sétim et tu les doreras tout autour, pour porter la table.

29. Tu prépareras encore des plats, des patères, des encensoirs et des tasses en or très pur, dans lesquelles doivent être offertes les libations.

30. Et tu placeras sur la table des pains de proposition toujours en ma présence.

31. Tu feras aussi un chandelier ductile d'un or très pur, sa tige, ses branches, ses coupes, ses pommes et ses lis qui en sortiront.

32. Six branches sortiront des côtés, trois d'un côté et trois de l'autre.

33. Il y aura trois coupes en forme de noix à une branche, ainsi qu'une pomme et un lis; et pareillement trois coupes en forme de noix, à une autre branche, ainsi qu'une pomme et un lis : tel sera le travail des six branches qu'on devra faire sortir de la tige.

34. Mais au chandelier lui-même il y aura quatre coupes en forme de noix, et des pommes à chacune ainsi que des lis.

35. Il y aura des pommes en trois endroits sous les deux branches, qui font ensemble six, sortant d'une seule tige.

36. Ainsi, et les pommes et les branches sortiront du chandelier lui-même, toutes ductiles d'un or très pur.

37. Tu feras de plus sept lampes et tu les mettras au-dessus du chandelier afin qu'elles éclairent vis-à-vis l'une de l'autre.

38. Et aussi que des mouchettes et des vases où les lumignons doivent s'éteindre, soient faits d'un or très pur.

---

30. *Des pains de proposition;* c'est-à-dire qui devaient être toujours exposés sur la table en la présence du Seigneur.

31. *Chandelier ductile.* Voy. ℣. 18.

39. Tout le poids du chandelier avec tout ce qui sert à son usage sera d'un talent d'or très pur.

40. Regarde, et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

CHAPITRE XXVI.

Ordonnances du Seigneur touchant le tabernacle et toutes ses parties.

1. Mais le tabernacle, c'est ainsi que tu le feras : Tu feras dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate deux fois teinte, parsemés en ouvrage de broderie.

2. La longueur d'un rideau aura vingt-huit coudées : la largeur sera de quatre coudées. Tous les rideaux seront faits d'une seule mesure.

3. Cinq rideaux seront joints ensemble, l'un à l'autre, et les autres cinq seront attachés de la même manière.

4. Tu feras de petits lacs d'hyacinthe aux côtés et aux sommités des rideaux, afin qu'ils puissent s'unir l'un à l'autre.

5. Un rideau aura cinquante petits lacs de chaque côté, disposés de telle sorte qu'un lacs vienne contre un lacs, et que l'un puisse s'ajuster à l'autre.

6. Tu feras aussi cinquante anneaux d'or par lesquels les voiles des rideaux doivent être joints, afin qu'il se fasse un seul tabernacle.

7. Tu feras encore onze couvertures de poils de chèvres pour couvrir le dessus du tabernacle.

8. La longueur d'une couverture aura trente coudées, et la largeur quatre. La mesure de toutes les couvertures sera égale.

9. Tu en joindras cinq à part, et tu en uniras six l'une à l'autre, en sorte que tu replies la sixième couverture sur le devant du toit.

10. Tu feras de plus cinquante lacs au bord d'une couverture, afin qu'elle puisse être jointe à l'autre ; et cinquante lacs au bord de cette autre, afin qu'elle puisse être unie à une autre.

11. Tu feras aussi cinquante boucles d'airain, par lesquelles les lacs doivent être joints, afin que du tout il se fasse une seule couverture.

12. Pour ce qui sera de trop dans les couvertures que l'on disposera pour le toit, c'est-à-dire une couverture qui sera de surplus, tu couvriras avec sa moitié le derrière du tabernacle.

13. Et une coudée pendra d'un côté et une autre de l'autre ; ce qui sera de surplus dans la longueur des couvertures couvrira les deux côtés du tabernacle.

14. Tu feras aussi au toit une autre couverture de peaux de béliers teintes en rouge, et sur celle-ci tu mettras encore une autre couverture de peaux violettes.

15. Tu feras aussi de bois de sétim les ais du tabernacle, qui se tiendront debout,

40. Hébr., VIII, 5; Actes, VII, 44.

39. *D'un talent*, etc. Le talent d'or valait environ 6,306 fr.

14. * *De peaux violettes*, de peaux de dugong. Voir XXV, 5.

16. Qui auront chacun dix coudées en longueur, et en largeur une coudée et demie.

17. Aux côtés d'un ais on fera deux emboîtements, par lesquels un ais s'enchâssera dans un autre ais ; et c'est de cette manière que tous les ais seront disposés.

18. Il y en aura vingt du côté méridional qui regarde le vent du midi.

19. Pour ces ais, tu fondras quarante soubassements d'argent, de manière que deux soubassements soient posés au-dessous de chaque ais aux deux angles.

20. Et aussi au second côté du tabernacle, qui regarde l'aquilon, il y aura vingt ais,

21. Ayant quarante soubassements d'argent; deux soubassements seront posés sous chaque ais.

22. Et pour le côté occidental du tabernacle, tu feras six ais,

23. Et encore deux autres qui seront dressés aux angles du derrière du tabernacle.

24. Et ils seront joints depuis le bas jusqu'au haut, et un seul joint les retiendra tous. De même pour les deux ais qui doivent être posés aux angles, on conservera une semblable jointure.

25. Or il y aura en tout huit ais, et leurs soubassements d'argent seront au nombre de seize, en comptant deux soubassements pour un seul ais.

26. Tu feras aussi des leviers de bois de sétim, cinq pour maintenir les ais à un côté du tabernacle,

27. Et cinq autres à l'autre, et le même nombre pour le côté occidental.

28. Et ils seront posés en travers au milieu des ais depuis une extrémité jusqu'à l'autre extrémité.

29. Tu doreras aussi les ais eux-mêmes, et tu fondras, pour les y mettre, des anneaux d'or au moyen desquels des barres maintiendront les ais ; *barres* que tu couvriras de lames d'or.

30. Ainsi, tu dresseras le tabernacle selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

31. Tu feras aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors, d'un ouvrage en broderie, et tissu avec une belle variété.

32. Tu le suspendras à quatre colonnes de bois de sétim, lesquelles seront aussi elles-mêmes dorées, et auront des chapiteaux d'or, mais des soubassements d'argent.

33. Or, c'est par des anneaux que sera attaché le voile, au-dedans duquel tu placeras l'arche du témoignage, par lequel le Saint et le Saint des Saints seront divisés.

34. Tu placeras aussi le propitiatoire sur l'arche du témoignage dans le Saint des Saints,

35. Et la table en dehors du

CHAP. XXVI. 30. Supra, XXV, 40.

33. *L'arche du témoignage;* l'arche qui renferme la loi appelée témoignage. Compar. XXV, 16

voile, et vis-à-vis de la table le chandelier du côté méridional du tabernacle; car la table sera du côté de l'aquilon.

36. Tu feras aussi à l'entrée du tabernacle un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors, en ouvrage de brodeur.

37. Et tu doreras cinq colonnes de bois de sétim, auxquelles sera suspendu le voile, dont les chapiteaux seront d'or et les soubassements d'airain.

CHAPITRE XXVII.

Ordonnances touchant l'autel des holocaustes, le parvis du tabernacle, les vases sacrés, l'huile et les lampes.

1. Tu feras encore un autel de bois de sétim, qui aura cinq coudées en longueur et autant en largeur, c'est-à-dire carré, et trois coudées en hauteur.

2. Mais les cornes en sortiront aux quatre angles; et tu le couvriras d'airain.

3. Et tu feras à son usage des chaudières pour recevoir les cendres, des pincettes, des fourchettes et des brasiers; tu feras tous ces instruments en airain.

4. *Tu feras* encore une grille d'airain en forme de rets : à ses quatre angles seront des anneaux d'airain,

5. Que tu mettras au-dessous du foyer de l'autel : et la grille viendra jusqu'au milieu de l'autel.

6. Tu feras aussi deux leviers d'autel de bois de sétim, que tu couvriras de lames d'airain :

7. Et tu les passeras dans les anneaux; et ils seront des deux côtés de l'autel pour le porter.

8. Tu ne feras point l'autel solide, mais vide et creux au dedans, comme il t'a été montré sur la montagne.

9. Tu feras aussi le parvis du tabernacle au côté austral duquel seront contre le midi des rideaux de fin lin retors : un seul côté tiendra cent coudées en longueur.

10. Et *tu y poseras* vingt colonnes avec autant de soubassements d'airain, lesquelles auront leurs chapiteaux avec leurs ornements d'argent.

11. De même aussi du côté de l'aquilon il y aura des rideaux de cent coudées de long, vingt colonnes et des soubassements d'airain de même nombre; leurs chapiteaux avec leurs ornements seront d'argent.

12. Mais dans la largeur du parvis qui regarde l'occident il y aura dans l'espace de cinquante coudées des rideaux, dix colonnes et autant de soubassements.

13. De même, dans la largeur du parvis, laquelle regarde l'orient, il y aura cinquante coudées,

14. Dans lesquelles seront affectés à un côté des rideaux de quinze coudées, trois colonnes et autant de soubassements :

15. Et de l'autre côté seront des rideaux ayant quinze coudées, trois colonnes et autant de soubassements.

16. Mais à l'entrée du parvis on fera un rideau de vingt coudées d'hyacinthe, de pourpre, d'é-

CHAP. XXVII. 1. Infra, XXXVIII, 6. — 8. Supra, XX, 24.

carlate deux fois teinte et d'un fin lin retors, en ouvrage de brodeur : *cette entrée* aura quatre colonnes et autant de soubassements.

17. Toutes les colonnes du parvis seront revêtues tout autour de lames d'argent; elles auront des chapiteaux d'argent et des soubassements d'airain.

18. En longueur le parvis aura cent coudées, en largeur cinquante; sa hauteur sera de cinq coudées; et il sera fait de fin lin retors, et il aura des soubassements d'airain.

19. Tous les vases du tabernacle destinés à tous les usages et à toutes les cérémonies, tant ses pieux que ceux du parvis, tu les feras d'airain.

20. Ordonne aux enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'oliviers très pure, et pilée au mortier, afin qu'une lampe brûle toujours.

21. Dans le tabernacle de témoignage en dehors du voile qui est suspendu devant le témoignage. Et Aaron et ses fils la placeront, afin qu'elle éclaire jusqu'au matin devant le Seigneur. Ce sera un culte perpétuel durant leurs successions parmi les enfants d'Israël.

CHAPITRE XXVIII.

Ordonnances touchant les habits pontificaux et sacerdotaux d'Aaron et de ses fils.

1. Fais aussi approcher de toi Aaron ton frère avec ses fils du milieu des enfants d'Israël, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi : Aaron, Nadab et Abiu, Eléazar et Ithamar.

2. Et tu feras un vêtement saint à Aaron ton frère pour la gloire et l'ornement.

3. Et tu parleras à tous les sages de cœur, que j'ai remplis de l'esprit de prudence, pour qu'ils fassent à Aaron des vêtements, par lesquels étant sanctifié, il me servira.

4. Or voici les vêtements qu'ils feront : Un rational, un éphod, une robe et une *tunique* de lin étroite, une tiare, et une ceinture. *Ainsi*, ils feront des vêtements saints à ton frère Aaron et à ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce, pour moi.

5. Et ils prendront l'or, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate deux fois teinte et le fin lin.

6. Or ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors, d'un ouvrage en tissu de diverses couleurs.

---

20. *De l'huile... pilée au mortier*, pour, *de l'huile d'olives pilées*, etc.

21. *Durant leurs successions;* tant qu'ils se succéderont de race en race.

4. *Une robe.* Il y a dans la Vulgate *tunicam* et dans l'hébreu *manteau;* c'était l'habit de dessus. — *La tunique de lin étroite* se mettait immédiatement sur la chair. — * *Pour orner l'éphod.* L'éphod est décrit plus loin tout au long, XXVIII, 4-14. Il se composait de deux parties dont l'une couvrait la poitrine et la partie supérieure du corps, tandis que l'autre retombait par derrière. Les deux parties étaient attachées ensemble dans le haut par deux onyx, sur chacun desquels étaient gravés six des noms des douze tribus d'Israel. L'éphod était fixé en bas par une ceinture d'or, de pourpre et de lin. Il était porté par le grand prêtre et par les simples prêtres, I Rois, XXII, 18; XIV, 28; Osée, III, 4; nous voyons qu'il fut aussi porté par Samuel, I Rois, II, 18; par David, II Rois, VI, 14; I Par., XV, 27.

7. Il aura aux deux côtés de ses sommités deux bandes jointes, de manière à former une seule pièce.

8. Le tissu lui-même et tous les ouvrages divers seront d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors.

9. Et tu prendras deux pierres d'onyx, et tu graveras sur elles les noms des fils d'Israël :

10. Six noms sur une pierre, et les six autres sur une autre, selon l'ordre de leur naissance.

11. Au moyen d'un travail de sculpteur et de la taille d'un lapidaire, tu graveras sur les pierres les noms des fils d'Israël, après les avoir enchassées dans l'or et les en avoir environnées;

12. Et tu les mettras sur les deux côtés de l'éphod, souvenir pour les enfants d'Israël. Et Aaron portera sur ses épaules leur nom devant le Seigneur, pour souvenir.

13. Tu feras encore des agrafes d'or.

14. Et deux chaînettes d'un or très pur, se tenant l'une à l'autre, que tu attacheras aux agrafes.

15. Tu feras aussi le rational du jugement, d'un ouvrage en tissu de diverses couleurs, selon la tissure de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux teinte et de fin lin retors.

16. Il sera carré et double, et il aura la mesure d'une palme, tant en longueur qu'en largeur.

17. Tu y mettras quatre rangs de pierres : à la première rangée il y aura une sardoine, une topaze et une émeraude;

18. A la seconde, une escarboucle, un saphir et un jaspe;

19. A la troisième, un ligure, une agate et une améthyste;

20. A la quatrième, un chrysolite, un onyx, et un béryl; ils seront enchâssés dans de l'or, selon leurs rangs.

21. Et ils porteront les noms des fils d'Israël : leurs douze noms seront gravés, chaque nom sur chaque pierre, selon les douze tribus.

22. Tu feras pour le rational des chaînes se tenant l'une à l'autre, d'un or très pur,

23. Et deux anneaux d'or que tu mettras aux deux sommités du rational;

24. Puis tu joindras les deux chaînes d'or par les anneaux qui sont aux bords du rational;

25. Et tu attacheras les extrémités des chaînes elles-mêmes aux agrafes aux deux côtés de l'éphod qui regarde le rational.

26. Tu feras aussi deux anneaux d'or que tu mettras aux sommités du rational sur les bords qui sont vis-à-vis de l'éphod, et regardent sa partie de derrière.

27. *Tu feras* de plus deux autres anneaux d'or qui devront être posés aux deux côtés de l'éphod par en bas; *côtés* qui regardent en face de la jonction inférieure, afin que *le rational* puisse s'adapter à l'éphod.

28. Et que le rational soit attaché par ses anneaux aux anneaux de l'éphod au moyen d'un ruban d'hyacinthe, afin que la jonction habilement faite se maintienne, et que le rational et l'éphod ne puissent être séparés l'un de l'autre.

29. Et Aaron portera les noms des fils d'Israël dans le rational du

jugement sur sa poitrine, lorsqu'ils entrera dans le sanctuaire, souvenir en présence du Seigneur pour toujours.

30. Or tu mettras sur le rational du jugement : La Doctrine et la Vérité, qui seront sur la poitrine d'Aaron, lorsqu'il entrera devant le Seigneur; ainsi il portera toujours le jugement des fils d'Israël sur sa poitrine en la présence du Seigneur.

31. Tu feras encore, toute de couleur d'hyacinthe, la tunique de l'éphod.

32. Au milieu de laquelle il y aura dans le haut une ouverture, et autour d'elle un bord tissu, comme on a coutume d'en faire aux extrémités des vêtements, pour ne pas qu'il se déchire facilement.

33. Mais en bas, aux pieds de la même tunique, tu feras tout autour comme des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, en entremêlant des sonnettes,

34. En sorte qu'il y ait une sonnette d'or et une grenade, et de nouveau, une autre sonnette d'or et une grenade.

35. Aaron en sera revêtu dans les fonctions du ministère, afin qu'on entende le son, quand il entrera dans le sanctuaire en la présence du Seigneur, et qu'il en sortira, et qu'il ne meure point.

36. Tu feras encore une lame d'un or très pur, sur laquelle tu graveras, en ouvrage de ciseleur : La sainteté est au Seigneur.

37. Et tu la lieras avec un ruban d'hyacinthe, et elle sera sur la tiare,

38. Dominant le front du pontife. Et Aaron portera les iniquités de ce que les enfants d'Israël auront offert et consacré dans tous leurs dons et présents. Or cette lame sera toujours sur son front, afin que le Seigneur leur soit propice.

39. Et tu feras la tunique étroite de fin lin; tu feras aussi une tiare de fin lin, et une ceinture, en ouvrage de brodeur.

40. Mais aux fils d'Aaron, tu prépareras des tuniques de lin, des ceintures et des tiares pour la gloire et l'ornement;

41. Et tu revêtiras de tous ces vêtements Aaron ton frère, et ses fils avec lui. Et tu consacreras les mains de tous, et tu les sanctifieras afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi.

42. Tu feras aussi des caleçons de lin, afin qu'ils couvrent la chair de leur nudité, depuis les reins jusqu'aux cuisses;

43. Et Aaron et ses fils s'en serviront, quand ils entreront dans le tabernacle de témoignage, ou quand ils approcheront de l'autel pour servir dans le sanctuaire, afin qu'ils ne meurent point coupables d'iniquité. Ce sera une loi

CHAP. XXVIII. 35. Eccli., XLV, 11.

---

30. * *Doctrine et Vérité*, en hébreu *Urim et Thummim*, littéralement lumière et perfection.

36. *La sainteté*, etc., ou bien, *consacré au Seigneur;* c'est une chose consacrée au Seigneur. — * *Une lame d'un or très pur.* C'était une sorte de diadème formé d'une mince feuille d'or

perpétuelle pour Aaron et pour sa postérité après lui.

CHAPITRE XXIX.

Ordonnances touchant la consécration des prêtres. Part qu'ils doivent avoir aux victimes. Sacrifice perpétuel de deux agneaux par jour.

1. Mais voici ce que tu feras encore pour qu'ils me soient consacrés dans le sacerdoce. Prends un veau du troupeau et deux béliers sans tache,

2. Des pains azymes, une galette sans levain, qui soit arrosée d'huile, et aussi des beignets sans levain, oints d'huile : c'est avec de la fleur de farine de froment que tu feras toutes ces choses.

3. Et après les avoir mises dans une corbeille, tu les offriras, ainsi que le veau et les deux béliers.

4. Tu feras ensuite approcher, Aaron et ses fils de la porte du tabernacle de témoignage. Or, lorsque tu auras lavé le père et ses fils avec de l'eau,

5. Tu revêtiras Aaron de ses vêtements c'est-à-dire de la *tunique* de lin, de la robe, de l'éphod et du rational que tu lieras avec la ceinture.

6. Et tu mettras la tiare sur sa tête, et la lame sainte sur la tiare,

7. Et tu répandras sur sa tête l'huile de l'onction; et c'est par ce rite qu'il sera consacré.

8. Tu feras approcher aussi ses fils, et tu les revêtiras de tuniques de lin, et tu les ceindras de la ceinture,

9. C'est-à-dire, Aaron et ses enfants; puis tu leur mettras des mitres; et ils seront mes prêtres par un culte perpétuel. Après que tu auras consacré leurs mains,

10. Tu feras aussi approcher le veau devant le tabernacle de témoignage. Alors Aaron et ses fils poseront les mains sur sa tête,

11. Et tu le tueras en la présence du Seigneur, près de la porte du tabernacle de témoignage.

12. Puis, après avoir pris du sang du veau, tu le mettras sur les cornes de l'autel avec ton doigt; mais le reste du sang, tu le répandras au pied de l'autel.

13. Tu prendras encore toute la graisse qui couvre les intestins, la membrane réticulaire du foie, les deux reins et la graisse qui est dessus, et tu les offriras en les brûlant sur l'autel :

14. Pour la chair du veau et sa peau et sa fiente, tu les brûleras dehors, au delà du camp, parce que c'est *une hostie* pour le péché.

15. Tu prendras aussi l'un des béliers, sur la tête duquel Aaron et ses fils poseront les mains.

16. Lorsque tu l'auras tué, tu prendras de son sang, et tu le répandras autour de l'autel.

17. Mais le bélier lui-même, tu le couperas en morceaux, puis tu mettras ses intestins et ses pieds lavés sur sa chair coupée, et sur sa tête.

18. Et tu offriras tout le bélier

CHAP. XXIX. 1. Lév., IX, 2. — 10. Lév., I, 3. — 13. Lév., III, 3.

---

5. *De la tunique de lin, de la robe.* Voy. XXVIII, 4.

en le brûlant sur l'autel : c'est une oblation au Seigneur, une odeur très suave de la victime du Seigneur.

19. Tu prendras aussi l'autre bélier, sur la tête duquel Aaron et ses fils poseront les mains.

20. Lorsque tu l'auras égorgé, tu prendras de son sang et tu en mettras sur l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron et de ses fils, et sur les pouces de leur main et de leur pied droit, et tu répandras le *reste du* sang sur l'autel tout autour.

21. Et lorsque tu auras pris du sang qui est sur l'autel et de l'huile de l'onction, tu aspergeras Aaron et ses vêtements, ses fils et leurs vêtements. Eux-mêmes et leurs vêtements ainsi consacrés,

22. Tu prendras du bélier, la graisse, la queue, le gras qui couvre les entrailles, la membrane réticulaire du foie, les deux reins et la graisse qui est dessus et l'épaule droite, parce que c'est un bélier de consécration.

23. De plus, une miche de pain, une galette arrosée d'huile et un beignet de la corbeille des azymes qui a été posée en la présence du Seigneur :

24. Et tu mettras toutes ces choses sur les mains d'Aaron et de ses fils et tu les sanctifieras en élevant *ces dons* devant le Seigneur.

25. Tu recevras ensuite toutes ces choses de leurs mains, et tu les brûleras sur l'autel en holocauste, odeur très suave en la présence du Seigneur, parce que c'est son oblation.

26. Tu prendras aussi la poitrine du bélier au moyen duquel a été consacré Aaron, et tu la sanctifieras après avoir été élevée devant le Seigneur, et elle deviendra ta part.

27. Et tu sanctifieras aussi la poitrine consacrée, et l'épaule que tu as séparée du bélier

28. Au moyen duquel ont été consacrés Aaron et ses fils, et elles deviendront la part d'Aaron et de ses fils, par un droit perpétuel, parmi les enfants d'Israël, parce que ce sont de leurs victimes pacifiques les premières parties qu'ils offrent d'abord au Seigneur.

29. Quant au saint vêtement dont se servira Aaron, ses fils l'auront après lui, afin qu'ils soient oints, en étant revêtus, et que leurs mains soient consacrées.

30. Pendant sept jours il servira à celui de ses fils qui aura été établi pontife à sa place, et qui entrera dans le tabernacle de témoignage pour exercer son ministère dans le sanctuaire.

31. Or, tu prendras le bélier de la consécration, et tu cuiras dans un lieu saint sa chair,

32. Dont mangeront Aaron et ses fils. Les pains aussi, qui sont dans la corbeille, ils les mangeront dans le vestibule du tabernacle de témoignage.

33. Afin que ce soit un sacrifice

32. Lév., VIII, 31; XXIV, 9; Matt., XII, 4.

---

23. *Une miche de pain;* littér. *Une rondeur de pain.*

31. *Le bélier de la consécration;* le bélier qui sera offert pour la consécration.

propitiatoire, et que soient sanctifiées les mains de ceux qui les offrent. L'étranger n'en mangera point, parce qu'ils sont saints.

34. Que s'il demeure de la chair consacrée ou des pains jusqu'au matin, tu brûleras les restes au feu : on ne mangera point de ces choses, parce qu'elles sont sanctifiées.

35. Tu feras touchant Aaron et ses fils, tout ce que je t'ai ordonné. Pendant sept jours tu consacreras leurs mains,

36. Et tu offriras chaque jour un veau en expiation pour le péché. Et tu purifieras l'autel lorsque tu auras immolé l'hostie d'expiation, et tu l'oindras pour le sanctifier.

37. Pendant sept jours tu purifieras l'autel, et tu le sanctifieras, il sera très saint; quiconque le touchera sera sanctifié.

38. Voici ce que tu sacrifieras sur l'autel : Deux agneaux d'un an, chaque jour, sans interruption,

39. Un agneau le matin, et l'autre le soir;

40. La dixième partie *de l'éphi* de fleur de farine arrosée d'huile pilée, qui ait pour mesure la quatrième partie du hin, et du vin pour les libations selon la même mesure, sur un agneau.

41. Mais l'autre agneau, tu l'offriras vers le soir, selon le rite de l'oblation du matin, et selon ce que nous avons dit, en odeur de suavité.

42. C'est un sacrifice *qui sera offert* au Seigneur, d'une oblation perpétuelle en vos générations, à la porte du tabernacle de témoignage devant le Seigneur, où je me tiendrai pour te parler.

43. Et c'est là que j'ordonnerai aux enfants d'Israël, et que sera sanctifié l'autel par ma gloire.

44. Je sanctifierai aussi le tabernacle de témoignage avec l'autel, et Aaron avec ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi.

45. Ainsi j'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je serai leur Dieu.

46. Et ils sauront que c'est moi, le Seigneur leur Dieu qui les ai retirés de la terre d'Egypte, afin que je demeurasse parmi eux, moi, le Seigneur leur Dieu.

CHAPITRE XXX.

Ordonnances touchant l'autel du parfum. Demi-sicle dû par tête. Bassin d'airain. Parfum.

1. Tu feras aussi pour brûler un parfum, un autel de bois de sétim,

2. Ayant une coudée de longueur, et une de largeur, c'est-à-dire carré, et deux coudées en hauteur. Des cornes en sortiront.

3. Or, tu le revêtiras d'un or très pur, tant la grille que les parois tout autour, et les cornes. Et tu y feras une couronne d'or tout autour,

4. Et deux anneaux d'or sous la couronne, à chaque côté, pour qu'on y passe des leviers et que l'autel puisse être porté.

38. Nom., XXVIII, 3.

40. *D'huile pilée.* Voy. XXVII, 20. — * *La dixième partie* de l'éphi, ou 3 litres 33. — *La quatrième partie du hin* ou 1 litre 60.

5. Et les leviers eux-mêmes tu les feras de bois de sétim, et tu les doreras.

6. Et tu placeras l'autel contre le voile qui est suspendu devant l'arche de témoignage, devant le propitiatoire dont est couvert le témoignage, où je te parlerai.

7. Et Aaron y brûlera le matin un parfum, exhalant une odeur suave. Quand il apprêtera les lampes, il le brûlera;

8. Et quand il les placera vers le soir, il brûlera un parfum perpétuel devant le Seigneur en vos générations.

9. Vous n'offrirez sur cet autel, ni parfum d'une autre composition, ni oblation, ni victime; et vous n'y ferez point de libations.

10. Et Aaron fera des expiations sur les cornes de l'autel une fois par an, en y répandant le sang de la victime qui a été offerte pour le péché, et il conciliera à l'autel la faveur *du Seigneur* dans vos générations. Ce sera une chose très sainte pour le Seigneur.

11. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :

12. Quand tu auras fait le dénombrement des enfants d'Israël, ils donneront chacun un prix au Seigneur pour leurs âmes, et il n'y aura point de plaie parmi eux, lorsqu'ils auront été recensés.

13. Or voici ce que donnera quiconque aura présenté son nom : un demi-sicle selon la mesure du temple. Le sicle a vingt oboles. La moitié d'un sicle sera offerte au Seigneur.

14. Celui qui est compris dans le dénombrement, depuis vingt ans et au-dessus donnera ce prix.

15. Le riche n'ajoutera point à la moitié d'un sicle, et le pauvre n'y diminuera rien.

16. Et l'argent reçu qui aura été apporté par les enfants d'Israël, tu le donneras pour les usages du tabernacle de témoignage, afin qu'il soit un souvenir d'eux devant le Seigneur et que *le Seigneur* se montre propice à leurs âmes.

17. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :

18. Tu feras aussi un bassin d'airain avec sa base pour se laver, et tu le placeras entre le tabernacle de témoignage et l'autel. Or, de l'eau ayant été mise,

19. Aaron et ses fils y laveront leurs mains et leurs pieds,

20. Quand ils devront entrer dans le tabernacle de témoignage, et quand ils devront s'approcher de l'autel pour y offrir un parfum à brûler au Seigneur,

21. De peur qu'ils ne meurent. Ce sera une loi perpétuelle pour Aaron et sa postérité durant ses successions.

22. Le Seigneur parla encore à Moïse,

23. Disant : Prends des aroma-

CHAP. XXX. 12. Nom., I, 2. — 13. Lév., XXVII, 25; Nom., III, 47; Ezéch., XLV, 12.

---

6. *Le témoignage;* c'est-à-dire l'arche du témoignage. Voy. XXVI, 33

9. *D'une autre composition;* d'une composition différente de celle des ver. 34 et suiv.

13. * Voir la note sur *Exode*, XXI, 32.

23. * *Cinq cents sicles* ou 7 kilog. de *myrrhe*, résine odorante qui coule de l'arbre appelé *balsamodendron myrrha.* — *Moitié moins*, c'est-à-dire *deux cent cinquante*

tes, cinq cents sicles de myrrhe, première et choisie, et la moitié moins de cinnamome, c'est-à-dire, deux cent cinquante sicles, et pareillement deux cent cinquante sicles de canne;

24. Cinq cents sicles de casse au poids du sanctuaire et une mesure de hin d'huile d'olive;

25. Et tu feras de l'huile sainte d'onction, essence composée selon l'art d'un parfumeur.

26. Puis tu en oindras le tabernacle de témoignage, l'arche du testament,

27. La table avec ses vases, le chandelier et ses ustensiles, les autels du parfum à brûler,

28. Et de l'holocauste, et tous les objets qui appartiennent à leur service.

29. Et tu sanctifieras toutes ces choses, et elles seront très saintes : celui qui les touchera sera sanctifié.

30. Tu oindras Aaron et ses fils, et tu les sanctifieras, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi.

31. Et aux enfants d'Israël aussi tu diras : Cette huile d'onction me sera consacrée en vos générations.

32. Aucune chair d'homme n'en sera ointe, et tu n'en feras point d'autre selon sa composition, parce qu'elle a été sanctifiée, et elle sera sainte pour vous.

33. Un homme quelconque qui en composera de pareille et qui en donnera à un étranger, sera exterminé du milieu de son peuple.

34. Le Seigneur dit encore à Moïse : Prends des aromates, du stacté, de l'onyx, du galbanum odoriférant et de l'encens le plus luisant, toutes ces choses seront de même poids,

35. Et tu feras un parfum à brûler composé selon l'art d'un parfumeur, mêlé avec soin, pur et très digne de sanctification.

36. Et lorsqu'en les broyant tu

---

sicles ou 3 kilo 1/2 de *cinnamome*, *canne*. « La canne odorante est un roseau connu par les botanistes sous le nom de *calamus aromaticus*, et le cinnamome est l'écorce du *cinnamomum verum*. » (E. RIMMEL). — Pour la myrrhe, voir aussi la note sur le *Psaume* XLIV, 8.

24. * *Cinq cents sicles* ou 7 kilogrammes de *casse*, écorce du *cinnamomum casia*.

34. * *Du stacté*, gomme odorante du *styrax officinalis*. — *De l'onyx*. « La version la plus accréditée représente l'onyx comme la coquille d'un poisson habitant les marais de l'Inde et qui devait son odeur au nard dont il se nourrissait. Ce poisson se trouvait aussi dans la mer Rouge, dont les Hébreux le tiraient sans doute. L'écaille blanche et transparente qui le renfermait ressemblait à un ongle humain, ce qui lui fit donner le nom d'onyx. Onyx en grec signifie ongle. » (E. RIMMEL). — *Du galbanum*, résine tirée par incision de la *ferula*, arbuste qui croît en Syrie, en Arabie et en Abyssinie. — *De l'encens*, résine tirée d'un arbre de l'Arabie heureuse et de l'Inde, *arbor thuris*. — *De l'encens le plus luisant*. « L'encens est une gomme-résine obtenue par incision d'un térébinthacé nommé par les anciens *Thurifera* et par les modernes *Boswellia Thurifera*. Cet arbuste est originaire d'Arabie; c'était, du temps de Virgile, le pays de Saba qui fournissait le meilleur : *India mittit ebur, molles sua thura Sabœi. L'Inde nous envoie l'ivoire et Saba ses encens...* On distingue deux sortes d'encens : le meilleur, l'encens mâle, est rond, blanc, onctueux, et s'enflamme facilement. L'encens femelle est mou, plus résineux et moins suave d'odeur. On les extrait tous deux en incisant l'écorce de l'arbre... L'encens brûlé seul produit une fumée âcre et peu agréable; aussi celui qu'emploie de nos jours le culte catholique est-il mélangé avec du benjoin. » (E. RIMMEL.)

auras réduit toutes ces choses en une poudre très fine, tu en mettras devant le tabernacle de témoignage, dans lequel lieu je t'apparaîtrai. Ce sera pour vous un très saint parfum à brûler.

37. Vous ne ferez point de pareille composition pour votre usage, parce que c'est une chose sainte pour le Seigneur.

38. Un homme quelconque qui en fera de semblable pour en respirer avec plaisir l'odeur, périra du milieu de ses peuples.

CHAPITRE XXXI.

Béséléel destiné de Dieu pour travailler au tabernacle. Lois touchant le sabbat. Les deux tables de la loi données à Moïse.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :

2. Voici, j'ai appelé nommément Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur de la tribu de Juda,

3. Et je l'ai rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence et de science pour toute sorte d'ouvrage,

4. Pour inventer tout ce qui peut se faire par l'art avec l'or, l'argent et l'airain,

5. Avec du marbre, des pierres précieuses et divers bois.

6. Et je lui ai donné pour compagnon Ooliab, fils d'Achisamech de la tribu de Dan. Et dans le cœur de tout *ouvrier* habile j'ai mis de la sagesse, afin qu'ils fassent tout ce que je t'ai ordonné :

7. Le tabernacle d'alliance, l'arche de témoignage, le propitiatoire qui est dessus, et tous les vases du tabernacle ;

8. La table et ses vases, le chandelier très pur avec ses vases, et les autels du parfum à brûler,

9. Et de l'holocauste et tous leurs vases, le bassin avec sa base ;

10. Les vêtements saints du ministère pour Aaron, le grand-prêtre et ses fils, afin qu'ils s'acquittent de leur office dans les choses sacrées ;

11. L'huile de l'onction, le parfum à brûler composé d'aromates pour le sanctuaire : *ainsi*, ils feront tout ce que je t'ai ordonné.

12. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant :

13. Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Ayez soin de garder mon sabbat, parce qu'il est un signe entre moi et vous en vos générations, afin que vous sachiez que c'est moi, le Seigneur, qui vous sanctifie.

14. Gardez mon sabbat, car il est saint pour vous : celui qui le profanera mourra de mort ; celui qui travaillera en ce jour-là, son âme périra du milieu de son peuple.

15. Pendant six jours vous travaillerez, au septième jour c'est

CHAP. XXXI. 13. Supra, xx, 8 ; Ezéch., xx, 12.

---

38. *De ses peuples ;* c'est-à-dire *de ses familles ;* car le mot du texte hébreu signifie l'un et l'autre.

7. Comme on l'a déjà remarqué, les Hébreux exprimaient par le mot *vase* tout ce qui se rattache à une chose, tout ce qui sert à son usage, etc.

13. * *Mon sabbat,* le repos du samedi et toutes les prescriptions concernant ce jour, consacré à honorer le repos de Dieu après la création.

un sabbat, repos saint pour le Seigneur, quiconque travaillera en ce jour-là, mourra.

16. Que les enfants d'Israël gardent le sabbat, et qu'ils le célèbrent en leurs générations. C'est un pacte éternel

17. Entre moi et les enfants d'Israël et un signe perpétuel; car c'est en six jours que le Seigneur a fait le ciel et la terre, et au septième il a cessé son œuvre.

18. Or, le Seigneur ayant achevé les discours de cette sorte sur la montagne de Sinaï, donna à Moïse les deux tables de pierre du témoignage, écrites du doigt de Dieu.

CHAPITRE XXXII.

Le peuple adore le veau d'or. Moïse brise les tables de la loi. Punition des Israélites. Moïse prie pour eux.

1. Cependant le peuple voyant le retard que mettait Moïse à descendre de la montagne, et s'étant assemblé contre Aaron, dit: Lève-toi, fais-nous des dieux qui nous précèdent; car pour Moïse, cet homme qui nous a retirés de la terre d'Egypte, nous ignorons ce qui lui est arrivé.

2. Et Aaron leur répondit: Otez les pendants d'or des oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les-moi.

3. Et le peuple fit ce qu'il avait commandé, portant les pendants d'oreilles à Aaron.

4. Lorsque celui-ci les eut reçus, il les jeta en fonte, et il en fit un veau de fonte: alors ils dirent: Voici tes dieux, ô Israël, qui t'ont retiré de la terre d'Egypte.

5. Ce qu'ayant vu Aaron, il bâtit un autel devant le veau, et il cria par la voix d'un héraut: Demain est une solennité du Seigneur.

6. Et, se levant le matin, ils offrirent des holocaustes et des hosties pacifiques, et le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour jouer.

7. Mais le Seigneur parla à Moïse, disant: Va, descends: il a péché, ton peuple que tu as retiré de la terre d'Egypte.

8. Ils se sont bientôt écartés de la voie que tu leur as montrée: ils se sont fait un veau de fonte, et ils l'ont adoré; puis lui immolant des hosties, ils ont dit: Voici tes dieux, ô Israël, qui t'ont retiré de la terre d'Egypte.

9. Et de nouveau le Seigneur dit à Moïse: Je vois que ce peuple est d'un cou roide;

10. Laisse-moi, afin que ma fureur s'irrite contre eux, et que je les extermine; et je te ferai chef d'une grande nation.

11. Mais Moïse priait le Seigneur son Dieu, disant: Pourquoi, Seigneur, votre fureur s'indigne-t-

17. Genèse, II, 2. — 18. Deut., IX, 10. — CHAP. XXXII. 1. Actes, VII, 40. — 4. Ps. CV, 19. — 6. I Cor., X, 7. — 7. Deut., IX, 12. — 8. III Rois, XII, 28. — 9. Infra, XXXIII, 3; Deut., IX, 13. — 11. Nom., XIV, 13; Ps. CV, 23.

4. * *Un veau de fonte*, souvenir de l'Egypte, où l'on adorait le bœuf Apis. — *Voici tes dieux.* La vraie traduction est *ton Dieu.* Le veau d'or représentait le vrai Dieu, mais sous un symbole idolâtrique et interdit.

9. *D'un cou roide*, qui supporte difficilement le joug, indomptable.

elle contre votre peuple que vous avez retiré de la terre d'Egypte, avec une grande puissance, et une main forte?

12. Que les Egyptiens, je vous prie, ne disent pas : C'est par ruse qu'il les a retirés, afin de les tuer sur les montagnes, et les exterminer de la terre : que votre colère s'apaise et laissez-vous fléchir sur la méchanceté de votre peuple.

13. Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac et d'Israël vos serviteurs auxquels vous avez juré par vous-même, disant : Je multiplierai votre postérité comme les étoiles du ciel; et toute cette terre dont je vous ai parlé, je la donnerai à votre postérité, et vous la posséderez toujours.

14. Et le Seigneur s'apaisa, et il ne fit pas à son peuple le mal qu'il avait dit.

15. Ainsi, Moïse retourna de la montagne, portant en sa main les deux tables du témoignage écrites des deux côtés,

16. Et faites par l'œuvre de Dieu; l'écriture aussi, gravée sur les tables, était de Dieu.

17. Or, Josué entendant le tumulte du peuple qui vociférait, dit à Moïse : On entend des cris de combat dans le camp.

18. Moïse répondit : Ce n'est point là le cri de ceux qui s'exhortent au combat, ni les vociférations de ceux qui poussent *leurs ennemis* à la fuite; mais c'est la voix de gens qui chantent, que moi j'entends.

19. Et lorsqu'il se fut approché du camp, il vit le veau et les danses; alors très irrité, il jeta les tables qu'il tenait à la main, et les rompit au pied de la montagne;

20. Puis saisissant le veau qu'ils avaient fait, il le brûla, et le brisa jusqu'à le réduire en poudre, qu'il répandit dans l'eau, et il donna de cette poudre à boire aux enfants d'Israël.

21. Il dit ensuite à Aaron : Que t'a fait ce peuple, pour que tu attirasses sur lui un très grand péché?

22. Aaron lui répondit : Que mon Seigneur ne soit pas indigné; car tu connais ce peuple; *tu sais* qu'il est porté au mal :

23. Ils m'ont dit : Fais-nous des dieux qui nous précèdent; car pour ce Moïse qui nous a retirés de la terre d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.

24. Moi, je leur ai dit : Qui de vous a de l'or? Ils l'ont apporté et me l'ont donné; et je l'ai jeté dans le feu, et il en est sorti ce veau.

25. Moïse voyant donc que le peuple avait été mis nu (car Aaron l'avait dépouillé pour une ignominie d'ordure, et l'avait mis nu au milieu de ses ennemis),

26. Et se tenant à la porte du camp, dit : Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Et tous les enfants de Lévi se réunirent auprès de lui;

27. Il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Que *chaque* homme mette un glaive sur sa cuisse : allez et revenez d'une porte à l'autre au travers du camp, et que chacun tue son

13. Genèse, XII, 7; XV, 7; XLVIII, 16.

frère, son ami, et celui qui lui est le plus proche.

28. Et les fils de Lévi firent selon la parole de Moïse, et il tomba en ce jour-là environ vingt-trois mille hommes.

29. Alors Moïse dit : Vous avez consacré aujourd'hui vos mains au Seigneur, chacun sur son fils et sur son frère, afin que vous soit donnée une bénédiction.

30. Mais le jour suivant arrivé, Moïse parla au peuple, disant : Vous avez commis un très grand péché ; je monterai vers le Seigneur, *pour voir* si je pourrai en quelque manière détourner le châtiment de votre crime.

31. Et étant retourné vers le Seigneur, il dit : Je vous conjure, ce peuple a commis un très grand péché, ils se sont fait des dieux d'or : ou remettez-leur cette faute,

32. Ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit.

33. Le Seigneur lui répondit : Celui qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre :

34. Mais toi, va, et conduis ce peuple où je t'ai dit : mon ange te précédera. Pour moi, au jour de la vengeance, je visiterai ce péché qu'ils ont commis.

35. Le Seigneur frappa donc le peuple pour le crime du veau qu'avait fait Aaron.

CHAPITRE XXXIII.

Le peuple s'humilie et pleure son péché. Moïse parle à Dieu face à face. Il le prie de lui montrer son visage.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant : Va, monte de ce lieu, toi et ton peuple que j'ai retiré de la terre d'Egypte, en la terre que j'ai jurée à Abraham, à Isaac et à Jacob, disant : C'est à ta postérité que je la donnerai ;

2. Et j'enverrai pour ton précurseur, un ange, afin que je chasse le Chananéen, l'Amorrhéen, l'Héthéen, le Phérézéen, l'Hévéen et le Jébuséen,

3. Et que tu entres dans une terre où coulent du lait et du miel. Car je ne monterai pas avec toi, parce que tu es un peuple d'un cou roide ; de peur que je ne te détruise dans le chemin.

4. Or, le peuple entendant cette parole très fâcheuse, pleura, et nul ne se revêtit, comme à l'ordinaire, de sa parure.

5. Ainsi le Seigneur dit à Moïse : Dis aux enfants d'Israël : Tu es un peuple d'un cou roide, je monterai une seule fois au milieu de toi, et je t'exterminerai. Dès maintenant, dépose tes ornements, afin que je sache ce que je te ferai.

CHAP. XXXIII. 1. Genèse, XII, 7. — 2. Supra, XXXII, 34 ; Deut., VII, 22 ; Jos., XXIV, 11. — 3. Supra, XXXII, 9 ; Deut., IX, 13.

28. L'hébreu, le samaritain, les Septante, la paraphrase chaldaïque, sans compter plusieurs pères et autres autorités, lisent seulement *trois mille ;* et cette leçon paraît la mieux fondée.

32. *Du livre*, etc. ; c'est-à-dire du livre, du nombre des vivants. Compar. *Nombres*, XI, 15. Suivant d'autres, *du livre de vie de la prédestination*. Saint Paul s'est servi d'une semblable expression. Voy. note sur *Rom.*, IX, 3.

3. *D'un cou roide*. Voy. note sur XXXII, 9.

6. Les enfants d'Israël déposèrent donc leurs ornements dès la montagne d'Horeb.

7. Moïse aussi prenant le tabernacle le dressa hors du camp au loin, et il l'appela du nom de Tabernacle d'alliance. Et tous ceux du peuple qui avaient quelque question, sortaient vers le tabernacle d'alliance, hors du camp.

8. Et lorsque Moïse sortait vers le tabernacle, le peuple entier se levait, et se tenait chacun à la porte de son pavillon et regardait Moïse par derrière, jusqu'à ce qu'il entrait dans le tabernacle.

9. Or, Moïse entré dans le tabernacle d'alliance, la colonne de nuée descendait, et se tenait à la porte et le *Seigneur* parlait avec Moïse,

10. Tous voyant que la colonne de nuée se tenait à la porte du tabernacle. Et ils se tenaient eux-mêmes, et ils adoraient à la porte de leurs tentes.

11. Or, le Seigneur parlait à Moïse face à face, comme a coutume de parler un homme à son ami. Et lorsque Moïse retournait au camp, son serviteur Josué, jeune homme, fils de Nun, ne s'éloignait pas du tabernacle.

12. Or, Moïse dit au Seigneur : Vous m'ordonnez d'emmener ce peuple, et vous ne m'indiquez pas celui que vous devez envoyer avec moi, quoique cependant vous m'ayez dit : Je te connais nommément, et tu as trouvé grâce devant moi.

13. Si donc j'ai trouvé grâce en votre présence, montrez-moi votre visage, afin que je vous connaisse, et que je trouve grâce devant vos yeux : regardez votre peuple, cette nation.

14. Et le Seigneur répondit : Ma face te précédera, et je te donnerai le repos.

15. Et Moïse reprit : Si vous ne nous précédez vous-même, ne nous retirez pas de ce lieu.

16. Car en quoi pourrons-nous savoir, moi et votre peuple, que nous avons trouvé grâce en votre présence, si vous ne marchez avec nous, afin que nous soyons glorifiés par tous les peuples qui habitent sur la terre?

17. Or le Seigneur dit à Moïse : Cette parole même que tu as dite, je l'accomplirai : car tu as trouvé grâce devant moi, et je te connais toi-même nommément.

18. Moïse dit : Montrez-moi votre gloire.

19. Le *Seigneur* répondit : Moi, je te montrerai toute sorte de biens, je prononcerai le nom du Seigneur devant toi, je ferai miséricorde à qui je voudrai, et je serai clément envers qui il me plaira.

20. Et de nouveau il dit : Tu ne pourras voir ma face ; car l'homme ne saurait me voir et vivre.

21. Et encore : Voici, dit-il, un lieu près de moi, et tu te tiendras sur la pierre.

22. Et lorsque passera ma gloire, je te placerai à l'ouverture

19. Rom., IX, 15.

6. * *La montagne d'Horeb.* Le mont Sinaï.

de la pierre et je te couvrirai de ma droite, jusqu'à ce que je sois passé,

23. J'ôterai alors ma main, et tu me verras par derrière ; mais ma face, tu ne la verras point.

CHAPITRE XXXIV.

Moïse remonte sur la montagne. Dieu lui manifeste sa gloire et lui renouvelle les principales conditions de l'alliance faite avec son peuple. Moïse descend, la tête environnée de rayons.

1. Et ensuite : Taille-toi, dit-il, deux tables de pierre à l'instar des premières, et j'écrirai dessus les paroles que contenaient les tables que tu as rompues.

2. Sois prêt dès le matin, pour monter aussitôt sur la montagne de Sinaï, et tu te tiendras avec moi sur le sommet de la montagne.

3. Que nul ne monte avec toi, et que personne ne soit vu sur toute la montagne ; que les bœufs même et les brebis ne paissent point contre.

4. Il tailla donc deux tables de pierre, comme celles qui avaient été auparavant ; et se levant de nuit, il monta sur la montagne de Sinaï, comme lui avait ordonné le Seigneur, portant avec lui les tables.

5. Et lorsque le Seigneur fut descendu dans la nuée, Moïse se tint avec lui, invoquant le nom du Seigneur.

6. Et le Seigneur passant devant lui, Moïse dit : Dominateur, Seigneur Dieu, miséricordieux et clément, patient et d'une abondante miséricorde, et très véritable,

7. Qui gardez votre miséricorde pour des milliers *de créatures ;* qui effacez l'iniquité, les crimes et les péchés, et nul auprès de vous n'est innocent par lui-même ; qui rendez l'iniquité des pères aux fils et aux petits-fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération.

8. Et aussitôt Moïse se prosterna incliné vers la terre, et adorant,

9. Dit : Si j'ai trouvé grâce en votre présence, Seigneur, je vous conjure de marcher avec nous (car ce peuple est d'un cou roide), d'effacer nos iniquités et nos péchés, et de nous prendre en possession.

10. Le Seigneur répondit : Moi, je ferai alliance, tous le voyant, je ferai des signes, qui n'ont jamais été vus sur la terre, ni dans aucune nation, afin qu'il voie, ce peuple au milieu duquel tu es, l'œuvre terrible du Seigneur que je dois faire.

11. Observe tout ce qu'aujourd'hui je te commande ; moi-même, je chasserai devant ta face l'Amorrhéen, le Chananéen, l'Héthéen, le Phérézéen aussi, l'Hévéen et le Jébuséen.

12. Prends garde de ne jamais lier des amitiés avec les habitants de cette terre, lesquelles soient pour toi une ruine ;

CHAP. XXXIV. 1. Deut., x, 1. — 7. Deut., v, 10 ; Jér., xxxii, 18 ; Ps. cxlii, 2 ; Deut., v, 9 ; Jér., xxxii, 18. — 10. Deut., v, 2 ; Jér., xxxii, 40.

7. *Qui rendez l'iniquité*, etc. Voy. xx, 5.

13. Mais détruis leurs autels, brise leurs statues et coupe leurs bois sacrés.

14. N'adore point de dieu étranger. Le Seigneur, son nom est : jaloux ; Dieu est jaloux.

15. Ne fais point d'alliance avec les hommes de ces pays-là, de peur que lorsqu'ils auront forniqué avec leurs dieux, et qu'ils auront adoré leurs simulacres, quelqu'un ne t'invite à manger des victimes immolées.

16. Tu ne prendras point de femmes d'entre leurs filles pour tes fils, de peur qu'après qu'elles-mêmes auront forniqué, elles ne fassent forniquer aussi tes fils avec leurs dieux.

17. Tu ne feras point de dieux jetés en fonte.

18. Tu garderas la solennité des azymes. Pendant sept jours tu mangeras des azymes, comme je t'ai ordonné, au temps du mois des nouveaux *fruits ;* car c'est au mois du printemps que tu es sorti de l'Egypte.

19. Tout mâle qui ouvre un sein, sera à moi. Le *premier-né* d'entre tous les animaux, tant des bœufs que des brebis, sera à moi.

20. Tu rachèteras le premier-né de l'âne avec une brebis ; mais si tu ne donnes pas de rançon pour lui, il sera tué. Tu rachèteras le premier-né de tes fils ; et tu ne paraîtras point devant moi les mains vides.

21. Pendant six jours tu travailleras ; au septième jour, tu cesseras de labourer et de moissonner.

22. Tu feras la solennité des semaines, à l'époque des prémices des fruits de ta moisson de froment, et la solennité *de la récolte*, quand, le temps de l'année revenant, tout se serre.

23. A trois époques de l'année tous tes mâles paraîtront en la présence du tout-puissant Seigneur Dieu d'Israël.

24. Car lorsque j'aurai enlevé les nations de devant ta face, et que j'aurai étendu tes limites, nul ne cherchera à surprendre ta terre, toi montant, et paraissant en la présence du Seigneur ton Dieu trois fois l'année.

25. Tu ne sacrifieras point sur du levain le sang de mon hostie, et il ne restera pas le matin de la victime de la solennité de la Pâque.

26. Tu offriras les prémices des fruits de ta terre dans la maison

15. Supra, XXIII, 32 ; Deut., VII, 2. — 16. III Rois, XI, 2 ; Deut., VII, 3. — 19. Supra, XIII, 2, 12 ; XXII, 29. — 22. Supra, XXIII, 15. — 23. Supra, XXIII, 17 ; Deut., XVI, 16. — 25. Supra, XXIII, 18, 19. — 26. Supra, XXIII, 19 ; Deut., XIV, 21.

13. * *Coupe leurs bois sacrés.* Les lieux où l'on rendait un culte idolâtrique à Baal et à Astaroth étaient souvent entourés de bosquets sacrés où se commettaient des infamies en l'honneur des idoles. Voir la note sur IV *Rois*, XXI, 7.

18. *Au mois du printemps ;* pour : Au mois où commence le printemps. — * *La solennité des azymes*, Pâques.

22. *La solennité des semaines* était appelée ainsi, parce qu'elle devait se célébrer après une semaine de semaines, c'est-à-dire sept semaines après Pâques, *Lévit.*, XXIII, 15, 16. — *Le temps de l'année revenant ;* c'est-à-dire au moment où l'année va recommencer, ou bien à la fin de l'année, comme on lit, XXIII, 16. — * *La solennité des semaines*, la Pentecôte.

du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

27. Le Seigneur dit encore à Moïse : Ecris pour toi ces paroles par lesquelles j'ai fait alliance et avec toi et avec Israël.

28. Il fut donc là avec le Seigneur quarante jours et quarante nuits : il ne mangea point de pain et il ne but point d'eau, et il écrivit sur les tables les dix paroles de l'alliance.

29. Et lorsque Moïse descendait de la montagne de Sinaï, il tenait les deux tables du témoignage, et il ignorait que sa face était rayonnante de lumière, depuis l'entretien du Seigneur avec lui.

30. Or Aaron et les enfants d'Israël, voyant la face de Moïse rayonnante, craignirent de s'approcher.

31. Mais appelés par lui, ils revinrent, tant Aaron que les princes de la synagogue. Et après qu'il leur eut parlé,

32. Vinrent aussi vers lui tous les enfants d'Israël, auxquels il ordonna toutes les choses qu'il avait entendues du Seigneur sur la montagne de Sinaï.

33. Et, ces discours achevés, il mit un voile sur sa face.

34. Entré auprès du Seigneur, et parlant avec lui, il ôtait ce voile jusqu'à ce qu'il en sortît, et c'est alors qu'il disait aux enfants d'Israël toutes les choses qui lui avaient été commandées.

35. Ceux-ci voyaient que la face de Moïse rayonnait, lorsqu'il sortait, mais lui la voilait de nouveau, s'il avait à leur parler.

CHAPITRE XXXV.

Moïse déclare au peuple les ordonnances du Seigneur. Le peuple apporte ses offrandes. Béséléel et Ooliab sont nommés pour travailler au tabernacle.

1. Ainsi, toute la multitude des enfants d'Israël assemblée, il leur dit : Voici ce que le Seigneur a commandé que l'on fasse.

2. Pendant six jours, vous travaillerez, le septième jour vous sera saint, étant le sabbat et le repos du Seigneur ; celui qui travaillera en ce jour-là sera mis à mort.

3. Vous n'allumerez de feu dans aucune de vos demeures au jour du sabbat.

4. Moïse dit encore à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Voici la parole qu'a ordonnée le Seigneur, disant :

5. Mettez à part chez vous des prémices pour le Seigneur. Que chacun offre volontairement et porte de cœur au Seigneur, de l'or, de l'argent et de l'airain ;

6. De l'hyacinthe, et de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvre ;

7. Des peaux de béliers teintes en rouge, et des peaux violettes, des bois de sétim ;

8. De l'huile pour entretenir les luminaires, et pour composer le parfum à oindre et le parfum à brûler d'une odeur très suave ;

28. Supra, XXIV, 18; Deut., IX, 9, 18; Deut., IV, 13. — 33. II Cor., III, 13. — CHAP. XXXV. 5. Supra, XXV. 2.

7. * *Des peaux violettes,* des peaux de dugong. Voir plus haut, XXV, 5.

9. Des pierres d'onyx et des pierres précieuses pour l'ornement de l'éphod et du rational.

10. Quiconque de vous est intelligent, qu'il vienne, et qu'il fasse ce que le Seigneur a commandé :

11. C'est-à-dire, le tabernacle, son toit, et la couverture, les anneaux, les ais avec les leviers, les pieux et les soubassements,

12. L'arche et les leviers, le propitiatoire et le voile qui est suspendu devant lui ;

13. La table avec les leviers, les vases et les pains de proposition ;

14. Le chandelier pour soutenir les luminaires, ses vases et les lampes et l'huile pour l'entretien des lumières ;

15. L'autel du parfum à brûler et les leviers, l'huile de l'onction et le parfum à brûler, composé d'aromates ; le voile à la porte du tabernacle ;

16. L'autel de l'holocauste, et sa grille d'airain avec ses leviers et ses vases ; le bassin et sa base ;

17. Les rideaux du parvis avec les colonnes et leurs soubassements ; le voile à la porte du vestibule ;

18. Les pieux du tabernacle et du parvis avec leurs cordages ;

19. Les vêtements, dont l'usage est pour le service du sanctuaire, les ornements d'Aaron, le pontife, et ceux de ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi.

20. Alors toute la multitude des enfants d'Israël étant sortie de la présence de Moïse,

21. Ils offrirent d'un cœur très empressé et dévoué les prémices au Seigneur, pour faire l'ouvrage du tabernacle de témoignage. Pour tout ce qui était nécessaire au culte et aux vêtements saints,

22. Les hommes avec les femmes donnèrent des bracelets, des pendants d'oreilles, des anneaux et des ornements de la main droite : tout vase d'or fut mis à part comme offrandes au Seigneur.

23. Si quelqu'un avait de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvre, des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux violettes,

24. Des métaux d'argent et d'airain, il les offrit au Seigneur, ainsi que des bois de sétim, pour les divers usages.

25. Or les femmes habiles aussi donnèrent ce qu'elles avaient filé, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate, le fin lin,

26. Et les poils de chèvre, accordant toutes ces choses de leur propre mouvement.

27. Mais les princes offrirent les pierres d'onyx, les pierres précieuses pour l'éphod et le rational,

28. Les aromates et l'huile pour entretenir les luminaires et pour préparer le parfum à oindre, et composer le parfum à brûler d'une odeur très suave.

29. Tous les hommes et toutes les femmes offrirent leurs présents d'un cœur dévoué, afin que fussent faits tous les ouvrages

---

13. *Les pains de proposition.* Voy. XXV, 30.
23. * *Des peaux violettes,* des peaux de dugong. Voir plus haut, XXV, 5.
29. *Par l'entremise de Moïse.* Voy. IX, 35.

que le Seigneur avait commandés par l'entremise de Moïse. Ainsi tous les enfants d'Israël dédièrent des offrandes volontaires au Seigneur.

30. Alors Moïse dit aux enfants d'Israël : Voilà que le Seigneur a appelé nommément Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda ;

31. Et il l'a rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de science et de toute connaissance,

32. Pour inventer et faire un travail en or, en argent et en airain,

33. Ainsi qu'en gravure de pierres et en ouvrage de menuiserie. Tout ce qui peut être trouvé par l'art,

34. Il l'a mis en son cœur. *Il a appelé* aussi Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan.

35. Il les a doués tous les deux de sagesse, afin qu'ils exécutent des ouvrages de menuisier, de tisseur en diverses couleurs, de brodeur d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin ; qu'ils fassent de tous les tissus et qu'ils en trouvent des nouveaux de toutes sortes.

CHAPITRE XXXVI.

Moïse fait travailler aux ouvrages que le Seigneur avait ordonnés. Construction du tabernacle.

1. Béséléel donc et Ooliab et tous les hommes sages auxquels le Seigneur avait donné la sagesse et l'intelligence, pour qu'ils sussent exécuter habilement, firent ce qui était nécessaire aux usages du sanctuaire, et ce qu'avait ordonné le Seigneur.

2. Car lorsque Moïse les eut appelés avec tous les hommes habiles auxquels le Seigneur avait donné la sagesse et qui de leur propre mouvement s'étaient offerts pour faire l'ouvrage,

3. Il leur livra tous les dons des enfants d'Israël. Pendant qu'ils s'appliquaient avec ardeur à l'ouvrage, chaque jour au matin le peuple offrait des présents votifs.

4. C'est pourquoi les ouvriers forcés de venir,

5. Dirent à Moïse : Le peuple offre plus qu'il n'est nécessaire.

6. Moïse commanda donc qu'il fût publié par la voix du hérault : Que ni homme ni femme n'offre plus rien pour l'ouvrage du sanctuaire. Et ainsi on cessa d'offrir des présents,

7. Parce que ceux qui avaient été offerts suffisaient et surabondaient.

8. Et tous les sages de cœur pour accomplir l'ouvrage du tabernacle. dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, d'un travail varié, et selon l'art de la tissure en diverses couleurs.

9. Un des rideaux avait en longueur vingt-huit coudées, et en largeur quatre ; il y avait une seule mesure pour tous les rideaux.

10. Il joignit cinq rideaux l'un

30. Supra, XXXI, 2. — CHAP. XXXVI. 1. Supra, XXVI, 1. — 2. I Par., XXI, 29.

---

10. *Il joignit*, etc. C'est Béséléel, nommé au vers. 1, qui est le sujet de ce verbe et des suivants.

à l'autre, et il attacha les cinq autres ensemble.

11. Il fit aussi des lacs d'hyacinthe au bord d'un rideau des deux côtés, et pareillement au bord d'un autre rideau,

12. Afin que les lacs vinssent l'un contre l'autre, et qu'ils se joignissent ensemble.

13. C'est pourquoi il fondit aussi cinquante anneaux d'or qui devaient attacher les lacs des rideaux, afin qu'il se fît un seul tabernacle.

14. Il fit encore onze couvertures de poils de chèvre pour couvrir le toit du tabernacle.

15. Une couverture avait en longueur trente coudées, et en largeur, quatre coudées : toutes les couvertures étaient d'une seule mesure.

16. Il en joignit cinq à part et les six autres séparément;

17. Et il fit cinquante lacs au bord d'une couverture et cinquante au bord d'une autre couverture, afin qu'elles fussent jointes ensemble;

18. Et de plus cinquante boucles d'airain par lesquelles devait être attaché le toit, afin que de toutes les couvertures, il se fît une seule couverture.

19. Il fit encore une couverture du tabernacle, de peaux de béliers, teintes en rouge, et pardessus une autre couverture de peaux violettes.

20. Il fit aussi de bois de sétim les ais du tabernacle, qui se tenaient debout.

21. La longueur d'un ais était de dix coudées; et la largeur tenait une coudée et demie.

22. Il y avait deux emboîtements à chaque ais, afin que l'un fût joint à l'autre. Ainsi fit-il pour tous les ais du tabernacle.

23. De ces ais vingt étaient du côté méridional contre le vent du midi,

24. Avec quarante soubassements d'argent. Deux soubassements étaient posés sous un seul ais des deux côtés des angles, où l'emboîtement des côtés se termine dans les angles.

25. Et aussi pour le côté du tabernacle, qui regarde l'aquilon, il fit vingt ais,

26. Avec quarante soubassements d'argent, deux soubassements pour chaque ais.

27. Mais contre l'occident, c'est-à-dire, vers cette partie du tabernacle qui regarde la mer, il fit six ais,

28. Et deux autres à chaque angle du tabernacle, par derrière;

29. Lesquels étaient joints depuis le bas jusqu'au haut, et formaient un seul assemblage. Ainsi fit-il des deux côtés pour chaque angle;

30. De manière à ce que huit ais fussent ensemble, et qu'ils eussent seize soubassements d'argent; c'est-à-dire, deux soubassements sous chaque ais.

31. Il fit encore des leviers de bois de sétim, cinq pour maintenir les ais d'un côté du tabernacle,

32. Et cinq autres pour assujettir les ais de l'autre côté; et

---

19. * *De peaux violettes*, de peaux de dugong. Voir XXV, 5.

outre ceux-là, cinq autres leviers au côté occidental du tabernacle contre la mer.

33. Il fit aussi un autre levier qui passait par le milieu des ais depuis un angle jusqu'à l'autre angle.

34. Mais les cloisons elles-mêmes des ais, il les dora, leurs soubassements d'argent ayant été fondus. Et il fit leurs cercles d'or, par lesquels les leviers pussent passer, et qu'il couvrit aussi de lames d'or.

35. Il fit de plus le voile d'hyacinthe et de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors, d'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, varié et parsemé,

36. Et quatre colonnes de bois de sétim, lesquelles il dora avec leurs chapiteaux, leurs soubassements d'argent ayant été fondus.

37. Il fit encore à l'entrée du tabernacle un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin retors, en ouvrage de brodeur,

38. Et cinq colonnes avec leurs chapiteaux, lesquelles il couvrit d'or, et il fondit leurs bases d'airain.

CHAPITRE XXXVII.

Béséléel fait **l'arche**, la table des pains de proposition, le chandelier, l'autel du parfum, et compose le parfum lui-même.

1. Or Béséléel fit aussi l'arche de bois de sétim, ayant deux coudées et demie en longueur, et une coudée et demie en largeur; la hauteur aussi était d'une coudée et demie; et il la revêtit d'un or très pur au dedans et au dehors.

2. Et il y fit une couronne d'or tout autour,

3. Jetant en fonte quatre anneaux d'or pour les quatre coins de l'arche, deux à un côté et deux à l'autre.

4. Il fit aussi des leviers de bois de sétim, qu'il revêtit d'or,

5. Et qu'il passa dans les anneaux qui étaient aux côtés de l'arche pour la porter.

6. Il fit encore un propitiatoire, c'est-à-dire un oracle, d'or très pur, de deux coudées et demie en longueur, et d'une coudée et demie en largeur;

7. Et aussi deux chérubins d'un or ductile, qu'il posa des deux côtés du propitiatoire :

8. Un chérubin à la sommité d'un côté, et l'autre chérubin à la sommité de l'autre côté : chacun des deux chérubins à chacune des sommités du propitiatoire,

9. Etendant leurs ailes et couvrant le propitiatoire, et se regardant l'un l'autre, et le propitiatoire.

10. Il fit de plus la table de bois de sétim, qui avait en longueur deux coudées, en largeur une coudée, et en hauteur une coudée et demie.

11. Et il la revêtit d'un or très pur, et il y fit une bordure d'or tout autour;

12. Et à la bordure elle-même, une couronne d'or de sculpture à jour de quatre doigts, et au-

---

1. * *Béséléel fit l'arche.* Voir à la fin du volume la note 11 sur l'arche d'alliance.
6. *Un propitiatoire*, etc. Voy. xxv, 17. — * *C'est-à-dire un oracle.* Ces mots ne se lisent pas dans le texte original.

dessus de celle-ci une autre couronne d'or.

13. Il fondit aussi quatre anneaux d'or qu'il posa aux quatre côtés, un à chaque pied de la table,

14. Contre la couronne; et il y passa les leviers, afin que la table pût être portée.

15. Il fit aussi les leviers eux-mêmes de bois de sétim, et il les revêtit d'or;

16. Et de plus les vases d'un or pur pour les divers usages de la table, les plats, les patères, les encensoirs et les tasses dans lesquelles doivent être offertes les libations.

17. Il fit encore le chandelier ductile d'un or très pur. De sa tige sortaient les branches, les coupes, les pommes et les lis :

18. Six branches sortaient aux deux côtés, trois d'un côté, et trois de l'autre.

19. Il y avait trois coupes en forme de noix à une branche, ainsi que des pommes et des lis, et trois coupes en forme de noix à une autre branche, ainsi que des pommes et des lis. C'était le même travail pour les six branches qui sortaient de la tige du chandelier.

20. Mais à la tige elle-même étaient quatre coupes en forme de noix, et des pommes à chacune, ainsi que des lis,

21. Et des pommes en trois endroits sous les deux branches, qui font ensemble six branches sortant d'une seule tige.

CHAP. XXXVIII. 1. II Par., I, 5.

22. Ainsi, et les pommes et les branches sortaient du chandelier lui-même, toutes ductiles d'un or très pur.

23. Il fit aussi d'un or très pur les sept lampes, avec leurs mouchettes, et les vases où doivent s'éteindre les lumignons,

24. Le chandelier avec tous ses vases pesait un talent d'or.

25. Il fit encore l'autel du parfum à brûler de bois de sétim, lequel avait en carré une coudée, et en hauteur deux : de ses angles sortaient les cornes.

26. Et il le revêtit d'un or très pur, avec la grille, les parois et les cornes.

27. Et il y fit une couronne tout autour, et deux anneaux d'or sous la couronne à chaque côté, pour qu'on y passât des leviers, et que l'autel pût être porté.

28. Mais les leviers eux-mêmes, il les fit de bois de sétim, et les couvrit de lames d'or.

29. Il composa aussi l'huile pour les onctions de consécration et le parfum à brûler, composé d'aromates très purs, selon l'art d'un parfumeur.

CHAPITRE XXXVIII.

Construction de l'autel des holocaustes, du bassin d'airain, du parvis. Quantité de l'or, de l'argent et de l'airain qui furent employés à la construction du tabernacle.

1. Il fit encore l'autel de l'holocauste de bois de sétim, de cinq coudées en carré, et de trois en hauteur.

17. *Chandelier ductile*, pour *d'un or ductile*. Voy. vers. 7 et XXV, 31.

2. Les cornes de l'autel sortaient des quatre angles, et il le couvrit de lames d'airain.

3. Et pour les usages de l'autel il prépara les divers vases d'airain, les chaudières, les pincettes, les fourchettes, les crocs et les brasiers.

4. Il fit aussi la grille de l'autel d'airain, en forme de rets, et au-dessous, le foyer au milieu de l'autel,

5. Quatre anneaux ayant été jetés en fonte pour les quatre sommités de la grille, afin d'y passer les leviers pour porter *l'autel.*

6. Il fit ces leviers eux-mêmes de bois de sétim, et il les couvrit de lames d'airain,

7. Et il les passa dans les anneaux qui saillaient sur les côtés de l'autel. Mais l'autel lui-même n'était pas massif, mais creux, composé d'ais et vide au dedans.

8. Il fit de plus le bassin d'airain avec sa base, des miroirs des femmes qui veillaient à la porte du tabernacle.

9. Il fit encore le parvis, au côté austral duquel étaient les rideaux de fin lin retors, de cent coudées.

10. Vingt colonnes d'airain avec leurs soubassements; les chapiteaux des colonnes et tous les ornements du travail étaient d'argent.

11. Egalement du côté septentrional les colonnes, les soubassements et les chapiteaux des colonnes étaient de la même mesure, du même travail et du même métal.

12. Mais au côté qui regarde l'occident, les rideaux étaient de cinquante coudées, les dix colonnes avec leurs soubassements étaient d'airain, et les chapiteaux des colonnes et tous les ornements de ce travail, d'argent.

13. Or, contre l'orient il disposa des rideaux de cinquante coudées,

14. Sur lesquelles un côté ayant trois colonnes avec ses soubassements prenait quinze coudées,

15. Et l'autre côté (puisque c'est entre l'un et l'autre qu'il fit l'entrée du tabernacle) prenait également quinze coudées par les rideaux, par trois colonnes et autant de soubassements.

16. Tous les rideaux du parvis avaient été tissus de fin lin retors.

17. Les soubassements des colonnes étaient d'airain, et leurs chapiteaux avec tous leurs ornements, d'argent; mais les colonnes elles-mêmes du parvis, il les revêtit d'argent.

18. Et à l'entrée du parvis, il fit en ouvrage de brodeur un rideau d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors lequel avait vingt coudées en longueur; mais la hauteur était de cinq coudées, selon la mesure que tous les rideaux du parvis avaient.

19. Mais il y avait quatre colonnes à l'entrée avec leurs soubassements d'airain; et leurs chapiteaux et leurs ornements étaient d'argent.

20. Il fit aussi autour du tabernacle et du parvis les pieux d'airain.

7. Supra, XXVII, 8.

4. *Le foyer*, etc. Compar. XXVII, 5.
11. *Etaient de la même mesure*, etc., que les précédents.

21. Telles sont les parties du tabernacle du témoignage, qui furent énumérées par l'ordre de Moïse pour les cérémonies des Lévites par l'entremise d'Ithamar fils d'Aaron, le prêtre,

22. Et que Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, le Seigneur l'ordonnant par Moïse avait achevé,

23. Après s'être adjoint Ooliab, fils d'Achisamech de la tribu de Dan, qui était aussi lui-même ouvrier habile en bois, tisseur en diverses couleurs, et brodeur en hyacinthe, en pourpre, en écarlate et en fin lin.

24. Tout l'or qui fut dépensé pour le travail du sanctuaire et qui fut offert en dons, fut de vingt-neuf talents et de sept cent trente sicles, selon la mesure du sanctuaire.

25. Or ces offrandes furent faites par ceux qui entrèrent dans le dénombrement. depuis vingt ans et au-dessus, au nombre de six cent trois mille et cinq cent cinquante portant les armes.

26. Il y eut de plus cent talents d'argent, dont furent fondus les soubassements du sanctuaire et l'entrée où le voile était suspendu.

27. Cent soubassements furent faits avec cent talents, un talent supputé pour chaque soubassement.

28. Mais avec les mille sept cent et soixante-quinze *sicles* il fit les chapiteaux des colonnes, qu'il revêtit aussi d'argent.

29. On offrit encore deux mille et soixante-dix talents d'airain, et de plus quatre cents sicles,

30. Dont furent fondus les soubassements à l'entrée du tabernacle de témoignage, l'autel d'airain avec sa grille, tous les vases qui appartiennent à son usage,

31. Les soubassements du parvis, tant autour qu'à son entrée, et les pieux du tabernacle et du parvis tout autour.

CHAPITRE XXXIX.

Béséléel travaille aux habits pontificaux. Dénombrement des ouvrages faits pour le culte divin.

1. Or Béséléel fit aussi d'hyacinthe, de pourpre, et d'écarlate et de lin fin, les vêtements dont devait être revêtu Aaron, quand il servait dans les lieux saints, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

2. Il fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors,

3. D'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, et il tailla des feuilles d'or, et les réduisit en fils, pour qu'elles pussent être retordues dans le tissu des couleurs précédentes.

4. *Il fit* de plus les deux bords *de l'éphod* joints l'un à l'autre aux deux côtés des sommités,

CHAP. XXXIX. 1. Supra, XXVIII, 6.

---

24. * Le *talent* d'or valait plus de 130,000 francs; le *sicle* d'or, environ 43 francs, du moins dans les derniers temps de l'histoire juive.

26. *Les soubassements* des colonnes *du sanctuaire*. — * Le talent d'argent valait 8,500 francs.

2. * *L'éphod*. Voir plus haut, XXVIII, 4.

5. Et la ceinture des mêmes couleurs, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

6. Il prépara aussi les deux pierres d'onyx, attachées et enchâssées dans de l'or et portant les noms des enfants d'Israël gravés selon l'art d'un lapidaire;

7. Puis il les plaça aux côtés de l'éphod, en souvenir des fils d'Israël, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

8. Il fit encore le rational, d'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, selon le travail de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors.

9. Il le fit carré, double, de la mesure d'une palme.

10. Et il posa quatre rangs de pierres précieuses. A la première rangée il y avait une sardoine, une topaze, une émeraude;

11. A la seconde, une escarboucle, un saphir et un jaspe;

12. A la troisième, un ligure, une agate et une améthyste;

13. A la quatrième, un chrysolithe, un onyx et un béryl, après les avoir environnés d'or et les y avoir enchâssés, selon leurs rangs.

14. Et ces douze pierres elles-mêmes portaient gravés les douze noms des tribus d'Israël, chaque pierre chaque nom.

15. Ils firent aussi au rational deux chaînettes, se tenant l'une à l'autre, d un or très-pur;

16. Deux agrafes et autant d'anneaux d'or. Or, ils posèrent aux deux côtés du rational les anneaux,

17. Desquels pendaient les deux chaînes d'or qu'ils attachèrent aux agrafes qui sortaient des angles de l'éphod.

18. Tout cela était ajusté devant et derrière, de manière que l'éphod et le rational se tenaient unis l'un à l'autre,

19. Etant serrés près de la ceinture, et fortement liés par des anneaux que joignaient ensemble un ruban d'hyacinthe, afin qu'ils ne fussent point lâches, et qu'ils ne s'écartassent pas l'un de l'autre, comme a ordonné le Seigneur à Moïse.

20. Ils firent aussi la tunique de l'éphod toute d'hyacinthe,

21. Une ouverture à la partie supérieure vers le milieu, et un bord tissu autour de l'ouverture;

22. Mais au bas, vers les pieds, des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors;

23. Et des sonnettes d'un or pur, qu'ils posèrent entre les grenades, à la partie inférieure de la tunique, tout autour:

24. Une sonnette d'or et une grenade; c'est revêtu de ces ornements que le pontife exerçait les fonctions de son ministère, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

25. Ils firent encore les tuniques tissues de fin lin pour Aaron et ses fils,

26. Les mitres avec leurs petites couronnes de fin lin;

27. Et aussi de fin lin, les caleçons de lin,

28. Mais la ceinture de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre

8. * *Le rational.* Voir plus haut, XXVIII, 4.

et d'écarlate deux fois teintes, en broderie, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

29. Ils firent de plus la lame de la sainte vénération, d'un or très pur, et ils y écrivirent en ouvrage de lapidaire : La sainteté du Seigneur;

30. Et ils la lièrent à la mitre avec un ruban d'hyacinthe, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

31. Ainsi, tout l'ouvrage du tabernacle et du toit de témoignage fut achevé; et les enfants d'Israël firent tout ce qu'avait ordonné le Seigneur à Moïse.

32. Et ils présentèrent le tabernacle et son toit et toutes ses dépendances, les anneaux, les ais, les leviers, les colonnes et les soubassements;

33. La couverture de peaux de béliers teintes en rouge, et l'autre couverture de peaux violettes;

34. Le voile, l'arche, les leviers, le propitiatoire;

35. La table et ses vases et les pains de proposition,

36. Le chandelier, les lampes, et leurs ustensiles avec l'huile;

37. L'autel d'or, le parfum à oindre et le parfum à brûler, composé d'aromates;

38. Le voile à l'entrée du tabernacle;

39. L'autel d'airain, la grille, les leviers et tous ses vases; le bassin avec sa base; les rideaux du parvis, et les colonnes avec leurs soubassements;

40. Le voile à l'entrée du parvis, ses cordages et ses pieux. Rien ne manqua des choses que, pour le service du tabernacle et pour le toit d'alliance, Dieu avait commandé de faire.

41. Et aussi les vêtements dont les prêtres se servent dans le sanctuaire, c'est-à-dire Aaron et ses fils,

42. Les enfants d'Israël les présentèrent, comme avait ordonné le Seigneur.

43. Après que Moïse eut vu toutes ces choses achevées, il les bénit.

CHAPITRE XL.

Erection du tabernacle. Il est couvert de la nuée qui représentait la majesté de Dieu.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant :

2. Au premier mois, au premier jour du mois, tu dresseras le tabernacle de témoignage;

3 Et tu y mettras l'arche et tu suspendras devant elle le voile.

4. Puis, la table portée, tu mettras sur elle ce qui a été légitimement ordonné. Le chandelier sera placé avec ses lampes,

5. Ainsi que l'autel d'or sur lequel se brûle de l'encens devant l'arche du témoignage. Tu pose-

---

29. *La sainteté du Seigneur.* Le passage parallèle diffère un peu quant à l'expression; mais l'idée doit être la même dans les deux endroits. Voy. XXVIII, 36. — * *La lame de la sainte vénération.* Voir la note sur *Exode,* XXVIII, 36.

31. *Le toit du témoignage;* pour *le toit du tabernacle de témoignage.*

32. *Ils présentèrent* à Moïse. Compar. le verset 43.

33. * *De peaux violettes,* des peaux de dugong. Voir XXV, 5.

35. *Les pains de proposition.* Voy. XXV, 30.

40. *Le toit d'alliance;* pour, *le toit du tabernacle d'alliance.*

ras le voile à l'entrée du tabernacle.

6. Et devant le voile l'autel de l'holocauste;

7. Le bassin que tu rempliras d'eau, entre l'autel et le tabernacle.

8. Tu entoureras de rideaux le parvis et son entrée.

9. Et, prenant l'huile de l'onction, tu oindras le tabernacle avec ses vases, afin qu'ils soient sanctifiés;

10. L'autel de l'holocauste et tous ses vases;

11. Le bassin avec sa base : tu consacreras toutes choses avec l'huile, afin qu'elles soient très saintes.

12. Tu feras approcher Aaron et ses fils de la porte du tabernacle de témoignage, et après les avoir lavés dans l'eau,

13. Tu les revêtiras des saints vêtements, afin qu'ils me servent, et que leur onction serve à un sacerdoce perpétuel.

14. Et Moïse fit tout ce qu'avait ordonné le Seigneur.

15. Ainsi, au premier mois de la seconde année, au premier jour du mois fut placé le tabernacle.

16. Et Moïse le dressa, et il plaça les ais, les soubassements et les leviers, et il posa les colonnes;

17. Puis il étendit le toit sur le tabernacle, la couverture ayant été mise par-dessus, comme le Seigneur avait commandé.

18. De plus, il plaça le témoignage dans l'arche, ayant posé les leviers au bas et l'oracle au-dessus;

19. Et lorsqu'il eut porté l'arche dans le tabernacle, il suspendit devant elle le voile pour accomplir l'ordre du Seigneur.

20. Il posa aussi la table dans le tabernacle de témoignage du côté septentrional, en dehors du voile,

21. Les pains de proposition étant rangés devant, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

22. Il posa de plus le chandelier dans le tabernacle de témoignage, vis-à-vis de la table, à la partie australe,

23. Les lampes ayant été placées en ordre, selon le précepte du Seigneur.

24. Il mit encore l'autel d'or sous le toit de témoignage contre le voile,

25. Et il brûla sur lui un parfum d'aromates, comme l'avait commandé le Seigneur à Moïse,

26. Il posa de plus le voile à l'entrée du tabernacle de témoignage,

27. Et l'autel de l'holocauste

CHAP. XL. 13. Supra, XXIX, 35; Lév., VIII, 2. — 16. Nom., VII, 1.

---

13. *Serve*, etc. Cette onction imprimait dans les prêtres de l'ancienne loi, comme le sacrement de l'Ordre dans ceux de la nouvelle, un caractère par lequel ils étaient toujours prêtres pendant leur vie. D'autres expliquent le texte dans ce sens, que l'onction ne se fit que pour les fils d'Aaron, qui la reçurent pour tous leurs successeurs; attendu que le sacerdoce étant héréditaire dans la famille d'Aaron, il n'était pas nécessaire de la réitérer pour chaque prêtre de cette race.

21. *Les pains de proposition.* Voy. XXV, 30.

24, 27, 30, 33. *Le toit de témoignage, le vestibule de témoignage, le toit d'alliance.* Voy. XXXIX, 31, 40.

dans le vestibule de témoignage, offrant sur lui l'holocauste et les sacrifices, comme le Seigneur avait commandé.

28. Il plaça aussi le bassin entre le tabernacle de témoignage et l'autel, et il le remplit d'eau.

29. Et Moïse et Aaron et ses fils lavaient leurs mains et leurs pieds,

30. Lorsqu'ils entraient sous le toit d'alliance, et s'approchaient de l'autel, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

31. Il dressa aussi le parvis autour du tabernacle et de l'autel, le voile ayant été tendu à son entrée. Après que tout fut achevé,

32. La nuée couvrit le tabernacle de témoignage et la gloire du Seigneur le remplit.

33. Et Moïse ne pouvait entrer sous le toit d'alliance, la nuée couvrant tout, et la majesté du Seigneur brillant, parce que la nuée avait tout couvert.

34. Si quelquefois la nuée quittait le tabernacle, les enfants d'Israël partaient selon leurs bandes;

35. Si elle restait suspendue au-dessus, ils demeuraient dans le même lieu.

36. Car la nuée du Seigneur reposait pendant le jour au-dessus du tabernacle, et un feu durant la nuit, tous les peuples d'Israël le voyant de toutes leurs demeures.

32. Nom., IX, 15; III Rois, VIII, 10.

36. *Tous les peuples.* Voy. plus haut, XXX, 38.